

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
20 JANVIER 2016**

MERCREDI, le vingtième jour du mois de janvier deux mille seize (20 janvier 2016), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Messieurs Pierre St-Onge, directeur général et Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement, ainsi que quatre citoyens.

2016-01-224

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant les points suivants :

- 13.a Demande de financement au Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- 13.b Participation à un forum sur le tourisme;
- 13.c Changement de date au calendrier pour une réunion du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture d'un texte de réflexion;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2015 et du 16 décembre 2015;
- 4. Gestion du personnel :
 - a. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – COMBEQ (diplôme OMBE obtenu par madame Chantal Couture);
- 5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
- 6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - i. Conformité au règlement numéro 386-02-11-15 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- ii. Conformité au règlement numéro 2009-476-08 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Stanislas;
 - iii. Conformité au règlement numéro 2009-474-03 modifiant le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Stanislas;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Maskinongé (règlement numéro 242-15 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'officialiser la cartographie du périmètre urbain de St-Léon-le-Grand, ainsi que de mettre à jour la terminologie);
 - ii. Ville de Trois-Rivières (règlement 2015, chapitre 161 modifiant le schéma d'aménagement 87-11-52 afin d'agrandir une aire d'affectation du territoire « Forestière » à même la totalité de l'aire d'affectation du territoire « Périmètre de protection des points de captage d'eau potable » située à l'ouest du 6^e Rang Ouest);
 - iii. MRC de Bécancour (règlement numéro 361 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux usages de services et équipements liés au transport dans les affectations de la MRC ainsi que la résolution d'homologation # 2015-11-265);
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - décembre 2015;
 - c. Comité de développement du territoire;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Politique de commandites associées aux activités et événements;
 - b. Politique de soutien aux entreprises;
- 9. Développement économique :
 - a. Ressource pour la Communauté entrepreneuriale;
 - b. Financement d'entreprise :
 - i. Projets présentés au Fonds Jeunes Promoteurs;
- 10. Appuis :
 - a. Ville de La Tuque, Capitale Forestière du Québec;
 - b. CDC des Chenaux – lettre au ministre Sam Hamad;
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Pour votre information :
 - a. Municipalité de Saint-Narcisse (résolution 2015-12-28, demande d'autorisation au MTQ, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local);
 - b. Ministère des Transports du Québec (amélioration de l'état de l'infrastructure et des accès, Route 138, pont de la rivière Batiscan (rencontre de consultation du 18 janvier 2016);
 - c. MRC du Lac-St-Jean-Est (appui à la MRC Robert-Cliche concernant la Loi sur les ingénieurs);
 - d. Transport collectif des Chenaux (statistiques de déplacements);
 - e. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie – communiqué;
- 13. Autre(s) sujet(s);
 - a. Demande de financement au Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
 - b. Participation à un forum sur le tourisme;
 - c. Changement de date au calendrier pour une réunion du conseil;
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-01-225

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES ORDINAIRES DU 25 NOVEMBRE ET DU 16 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal des réunions publiques de ce conseil tenues le 25 novembre 2015 et le 16 décembre 2015.

Adoptée.

4. **GESTION DU PERSONNEL**

2016-01-225a

4a. **CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – COMBEQ (DIPLÔME OMBE OBTENU PAR MADAME CHANTAL COUTURE)**

Considérant que Madame Chantal Couture est à l'emploi de la MRC des Chenaux depuis le premier octobre 2012, et à titre d'adjointe au service d'urbanisme, depuis le premier janvier 2013;

Considérant que madame Couture a complété toutes les exigences du programme de formation de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'obtention du titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement (OMBE) et s'est vue attribuer un diplôme attestant de cette réussite;

Par ces motifs, il est proposé et résolu à l'unanimité par les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux de féliciter madame Couture.

Adoptée.

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES**

2016-01-226

5a. **Liste des chèques émis et autres sommes déboursées**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 9120 à 9166 ainsi que les autres sommes déboursées au 20 janvier 2016 totalisant 249 570,77 \$.

Adoptée.

6. **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

2016-01-227

6a.i. **CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 386-02-11-15 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 386-02-11-15 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

2016-01-228

6a.ii. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-476-08 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2009-476-08 de la municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

2016-01-229

6a.iii. CONFORMITÉ DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2009-474-03 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le plan d'urbanisme numéro 2009-474-03 de la municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS – DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE

- i. MRC de Maskinongé (règlement numéro 242-15 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'officialiser la cartographie du périmètre urbain de St-Léon-le-Grand, ainsi que de mettre à jour la terminologie);
- ii. Ville de Trois-Rivières (règlement 2015, chapitre 161 modifiant le schéma d'aménagement 87-11-52 afin d'agrandir une aire d'affectation du territoire « Forestière » à même la totalité de l'aire d'affectation du territoire « Périmètre de protection des points de captage d'eau potable » située à l'ouest du 6^e Rang Ouest);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- iii. MRC de Bécancour (règlement numéro 361 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux usages de services et équipements liés au transport dans les affectations de la MRC ainsi que la résolution d'homologation # 2015-11-265);

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues sur l'entente convenue entre la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et la régie relativement au projet de cette dernière concernant la façon de recouvrir les cellules afin de gagner de l'espace tout en faisant économiser des millions de dollars à la région. Chaque entité produira une résolution confirmant le tout. La prochaine rencontre du conseil d'administration de la régie se tiendra le 27 janvier.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – DÉCEMBRE 2015

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel de la MRC résume le rapport de décembre produit par notre agente de développement culturel. Madame Aubut informe le conseil que le choix du jury recommandant l'achat d'une œuvre d'art s'est arrêté sur une œuvre de madame Hélène Gagnon intitulée « Silence dans la mouvance ». L'œuvre sera remise à la MRC ce vendredi 22 janvier.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Le président du comité, monsieur Guy Veillette informe ses collègues sur les discussions tenues lors de la réunion qui s'est tenue cet après-midi et rappelle la tenue d'un « Lac-à-l'Épaule » le 22 avril 2016. Il demande à ses collègues de lui transmettre dès que possible des sujets qui seraient à inscrire à l'ordre du jour de cette importante réunion.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-01-230

8a. POLITIQUE DE COMMANDITES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et événements »;

Considérant que deux projets ont été présentés au comité d'analyse composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Promoteur	Projet	Montant octroyé
CDC de la MRC des Chenaux	Florilège de la MRC des Chenaux	500 \$
Défi Mauricie	10 ^e anniversaire de l'évènement	1 000 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à aviser les organismes concernés et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2016-01-231

8b. POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Considérant que suivant l'article 2. c) de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires, la MRC des Chenaux doit se doter de politiques de soutien aux entreprises et d'une politique de soutien aux projets structurants;

Considérant que par la résolution 2015-11-185 le conseil a adopté sa politique de projets structurants;

Considérant que la par la résolution 2015-10-153, ce conseil a approuvé les recommandations du comité de développement du territoire à l'égard des politiques de soutien aux entreprises;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les volets suivants à titre de Politique de soutien aux entreprises :

- Fonds Jeunes Promoteurs, Fonds local d'économie et d'emploi et Fonds de diversification économique.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2016-01-232

9a. RESSOURCE POUR LA COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant que le territoire de notre MRC bénéficie d'une Communauté entrepreneuriale qui intervient afin de stimuler l'entrepreneuriat;

Considérant que cette communauté entrepreneuriale est gérée par un comité de gestion composé notamment de représentants de notre MRC, de la SADC de la Vallée-de-la-Batiscan, ainsi que du CJE de Trois-Rivières/MRC des Chenaux;

Considérant que la coordination de la Communauté entrepreneuriale doit être assurée par une ressource mandatée par ce conseil;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que madame Anne-Marie Grondin, coordonnatrice de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux en 2015, offre ses services pour la poursuite de son mandat en 2016;

Considérant les règles contractuelles auxquelles sont assujetties les municipalités du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux accepte, pour une durée de six mois débutant en janvier 2016, la proposition de madame Anne-Marie Grondin pour la fourniture de service professionnel visant à coordonner les activités de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux de la façon suivante :

- Alimenter le comité des partenaires et le comité de gestion;
- Coordonner les rencontres des comités de travail;
- Préparer le plan d'action annuel en collaboration avec les comités;
- Coordonner la réalisation du plan d'action et établir un tableau de bord;
- Accompagner la réalisation des activités en collaboration avec les comités de travail;
- Implanter et utiliser des outils d'évaluation des activités en ayant soin de prendre des indicateurs mesurables;
- Préparer les rapports d'étapes ainsi qu'un de fin d'année;
- Représenter la CE des Chenaux au besoin;
- Faire rapport au comité de gestion de tout sujet ou de toute problématique qui exige une action ou une décision;
- Toutes autres tâches connexes.

Il est également résolu :

- 1 - Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à verser à madame Grondin, une somme de 2 600 \$ par mois plus les taxes applicables, pour la durée du présent mandat de six mois;
- 2 - Qu'au cours de cette période, un cahier des charges soit réalisé afin de permettre un appel d'offres sur invitation en vue de l'attribution d'un mandat d'une durée plus importante.

Adoptée.

2016-01-233

9b. FINANCEMENT D'ENTREPRISE

9b.i. PROJETS PRÉSENTÉS AU FONDS JEUNES PROMOTEURS

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est de plus résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :
 - Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FJP 2016-01, déposée par monsieur Louis Bernier dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs;
 - Accorde par conséquent une aide financière de 7 500 \$;
- 2- Que le directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2016-01-234

10a. VILLE DE LA TUQUE - CAPITALE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

Considérant que la Ville de La Tuque est la deuxième plus grande municipalité en superficie au Québec après La Baie James et la 6^e au Canada;

Considérant que plus de 98 % de son territoire est constitué de forêts et d'eau;

Considérant que des usines diversifiées de transformation du bois (papetières, scieries résineuses et feuillues, déroulage, granule, etc.) utilisent plusieurs millions de mètres cubes de matière ligneuse;

Considérant que la Ville de La Tuque est la seule ville au Canada à avoir une usine de fabrication de bâtonnets en bois qui consomme plus de 60 000 m³ de bouleau à papier;

Considérant que des entreprises de récolte et transformation de produits forestiers non ligneux (PFNL) sont en pleine expansion;

Considérant que l'initiative « Triade » s'est développée sur son territoire et a été un exemple pour l'ensemble du Québec et même au niveau international;

Considérant que la ville est précurseur dans le développement de nouvelles énergies alimentées par la biomasse forestière pour valoriser cette ressource inutilisée;

Considérant que la ville bénéficie de la présence d'un centre de formation (École forestière de La Tuque) qui propose cinq formations en lien avec le milieu forestier et accueille ainsi plusieurs dizaines d'étudiants, provenant de différentes régions du Québec;

Considérant que la ville dispose également d'une forêt d'enseignement et de recherche de 1 692 hectares qui lui permet ainsi de mettre en œuvre différents projets et dispositifs de recherche dans le but d'améliorer les pratiques dans le milieu forestier;

Considérant que la Ville de La Tuque offre un réseau d'activités récréotouristiques bien développé (la motoneige, le quad, le canot-camping, la chasse, la pêche et le tourisme d'aventures), qui permet aux amateurs de plein air de pouvoir vivre de belles expériences en pleine nature;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'on retrouve sur le territoire de La Tuque plus de 4 500 chalets, 63 pourvoies, 9 ZECS et 2 réserves écologiques;

Considérant que la ville contribue à promouvoir l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle par différents projets (tour d'observation, ponts, structures de bois pour signaler les entrées de la municipalité, etc.);

Considérant que deux communautés Atikamekw habitent sur son territoire dans les réserves de Wemotaci et Opitciwan;

Considérant que la forêt qui couvre l'ensemble de sa superficie a une composition de forêt mélangée au sud et évolue jusqu'à la pessière noire à sa limite nordique;

Considérant que la population jouit d'une exceptionnelle qualité de vie grâce à l'environnement naturel qui l'entoure;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie les démarches initiées par l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice visant à la reconnaissance de la Ville de La Tuque au titre de « Capitale Forestière du Québec ».

Adoptée.

10b. CDC DES CHENAUX – LETTRE AU MINISTRE SAM HAMAD

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (Fonds local d'investissement - FLI);
- b. UMQ (accusés réception de nos résolutions 2015-11-187, 2015-11-188 et 2015-11-189 concernant respectivement l'Entente du Pacte fiscal et la Politique québécoise des matières résiduelles, le lobbyisme et la Route verte);
- c. Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et ministre responsable de l'Accès à l'information et à la Réforme des institutions démocratiques (accusé réception de notre résolution 2015-11-188 – transparence en matière de lobbyisme);
- d. Société d'habitation du Québec (budget 2015-2016 du programme RénoRégion : 54 000 \$);
- e. Coopérative de solidarité Massicotte Centre agroalimentaire (remerciements pour notre apport dans le projet d'acquisition de « Abattoir Massicotte et Fils Inc. »)

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Municipalité de Saint-Narcisse (résolution 2015-12-28, demande d'autorisation au MTQ, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- b. Ministère des Transports du Québec (amélioration de l'état de l'infrastructure et des accès, Route 138, pont de la rivière Batiscan (rencontre de consultation du 18 janvier 2016);
- c. MRC du Lac-St-Jean-Est (appui à la MRC Robert Cliche concernant la Loi sur les ingénieurs);
- d. Transport collectif des Chenaux (statistiques de déplacements);
- e. Communiqué - Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

13. **AUTRES SUJETS**

2016-01-235

13a. **DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION, ET DES EXPORTATIONS**

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux bénéficie d'une Communauté entrepreneuriale qui met tout en œuvre pour favoriser l'entrepreneuriat, à tous les stades du processus entrepreneurial;

Considérant que le conseil de la MRC des Chenaux souhaite de nouveau la participation du Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations en tant que partenaire à cette communauté;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux demande audit ministère une contribution financière équivalente à celle versée au cours de l'an dernier à titre de partenaire de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux.

Adoptée.

2016-01-236

13b. **AUTORISATION POUR LA PARTICIPATION À UN FORUM SUR LE TOURISME LOCAL**

Considérant que Lemay+DAA stratégies a annoncé la création du premier Forum sur le développement touristique local, qui se tiendra les 20 et 21 avril 2016 à l'Hôtel Montfort, à Nicolet;

Considérant que cet événement unique abordera de façon dynamique et concrète les défis et opportunités que représente le tourisme spécifiquement pour les villes et villages de moins de 15 000 habitants;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est important que les représentants politiques du comité ad hoc sur le tourisme de la MRC des Chenaux participent à cet événement, car ce sera une occasion d'échanger et de resauter avec des intervenants confrontés aux mêmes réalités que les nôtres;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que madame Diane Aubut et monsieur Michel Grosleau soient et sont, par la présente, autorisés à participer au Forum sur le développement touristique local et que les frais de participation leurs soient rembourser selon la politique en vigueur.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-01-237

13c. **CHANGEMENT DE DATE POUR UNE RÉUNION DU CONSEIL**

Considérant que lors de la réunion publique du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux tenue le 25 novembre 2015 la résolution numéro 2015-11-171 a été adoptée pour établir le calendrier de la tenue des réunions publiques du conseil au cours de l'année 2016;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date de la tenue de la réunion publique de juin 2016;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2015-11-171 afin que la date de la réunion publique de juin 2016 soit le 15 juin.

Adoptée.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée au conseil.

2016-01-238

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-neuf heures et vingt-trois minutes (19 h 23), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
17 FÉVRIER 2016**

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de février deux mille seize (17 février 2016), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Madame Thérèse Gravel, représentante de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
M^{me} Henriette Rivard-Desbiens, représentante de Batiscan;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2016-02-239

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant les points suivants :

- 13a. Demande au ministre de la Sécurité publique afin de doter les auto-patrouilles d'appareil de défibrillation;
- 13b. Remerciements à monsieur Luc Dostaler.

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture d'un texte de réflexion;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2016;
- 4. Gestion du personnel :
 - a. Engagement d'un cartographe et technicien à l'aménagement du territoire;
 - b. Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ);
 - c. Colloque de l'ADGMRCQ;
- 5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Entente-cadre – Partenariat Loisir actif, sport, saines habitudes de vie;
 - c. Acquisition d'une licence Goentrepôt du Groupe de géomatique AZIMUT Inc;
- 6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- b. Règlementation des territoires contigus :
 - i. MRC de Maskinongé (règlement numéro 244-16 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables de la ville de Louiseville);
 - c. Adoption du règlement 2015-94 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé;
 - d. Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (nomination d'un répondant auprès de la Commission d'enquête sur le Projet d'Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise);
7. Rapports :
- a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - janvier 2016;
 - c. Comité de sécurité publique;
8. Fonds de développement du territoire :
- a. Enveloppe dédiée :
 - i. Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Narcisse et Sainte-Genève-de-Batiscan;
 - b. Corporation touristique de Batiscan (demande de financement pour l'année en cours);
 - c. Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux (rapport des activités de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux);
 - d. Commandites associées aux activités et événements;
9. Développement économique :
- a. Financement d'entreprise :
 - i. Dossiers FLI 2016-01 et FJP 2016-02 / FLI 2016-02;
10. Appuis :
- a. MRC de d'Autray (impacts du projet de *Loi 83* sur l'attribution des contrats de transport);
 - b. MRC des Laurentides et MRC des Appalaches (régime actuel de gestion des cours d'eau);
 - c. MRC La Haute-Côte-Nord (projet de PGMR – obligation inscrite dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* relativement à la consultation publique);
 - d. MRC de Pierre-De Saurel (P.L. 83 modifiant, entre autres, certaines dispositions de la *Loi sur la société d'habitation du Québec*);
 - e. MRC des Pays-d'en-Haut (intention du Gouvernement d'élargir la consigne);
 - f. MRC Robert-Cliche (programme RénoRégion);
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information :
- a. Service d'urbanisme de la MRC (rapport annuel des activités de 2015);
 - b. Transport collectif (déplacements de l'année 2015);
 - c. Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte au changement climatique (réponse à la MRC Robert-Cliche au sujet du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection);
13. Autre(s) sujet(s) :
- a. Demande au ministre de la sécurité publique afin de doter les auto-patrouilles d'appareil de défibrillation;
 - b. Remerciements à monsieur Luc Dostaler;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-02-240

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2016**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion publique de ce conseil tenue le 20 janvier 2016.

Adoptée.

4. **GESTION DU PERSONNEL**

2016-02-241

4a. **ENGAGEMENT D'UN CARTOGRAPHE ET TECHNICIEN À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Considérant qu'en octobre 2015, suite au départ volontaire de monsieur Sébastien Desnoyers, le poste régulier à temps plein de cartographe et technicien en aménagement du territoire est devenu vacant;

Considérant qu'en août 2014, monsieur Desnoyers s'était prévalu des dispositions de la convention collective en vigueur relativement au congé sans solde et que depuis le début de ce congé, monsieur Éric Lesage occupait de façon temporaire le poste en remplacement;

Considérant les dispositions de l'article 13.01 de ladite convention collective prévoyant l'affichage d'un poste offert durant quinze jours ouvrables;

Considérant qu'au terme fixé pour recevoir des candidatures d'intéressés, seul monsieur Lesage a manifesté son intérêt par le dépôt d'une lettre en ce sens;

Considérant la recommandation du directeur général;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux, engage en date de ce jour, monsieur Éric Lesage au poste régulier à temps plein de cartographe et technicien en aménagement.

Adoptée.

2016-02-242

4b. **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ)**

Considérant que le directeur général est membre de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec;

Considérant que ce regroupement apporte un soutien à celui-ci dans la réalisation de ses fonctions;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que la MRC des Chenaux défraie le coût de cette adhésion au montant de 475 \$, plus les taxes, pour le renouvellement 2016.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-02-243

4c. COLLOQUE ADGMRCQ

Considérant que l'Association des directeurs généraux des MRC municipaux du Québec organise son colloque du printemps 2016 du 27 au 29 avril à Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient que le directeur général de notre MRC participe à ce genre de rencontre;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise son directeur général à participer au colloque du printemps 2016 de l'ADGMRCQ à Québec et que les frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC, suivant la politique actuelle.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2016-02-244

5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 9167 à 9221 ainsi que les autres sommes déboursées au 17 février 2016 totalisant 413 689,03 \$.

Adoptée.

2016-02-245

5b. ENTENTE-CADRE PARTENARIAT LOISIR ACTIF, SPORT, SAINES HABITUDES DE VIE

Considérant qu'un projet d'entente-cadre de partenariat avec l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie Inc. (URLSM) et le Regroupement ActiV Vallée-de-la-Batiscan a été déposé au conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux pour approbation;

Considérant que le document déposé contient les engagements de part et d'autre dont ceux de la MRC des Chenaux visant à :

- 1- Maintenir un lien de suivi avec l'URLSM et ActiV;
- 2- Faire le lien avec les municipalités de la MRC dans le suivi des dossiers;
- 3- Collaborer à la tenue d'un Forum territorial sur les saines habitudes de vie;
- 4- Assurer la contribution de ressources humaines tel qu'identifiée à l'item 2.1 du projet d'entente.

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve ce projet d'entente-cadre tel que déposé et que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit et est par la présente autorisé à la signer.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-02-246

5c. ACQUISITION D'UNE LICENCE GOENTREPÔT DU GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC

Considérant que les municipalités de notre territoire pourront bientôt accéder aux données du service d'évaluation et de géomatique en accédant à notre nouveau site internet;

Considérant qu'il y a lieu de fournir des informations actualisées au fur et à mesure que des changements sont apportés dans les dossiers d'évaluation foncière, notamment au chapitre des mutations;

Considérant l'outil GOentrepôt proposé par notre fournisseur Groupe de géomatique AZIMUT inc;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition numéro 2016-2219 du Groupe géomatique AZIMUT pour la fourniture de l'élément suivant au coût de 2 450 \$ plus taxes :

- . 1 licence GOentrepôt – Gestion de partage de données incluant les frais d'installation et de formation.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun règlement n'est présenté.

6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Maskinongé (règlement numéro 244-16 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables de la ville de Louiseville).

Adoptée.

2016-02-247

6c. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-94 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté, lors de son assemblée du conseil du 25 novembre 2105, le projet de règlement 2015-94 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que l'avis ministériel concernant ce projet règlement nous indique qu'une partie de ce projet de règlement n'est pas considérée comme conforme aux orientations gouvernementales;

Considérant que la MRC a tenu compte de cet avis et qu'elle a apporté les modifications visant à assurer la conformité du projet de règlement aux orientations gouvernementales;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC a tenu, le 20 janvier 2016, une assemblée publique de consultation portant sur ce projet règlement;

Considérant qu'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été présenté lors de l'assemblée du conseil du 25 novembre 2015;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le règlement 2015-94 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-94

Modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé

Article 1

Le présent règlement modifie le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux (règlement 2007-02-47) déjà modifié par les règlements 2008-05-55, 2008-06-56, 2009-62, 2009-62A, 2009-64, 2010-68, 2011-76, 2012-80 2013-84, 2013-85 et 2013-87.

Article 2

Les articles suivants sont ajoutés après l'article 5.11.3 du document complémentaire.

5.11.4 Dérogation pour l'aménagement d'une virée à l'extrémité est du chemin de la l'Île-du-Grand, sur le lot 4 175 021 à Sainte-Anne-de-la-Pérade

Une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant est accordée pour l'aménagement d'une virée pour véhicules automobiles à l'extrémité est du chemin de la l'Île-du-Grand, sur le lot 4 175 021 à Sainte-Anne-de-la-Pérade, et ce, aux conditions suivantes :

- . la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade devra fournir un plan d'arpenteur à jour établissant les cotes d'élévation du terrain faisant l'objet de la demande de dérogation;
- . la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade devra fournir au MDDELCC un plan de mesures de compensation pour les pertes écologiques engendrées par le projet d'aménagement de la virée, conformément à la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique.

5.11.5 Dérogation pour l'agrandissement d'une résidence située au 104 rue des Quatorze-Soleils, sur le lot 4 503 242 à Champlain

Une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant est accordée pour l'agrandissement d'une résidence située au 104 rue des Quatorze-Soleils, sur le lot 4 503 242 à Champlain, et ce, aux conditions suivantes :

- . le niveau rez-de-chaussée de l'agrandissement doit se situer au-dessus de la côte centenaire;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- . les travaux de construction doivent être conformes au rapport technique 55451, préparé par Christian Vézina, ingénieur, qui détermine les spécifications relatives aux mesures d'immunisation.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE SEIZE (17 février 2016).

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉFET

2016-02-248

6d. BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT - NOMINATION D'UN RÉPONDANT AUPRÈS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE PROJET D'OLÉODUC ÉNERGIE EST DE TRANSCANADA – SECTION QUÉBÉCOISE

Considérant que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur David Heurtel a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur le Projet Oléoduc Énergie Est de TransCanada – section québécoise;

Considérant que suivant les *Règles de procédures relatives au déroulement des audiences publiques*, une personne doit être désignée par ce conseil afin de répondre par écrit aux questions de la commission d'enquête chargée d'examiner le projet précité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux désigne monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire, aux fins de ce qui est prévu à l'article 21 desdites règles de procédures.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Monsieur Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, rappelle la fin de la saga entre la régie et la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès qui aura coûté près de 400 000 \$ aux contribuables de la région. Il informe ses collègues que la prochaine réunion du conseil d'administration de la régie aura lieu le 18 février.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – JANVIER 2016

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel de la MRC résume le rapport des activités culturelles réalisées en janvier, préparé par madame Marie-Pier Lemaire.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7c. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le président, monsieur Jean-Claude Milot, résume les rapports périodiques d'activités déposés au cours de la réunion du comité qui a précédé la tenue de la présente.

Ces rapports couvrent les mois d'octobre et novembre 2015 et décembre 2015 et janvier 2016. Monsieur Milot invite ses collègues à l'informer s'ils désirent que de nouvelles priorités soient considérées dans les activités de la Sûreté du Québec.

Les trois priorités actuelles sont :

- 1- Porter une attention particulière à l'école secondaire Le Tremplin de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
- 2- Porter une attention particulière à l'intersection de la route 352 et du rang St-Alexis à Saint-Maurice;
- 3- Porter une attention particulière à la vitesse des véhicules en face de l'école De la Source à Saint-Maurice.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-02-249

8a.i. ENVELOPPES DÉDIÉES - SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE SAINT-NARCISSE ET SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

Considérant que suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Municipalités	Projet	Coût total	Subvention
Sainte-Anne-de-la-Pérade (2014-15-16)	Acquisition des terrains du Parc du Pont et de l'ancien Hôtel-de-Ville	103 000 \$	42 510 \$
Saint-Narcisse (2016)	Réaménagement des espaces locatifs de l'ancienne école Notre-Dame-de-la-Confiance et de rendre le bâtiment conforme au Code du bâtiment	24 000 \$	13 674 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Municipalités	Projet	Coût total	Subvention
Sainte-Geneviève-de-Batiscan (2014-2015)	Amélioration des équipements loisir et culture	38 200 \$	24 120 \$

Il est également résolu :

1- Que les montants ainsi autorisés soient versés de la manière suivante :

Pour le projet requérant les enveloppes des années 2014 et 2015 :

- 70 % à la signature du protocole requis (années 2014 et 2015);
- 30 % suite à la réception d'un rapport final;

Pour la partie des projets requérants l'enveloppe de l'année 2016 :

- 70 % versé lorsque la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire soit reçue;
- 30 % suite à la réception du rapport final;

2- Que le directeur général soit et est, par le présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2016-02-250

8b. CORPORATION TOURISTIQUE DE BATISCAN - DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANNÉE EN COURS

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant qu'en 2015, la MRC a versé une aide financière de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan suivant les termes d'un protocole accepté par ce conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux octroie pour l'année 2016 un montant de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan aux mêmes conditions que celles établies dans le protocole existant signé en juin 2015, notamment en ce qui concerne la production d'un rapport d'activités par la corporation au plus tard le premier novembre 2016 et le versement de l'aide financière par la MRC.

Adoptée.

8c. CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI TROIS-RIVIÈRES/MRC DES CHENAUX – RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Le Carrefour jeunesse-emploi Trois-Rivières/MRC des Chenaux a déposé un rapport final sur les activités du 23 juin 2014 au 31 décembre 2015 de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Ce rapport a été exigé suite à la signature d'un mandat confié par ce conseil au CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux dans la poursuite des activités de la Communauté entrepreneuriale jadis sous l'égide du CLD de la MRC des Chenaux. Les membres du conseil s'en trouvent satisfaits.

Adoptée.

2016-02-251

8d. COMMANDITES ASSOCIÉES AUX ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un Fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et évènements »;

Considérant que 5 projets ont été présentés au comité d'analyse composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant les recommandations de ce comité à l'égard de deux demandes;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les recommandations qui lui sont faites pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Municipalité de Saint-Maurice	Relais pour la vie	1 000 \$
Comité Mont-Carmel en fête	Mont-Carmel en fête	1 000 \$
Parc de la Rivière Batiscan	Dépliant promotionnel	0 \$
Municipalité de Saint-Narcisse	Journée de la famille 2016	1 000 \$
Partenaires du PDAAM	Colloque – activités bilan du service d'accompagnement – relève agricole (le coût de cette activité doit être considéré comme inclus dans le budget global du PDAAM tel que convenu le 4 décembre 2015)	0 \$

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à aviser les organismes concernés et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2016-02-252

9a.i FINANCEMENT D'ENTREPRISE

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé deux demandes reçues de promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du Comité d'investissement qui ont analysé les demandes de financement déposées dans le cadre des Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds Jeunes promoteurs (FJP);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame Henriette Rivard-Desbiens, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :
 - accepte les demandes de financement portant les numéros de dossier FLI 2016-01 pour un prêt de 100 000 \$ et FLI 2016-02 pour un prêt de 20 000 \$, ce dernier est combiné au dossier FJP 2016-02 prévoyant une aide financière de 7 500 \$ provenant du Fonds Jeunes promoteurs;
 - autorise le paiement de ces montants aux promoteurs;
- 2- Que le directeur général adjoint soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

10a. MRC DE D'AUTRAY - IMPACTS DU PROJET DE LOI 83 SUR L'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE TRANSPORT

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

Adoptée.

2016-02-253

10b. APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES – RÉGIME ACTUEL DE GESTION DES COURS D'EAU

Considérant les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) qui confèrent aux MRC du Québec la compétence exclusive à l'égard des cours d'eau;

Considérant que la LCM confère aux MRC le devoir d'intervenir dans les cours d'eau dans les cas d'obstructions qui menacent la sécurité des biens ou des personnes (article 105) et confère le pouvoir d'exécuter des travaux d'aménagement ou d'entretien (article 106);

Considérant que par l'article 105 de la LCM, une municipalité ou la MRC peuvent être tenues responsables des dommages causés à autrui;

Considérant que dans l'application de la compétence qui lui est confiée, la MRC est assujettie à plusieurs exigences, notamment à celles du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

Considérant que dans de nombreux cas, les coûts reliés aux services professionnels sont démesurés par rapport aux coûts de l'intervention projetée;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que depuis les 10 dernières années, la charge de travail associée aux cours d'eau n'a cessé d'augmenter en raison des ajouts répétés de normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du MFFP;

Considérant que l'État devrait plutôt accompagner les MRC dans leur devoir d'intervention dans les cours d'eau;

Considérant que la charge de travail de la MRC est appelée à augmenter encore dans les prochaines années en raison du fait que les cours d'eau agricoles ont majoritairement été aménagés dans les années 60 et 70 et demandent maintenant d'être entretenus;

Considérant qu'entre les années 1960 à 1990, les responsabilités en matière de cours d'eau ont relevés des municipalités locales;

Considérant que les municipalités locales se sont vu délivrer des autorisations pour réaliser l'entretien des cours d'eau municipaux;

Considérant que depuis le remplacement de la fiche no 19 « Entretien des cours d'eau en milieu agricole » par la procédure relative à la gestion des cours d'eau en milieu agricole (version du 13 janvier 2012), la notion d'entretien de cours d'eau se limite aux sections de cours d'eau ayant déjà fait l'objet d'un aménagement;

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux exprime son désaccord avec l'approche des ministères qui consiste à uniformiser les exigences reliées aux services professionnels peu importe l'envergure des travaux ou la catégorie de cours d'eau;

Considérant que le livre vert de la *loi sur la qualité de l'environnement* a comme objectif de doter le Québec d'un régime d'autorisation environnementale plus clair, plus prévisible et plus efficace;

Considérant que le récent rapport Perrault, portant sur la reddition de compte dans le monde municipal dénonce également les exigences gouvernementales actuelles pour la gestion des cours d'eau;

Considérant que le rapport Perrault reconnaît que des mesures doivent être prises pour clarifier le partage des compétences entre le gouvernement et les MRC dans une perspective de plus grande autonomie des MRC;

Considérant que les producteurs agricoles doivent assumer des frais de plus en plus importants pour les travaux d'entretien de cours d'eau;

Considérant que les frais reliés à la gestion des cours d'eau amputent de plus en plus le budget du MAPAQ et par le fait même les sommes que peut investir ce ministère pour le développement des activités agricoles;

Considérant que ce conseil considère que les exigences gouvernementales sont de nature à inciter les demandeurs potentiels (propriétaires fonciers) à désobéir aux règles établies et à réaliser des travaux à l'insu des MRC;

Considérant que la MRC réitère les demandes faites par la résolution numéro 2014-12-183, adoptée en décembre 2014, pour appuyer la Fédération québécoise des municipalités dans le dossier de la gestion des cours d'eau, à savoir:

- De modifier l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de poursuite si elles ont mis en place les mesures nécessaires à l'exercice de leurs compétences et qu'elles ont agi de manière diligente;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- De modifier l'article 107 de la *Loi sur les compétences municipales* afin que les MRC obtiennent l'immunité en cas de recours pour dommages causés le long du cours d'eau tout en maintenant la possibilité d'indemnisation pour le propriétaire donnant l'accès au cours d'eau;
- De demander au gouvernement du Québec qu'il voit à garantir le statut juridique de l'entente administrative encadrant les travaux d'entretien de cours d'eau en milieu agricole et qu'il procède si nécessaire à une modification législative de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- De demander au gouvernement du Québec d'autoriser les MRC à se prévaloir d'un certificat d'autorisation unique pour la réalisation d'un ensemble de travaux en cours d'eau pour une période de temps déterminée;
- De demander au gouvernement du Québec d'exempter les MRC de l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lors de l'exécution de travaux d'urgence liés à la présence d'une obstruction dans un cours d'eau;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux se joint aux autres MRC dans la démarche visant à demander aux différents ministères concernés (ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec) de revoir entièrement les exigences imposées aux MRC pour la gestion des cours d'eau de manière à simplifier celle-ci et à réduire les coûts et délais d'intervention.

Il est également résolu de transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée

2016-02-254

10c. APPUI À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD – PROJET DE PGMR – OBLIGATION INSCRITE DANS LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT RELATIVEMENT À LA CONSULTATION PUBLIQUE

Considérant l'adoption d'un projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) par la plupart des MRC du Québec au cours des derniers mois;

Considérant qu'une procédure stricte est fixée dans la *Loi sur la qualité de l'environnement*(LOE) quant à la tenue d'une consultation publique pour un projet de PGMR imposant notamment l'élection de commissaires officiants cette consultation et établissant les modalités de celle-ci (art.53.13, LOE);

Considérant que le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande un appui des autres MRC du Québec pour ce qu'il considère être son mandat et son champ de compétence, de déterminer lui-même les procédures relatives aux consultations publiques portant sur un projet de PGMR et d'être responsable d'une telle commission;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'il estime également que l'ajout de commissaires alourdit le processus et entraîne des frais supplémentaires à la charge des contribuables;

Considérant les motifs invoqués dans la résolution 2016-01-10 adoptée par ledit conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le conseil de la de la MRC La Haute-Côte-Nord dans ses démarches auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, monsieur David Heurtel, quant aux obligations inscrites dans la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LOE) concernant les procédures relatives à la consultation publique portant sur le projet de PGMR.

Adoptée.

2016-02-255

10d. **APPUI À LA MRC PIERRE-DE SAUREL – PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (ARTICLE 65 ET SUIVANTS)**

Considérant que le projet de *Loi 83*, présenté le 1^{er} décembre dernier à l'Assemblée nationale du Québec, apporte des modifications à la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*;

Considérant que l'article 67 de ce projet de loi prévoit entre autres l'insertion de l'article 58.1.1 à la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* afin de préciser notamment que:

- 1- « Le gouvernement peut, par décret, constituer un office régional d'habitation sur le territoire de toute MRC qu'il désigne »;
- 2- « Le nouvel office est l'agent de la municipalité régionale de comté »;
- 3- « Celle-ci est réputée avoir déclaré, à la date fixée dans le décret, sa compétence en matière de gestion du logement social en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec à l'égard des municipalités que le décret détermine »;

Considérant que l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec prévoit qu'une MRC peut, par règlement, déclarer sa compétence à l'égard d'une ou de plus d'une municipalité de son territoire relativement, entre autres, à tout ou partie du domaine de la gestion du logement social;

Considérant que les MRC ont ainsi, en vertu de cet article, la possibilité et non l'obligation de déclarer compétence dans un des domaines énumérés, dont celui de la gestion du logement social;

Considérant que, selon l'article 67 du projet de *Loi 83*, le gouvernement peut ultimement par décret imposer à une MRC cette compétence puisqu'aucune disposition ne semble prévoir qu'une MRC ait la possibilité d'accepter ou de refuser une telle délégation en matière de gestion du logement social;

Considérant que la gestion des différents offices municipaux d'habitation (OMH) sur le territoire de la MRC ne cause aucun problème majeur et que, lorsque requis, certains offices engagent le même gestionnaire pour optimiser la qualité des services;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le gouvernement et les municipalités rurales mettent beaucoup d'énergie, par la mise en œuvre des différentes politiques nationales ou régionales, à maintenir un sentiment d'appartenance et à développer des services de proximité adaptés aux milieux pour favoriser une occupation dynamique des territoires;

Considérant le peu d'information reçue officiellement à ce jour en provenance des organismes concernés par ce dossier telle que la Société d'habitation du Québec;

Considérant que les membres du conseil de la MRC estiment qu'il serait plus avantageux que le gouvernement analyse les possibilités de diminuer les procédures de reddition de comptes exigées aux OMH plutôt que de diminuer le nombre et d'en centraliser la gestion;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu à l'unanimité d'appuyer la résolution 2016-01-29 du conseil de la MRC de Pierre-De Saurel par laquelle celui-ci exprime son désaccord avec le contenu du projet de *Loi 83* concernant les pouvoirs qui seraient dévolus au gouvernement pour, entre autres:

- 1- Constituer, par décret, un office régional d'habitation sur le territoire de toute MRC qu'il désigne;
- 2- Faire en sorte que ce nouvel office succède aux offices municipaux existants sur le territoire et devienne l'agent de la MRC identifiée, celle-ci étant, dans les circonstances, réputée avoir déclaré, à la date fixée dans le décret, sa compétence en matière de gestion du logement social en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec à l'égard des municipalités que le décret détermine.

Il est également résolu que copie de la présente résolution soit acheminée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux ainsi qu'à monsieur Michel Gagnon, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec.

Adoptée.

2016-02-256

10e. APPUI À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT – INTENTION DU GOUVERNEMENT D'ÉLARGIR LA CONSIGNE

Considérant l'apparente intention du gouvernement d'élargir la consigne des contenants de boisson aux bouteilles de vins, de spiritueux et d'eau;

Considérant l'argument fallacieux sur lequel se basent les « pros consigne » selon lequel le verre constituerait une problématique insurmontable pour les centres de tri qui ne peuvent qu'envoyer ce verre à l'enfouissement;

Considérant qu'en 2015, au Québec, 94 % du verre récupéré au Québec a été valorisé;

Considérant que les bouteilles de vin ne représentent qu'environ 50 % de tout le verre se retrouvant dans nos foyers;

Considérant que même si l'on retirait du bac de récupération, 100 % des bouteilles de vin, il resterait inévitablement un autre 50 % de verre que les centres de tri devraient traiter;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que plusieurs procédés développés au Québec, tels que la micronisation du verre, permettent la valorisation du verre;

Considérant que la collecte des plastiques et du verre par bac de récupération est efficace et a fait ses preuves;

Considérant que la preuve est faite, que de très nombreux citoyens mettent leurs contenants consignés dans les bacs de récupération plutôt que de les rapporter à un point de dépôt et que cette tendance tend à augmenter depuis plusieurs années;

Considérant qu'en vertu de la responsabilité élargie des producteurs (REP) des contenants, emballages et imprimés, les entreprises ont contribué, en 2014, à hauteur de 135 millions de dollars pour le financement de la collecte sélective;

Considérant que les contenants consignés déposés dans des bacs de récupération par les citoyens deviendraient des matières non visées par la REP, et donc seraient sans contribution des entreprises, se trouvant ainsi en partie, à la charge des municipalités et donc des contribuables;

Considérant que l'enveloppe budgétaire disponible pour compenser les coûts de collecte, transport, tri et conditionnement des municipalités sera amputée de montants faramineux;

Considérant que les municipalités ne seront fort probablement plus pleinement compensées pour la collecte sélective;

Considérant que tous les contenants consignés qui se retrouveront dans les bacs, finiront inévitablement dans les centres de tri qui devront gérer cette matière et donc transmettront la facture aux municipalités;

Considérant qu'au final, les contribuables devront payer davantage et que leur capacité de payer est déjà compromise;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la résolution CM 10-01-16 adoptée par le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut par laquelle celui-ci appuie la démarche entreprise par Éco Entreprise Québec et Bacs Plus et demande au gouvernement de revoir son intention d'élargir la consigne.

Adoptée.

2016-02-257

10f. APPUI À LA MRC ROBERT-CLICHE – PROGRAMME RÉNORÉGION

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a mis en place le nouveau programme RénoRégion visant à accorder une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste afin d'effectuer des travaux visant à corriger des déficiences majeures à leur résidence;

Considérant que ledit programme remplace les programmes RénoVillage et PRU, du 1^{er} janvier au 31 mars 2016, laissant entrevoir une enveloppe annuelle de l'ordre de 216 000 \$;

Considérant qu'historiquement la MRC des Chenaux recevait une enveloppe annuelle de l'ordre de 305 000 \$ uniquement dans le cadre du programme RénoVillage;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'au surplus, le programme RénoRégion est également plus restrictif au niveau du type de travaux admissibles;

Considérant que le programme RénoRégion touche une clientèle fragile constituée en bonne partie de personnes âgées;

Considérant que la démarche entreprise par le conseil de la MRC Robert-Cliche auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Thérèse Gravel, représentante de Saint-Prosper-de-Champlain appuyée par monsieur Alain Déry, représentant de Saint-Stanislas et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la résolution 5616-16 du conseil de la MRC Robert-Cliche demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, de prévoir pour le programme RénoRégion, des montants au moins égaux sinon supérieurs à ceux qui étaient dévolus au programme RénoVillage.

Il est également résolu que la présente résolution soit transmise à la FQM et l'UMQ.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (avis sur le projet de règlement 2015-94, amendant notre schéma d'aménagement);
- b. Mutuelle des municipalités du Québec – ristourne de 3 224 \$;
- c. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (procédures pour les avis préalables d'entretien des cours d'eau en milieu agricole APE);
- d. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (PGMR de la MRC de Portneuf);
- e. Ministère des Transports du Québec (PIIRL – acceptation de notre plan de travail);
- f. Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (*Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal*).

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Service d'urbanisme de la MRC (rapport annuel des activités de 2015);
- b. Transport collectif (déplacements de l'année 2015);
- c. Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (réponse à la MRC Robert-Cliche au sujet du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection).

13. AUTRES SUJETS

2016-02-258

13a. DEMANDE AU MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE AFIN DE DOTER LES AUTO-PATROUILLES D'APPAREIL DE DÉFIBRILLATION

Considérant qu'il arrive fréquemment que les agents patrouilleurs de la Sûreté du Québec soient les premiers arrivés lors d'un accident survenu sur une route, particulièrement en région;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est d'avis de la nécessité d'être en mesure d'intervenir auprès des victimes au moyen d'un appareil de défibrillation dès leur arrivée sur les lieux d'un accident avec blessés;

Considérant qu'une intervention rapide avec un tel appareil peut faire la différence entre la vie et la mort;

Par ces motifs, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux demande au ministre de la Sécurité publique de prendre en compte le préambule de la présente et d'autoriser l'installation d'appareils de défibrillation dans toutes les auto-patrouilles de la Sûreté du Québec et de voir à la formation des agents afin qu'ils soient en mesure d'intervenir dès leur arrivée sur les lieux d'un accident.

Adoptée.

13b. REMERCIEMENTS À MONSIEUR LUC DOSTALER

Les membres du conseil s'unissent d'une seule voix pour remercier monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, pour son implication dans l'organisation du souper annuel des maires tenu le 21 janvier dernier au restaurant du Camping Paradiso.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil.

2016-02-259

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures et vingt-six minutes (19 h 26), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
16 MARS 2016**

MERCREDI, le seizième jour du mois de mars deux mille seize (16 mars 2016), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENT

Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2016-03-260

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant les points suivants :

- 13b. Projet Energie-Est – position de la MRC des Chenaux;
- 13c. Modification de la résolution 2016-02-251.

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture d'un texte de réflexion;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2016;
- 4. Gestion du personnel ;
- 5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Réparation et peinture d'un véhicule du service d'hygiène du milieu;
 - c. Cartes touristiques territoriales;
 - d. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (règlements 2015-12-25, 2015-12-26 et 2015-12-27 pour approbation);
- 6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- b. Règlementation des territoires contigus :
 - i. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de mettre à jour des données relatives à l'environnement, aux équipements et infrastructures, d'intégrer de nouvelles réserves naturelles en terre privée, de préciser une disposition sur les maisons mobiles ainsi que de mettre à jour la cartographie correspondante);
- c. PDAAM (entente sectorielle 2016-2017 sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie, nomination de représentants pour son suivi;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - février 2016;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Enveloppe dédiée :
 - i. Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
 - ii. Saint-Stanislas;
 - b. Commandite(s) demandée(s);
 - c. Contributions régionales :
 - i. Pôle d'économie sociale;
 - ii. Consortium de développement social;
 - iii. Économie du savoir de la Mauricie;
- 9. Développement économique :
 - a. Financement d'entreprise :
 - i. FLES – Immeuble multiservices des Chenaux;
- 10. Appuis :
 - a. MRC de Beauce-Sartigan (Fonds de développement du territoire – utilisation des sommes);
 - b. Ratification d'une lettre d'appui pour le renouvellement du financement de la Fondation villes, villages d'art et de patrimoine;
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Pour votre information :
 - a. Demande de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le financement du développement d'une solution avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) pour l'abattement du zinc dans les sites d'enfouissement;
 - b. Accusé réception du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (résolutions 2016-02-253, 2016-02-254 et 2016-02-256);
 - c. Monsieur Robert Lalonde (correspondance au ministre des Affaires municipales);
- 13. Autre(s) sujet(s) :
 - a. Transport collectif (rapport d'exploitation 2015 à approuver);
 - b. Projet Energie-Est – position de la MRC des Chenaux;
 - c. Modification de la résolution 2016-02-251;
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2016-03-261

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion publique de ce conseil tenue le 17 février 2016.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

Aucun dossier n'est présenté.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2016-03-262

5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 9222 à 9279 ainsi que les autres sommes déboursées au 16 mars 2016 totalisant 417 952,56 \$.

Adoptée.

2016-03-263

5b. RÉPARATION ET PEINTURE D'UN VÉHICULE DU SERVICE D'HYGIÈNE DU MILIEU

Considérant que le service de collecte des ordures de la Municipalité régionale de comté des Chenaux existe depuis le premier janvier 2010 et utilise 3 camions;

Considérant l'usure de la carrosserie de ces véhicules due à l'effet du temps et de la rouille;

Considérant qu'il est important de maintenir ces véhicules en bon état tant du point de vue mécanique que de la carrosserie et que le budget de l'année en cours permet des travaux de réparation et de peinture de carrosserie d'un véhicule;

Considérant que trois entreprises ont été invitées à faire connaître leur prix pour des travaux de réparation et de peinture de carrosserie du camion numéro 2;

Par ces motifs, il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude-Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux octroie au Garage Sylvain Brouillette, le contrat de réparation et de peinture du camion numéro 2 du service de collecte des ordures pour un montant, avant taxes, de 10 000 \$.

Adoptée.

2016-03-264

5c. CARTES TOURISTIQUES TERRITORIALES

Considérant que ce conseil est d'avis que le territoire de la Municipalité régionale de comté des Chenaux doit être représenté sur une carte touristique bien conçue qui indique ses attraits et autres lieux d'intérêt pour les visiteurs;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le réseau cyclable reconnu sur le territoire de la Municipalité régionale de comté des Chenaux doit également paraître sur une carte pratique et bien illustrée;

Considérant que selon une estimation obtenue auprès d'un imprimeur, le coût total pour la reproduction de ces cartes ne devrait pas excéder 7 100 \$ avant taxes;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. Autorise la démarche visant à obtenir d'autres soumissions pour faire produire 15 000 exemplaires d'une carte touristique et 5 000 exemplaires d'une carte illustrant le réseau cyclable de notre territoire;
2. Autorise également de confier la réalisation de ces cartes au plus bas soumissionnaire;
3. Que le financement de ces impressions soit imputé au service de développement économique.

Adoptée.

2016-03-265

5d. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE -
RÈGLEMENTS 2015-12-25 – POUR APPROBATION**

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le règlement 2015-12-25 modifiant le règlement 2008-10-86 pour la non-réalisation en partie des travaux liés à l'acquisition d'équipement pour la collecte de matières recyclables et décrétant une dépense révisée de 161 584.11 \$ et un emprunt révisé de 100 000 \$;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement 2015-12-25 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant une dépense de 161 584.11 \$ et un emprunt révisé de 100 000 \$;
- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

2016-03-266

5d. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE -
RÈGLEMENTS 2015-12-26 – POUR APPROBATION**

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le règlement 2015-12-26 abrogeant le règlement

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

d'emprunt 2009-05-95 préalablement adopté aux fins de financer les honoraires professionnels dans le litige avec Les Serres du St-Laurent;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement 2015-12-26 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie abrogeant le règlement d'emprunt 2009-05-95;
- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

2016-03-267

**5d. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE -
RÈGLEMENTS 2015-12-27 – POUR APPROBATION**

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté règlement 2015-12-27 modifiant le règlement 2010-06-97 pour la non-réalisation en partie de la mise à niveau des écocentres et décrétant une dépense révisée de 669 995.28 \$ et un emprunt révisé de 658 000 \$;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement 2015-12-27 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant une dépense révisée de 669 995.28 \$ et un emprunt révisé de 658 000 \$;
- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun règlement n'est présenté.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de mettre à jour des données relatives à l'environnement, aux équipements et infrastructures, d'intégrer de nouvelles réserves naturelles en terre privée, de préciser une disposition sur les maisons mobiles ainsi que de mettre à jour la cartographie correspondante).

2016-03-268

6c. ENTENTE SECTORIELLE 2016-2017 RELATIVEMENT AU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE EN MAURICIE – NOMINATION DE REPRÉSENTANTS POUR SON SUIVI

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a approuvé en novembre 2015 le contenu de l'entente sectorielle 2016-2017 sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie;

Considérant que cette entente prévoit pour son suivi, la formation d'un comité directeur ainsi que d'un comité consultatif;

Considérant qu'il y lieu de nommer par résolution les représentants de notre MRC au sein de ces comités;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux nomme son préfet, monsieur Gérard Bruneau pour le représenter au sein du comité directeur. En cas d'incapacité d'agir de monsieur Bruneau, que le préfet suppléant, monsieur Guy Veillette soit nommé pour le remplacer et en cas d'incapacité d'agir de monsieur Veillette, que monsieur Pierre St-Onge, directeur général soit nommé pour le remplacer.

Il est de plus résolu que monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement du territoire, soit nommé pour le représenter au sein du comité consultatif, tel que prévu aux articles 11.1 et 11.2 de ladite entente.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe le conseil sur la problématique causée par le niveau de zinc dans les rejets du LET de Saint-Étienne-des-Grès. Une démarche est actuellement en cours auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Monsieur Guy Simon soulève un questionnement à l'égard d'une inscription dans le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint portant sur la section 5.5 intitulée « Centre de compostage » et d'une demande en cours de modification du certificat d'autorisation portant sur les intrants acceptés et la capacité de traitement.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – FÉVRIER 2016

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel de la MRC, résume les activités culturelles réalisées en février, telles que citées dans le rapport mensuel préparé par madame Marie-Pier Lemaire.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, rappelle à ses collègues, la tenue d'une réunion de type Lac-à-l'Épaule prévue pour le 22 avril. Il les invite à identifier une dizaine de thèmes sur les 17 apparaissant sur la liste qu'il a dressée et de leurs attribuer un numéro correspondant à l'importance qu'ils y accordent.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité de ressources humaines, rappelle à ses collègues, que le comité a débuté ses travaux en vue du renouvellement de la convention collective, expirée depuis le 31 décembre 2015.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-03-269

8a.i. et ii ENVELOPPES DÉDIÉES – NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL ET SAINT-STANISLAS

Considérant que suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, tels que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts;

Considérant que pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6000\$ par enveloppe annuelle;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Saint-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Municipalités	Projet	Coût total	Subvention
Notre-Dame-du-Mont-Carmel (2016)	Travaux d'amélioration d'infrastructures de loisirs - 2016	43 000\$	21 464 \$
Saint-Stanislas (2014-2015-2016)	Aménagement d'un terrain de tennis	96 500 \$	36 140 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu :

- 1- Que les montants ainsi autorisés soient versés de la manière suivante :
 - Pour le projet requérant les enveloppes des années 2014 et 2015 :
 - 70% à la signature du protocole requis (années 2014 et 2015);
 - 30% suite à la réception d'un rapport final;
 - Pour la partie des projets requérant l'enveloppe de l'année 2016 :
 - 70% versé lorsque la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sera reçue;
 - 30% suite à la réception du rapport final;
- 2- Que le directeur général soit et est, par le présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2016-03-270

8b. COMMANDITE(S) DEMANDÉE(S)

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé : « Politique de commandites associées aux activités et évènements »;

Considérant que 6 projets ont été présentés au comité d'analyse composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant les recommandations de ce comité à l'égard de deux demandes;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les recommandations qui lui sont faites pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Coût du projet	Montant recommandé
Comité local Ado-O-Boulot	Formation des jeunes coopérants, lancement et clôture de la saison	15 906 \$	500 \$
Société du site Madeleine-de-Verchères	Programmation 2016-2017	74 600 \$	1 000 \$
Vieux presbytère de Batiscan	Programmation 2016-2017	141 100 \$	1 000 \$
Fabriques de Batiscan, de Champlain et de Ste-Anne-de-la-Pérade et Société d'histoire de Ste-Anne-de-la-Pérade. (confirmations d'autres commanditaires requises)	Animation des églises des municipalités, 5 jours par semaine du 24 juin au 21 août.	18 960 \$	1 000 \$
Société de développement économique de Sainte-Anne-de-la-Pérade	Symposium des fleurs et des jardins	10 110 \$	500 \$
Fondation du CEGEP de Trois-Rivières. (confirmations d'autres commanditaires requises)	Programmation 2016, présentation multimédia et observation à l'observatoire situé à Champlain	22 550 \$	1 000 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à aviser les organismes concernés et à émettre les chèques requis, sauf dans les cas où d'autres commanditaires sont prévus et n'ont pas confirmé leur contribution respective.

Adoptée.

8c. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-03-271

8c.i. CONTRIBUTIONS RÉGIONALES - PÔLE D'ÉCONOMIE SOCIALE - ENTENTE

Considérant la présentation effectuée par le Pôle d'économie sociale de la Mauricie lors de la rencontre de la Conférence administrative régionale (CAR) – Territoires, tenue le 9 février 2016 au Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins de Shawinigan;

Considérant la volonté des territoires de soutenir les efforts en matière de développement des entreprises d'économie sociale en Mauricie;

Considérant la proposition déposée par le Pôle d'économie sociale de la Mauricie;

Considérant la participation financière annuelle de 50 000 \$ sur cinq ans du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI);

Considérant la participation financière annuelle de 20 000 \$ d'Emploi-Québec;

Considérant l'effet de levier significatif de ces ministères au développement de l'économie sociale;

Considérant le projet de scénario financier déposé relativement à la participation financière des territoires basée sur la répartition en fonction du nombre d'entreprises d'économie sociale dans leur territoire respectif;

Considérant la répartition suivante des entreprises d'économie sociale et la proposition de participation financière par territoire :

Trois-Rivières	41 % des E.E.S.	25 000 \$ / an
Shawinigan	18 % des E.E.S.	10 000 \$ / an
Agglomération de La Tuque	12 % des E.E.S.	5 000 \$ / an
MRC de Maskinongé	11 % des E.E.S.	5 000 \$ / an
MRC de Mékinac	10 % des E.E.S.	5 000 \$ / an
MRC des Chenaux	8 % des E.E.S.	5 000 \$ / an

Considérant l'accord de tous les membres de la Table des préfets de la Mauricie, lors d'une réunion tenue le même jour, de soutenir et recommander la proposition déposée;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de participer à une entente en économie sociale avec les autres partenaires ministériels et approuve le scénario financier ainsi que la répartition qui s'y rapporte.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est de plus résolu qu'une copie de la présente soit transmise au Pôle d'économie sociale de la Mauricie ainsi qu'à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

2016-03-272

8c.ii. CONTRIBUTIONS RÉGIONALES - CONSORTIUM DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL – ENTENTE

Considérant la présentation effectuée par le Consortium en développement social de la Mauricie lors de la rencontre de la Conférence administrative régionale (CAR) – Territoires, tenue le 9 février 2016 au Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins de Shawinigan;

Considérant l'offre de partenariat en développement social déposé à cette rencontre;

Considérant la participation financière importante des ministères et organismes à l'entente :

- CIUSSS MCDQ : 75 000 \$ pour un an;
- Fondation Chagnon : 50 000 \$ pour un an;
- Emploi-Québec : 25 000 \$ pour un an;
- Centraide : 15 000 \$ pour un an;

Considérant l'effet de levier intéressant apporté par la participation financière de ces ministères et organismes;

Considérant qu'il y aura un montant résiduel d'une valeur estimée à 35 000 \$ de l'entente actuelle en développement social;

Considérant que ce montant résiduel pourrait représenter la quote-part des six territoires de la Mauricie;

Considérant l'accord de tous les membres de la Table des préfets de la Mauricie de soutenir et recommander la proposition déposée;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de participer à une entente de partenariat en développement social avec les autres partenaires et d'y contribuer à la hauteur d'un sixième du montant résiduel de l'entente actuelle émanant de la Conférence régionale des élus de la Mauricie.

Il est de plus résolu :

- 1- Que messieurs Gérard Bruneau, préfet et Pierre St-Onge, directeur général, soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;
- 2- Que copie de la présente soit transmise au Consortium en développement social de la Mauricie ainsi qu'à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-03-273

8c.iii. CONTRIBUTIONS RÉGIONALES - ÉCONOMIE DU SAVOIR DE LA MAURICIE - ENTENTE

Considérant que « Économie du savoir de la Mauricie » demande une contribution financière aux MRC et Villes/MRC de la Mauricie afin de pallier au manque à gagner provoqué par la dissolution de la Conférence régionale des élus de la Mauricie;

Considérant que cet organisme offre aux entreprises de la région, différents services complémentaires à ceux offerts par notre MRC;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de participer pour un montant de 4 780 \$ à « Économie du savoir de la Mauricie » pour l'année en cours.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2016-03-274

9a.i FINANCEMENT D'ENTREPRISE - FLES - IMMEUBLE MULTISERVICES DES CHENAUX

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation négative des membres du Comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'économie sociale (FLES);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux refuse de faire droit à la demande de financement portant le numéro de dossier FLES 2016-01.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2016-03-275

10a. APPUI À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - UTILISATION DES SOMMES

Considérant que le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan demande un appui à sa démarche auprès du ministre des Affaires municipales et de

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, afin qu'il confirme sa volonté de permettre le cumul des sommes versées par le Fonds de développement des territoires pour la durée du Pacte fiscal 2016-2019;

Considérant les motifs invoqués dans la résolution 2016-02-026 du conseil de la MRC de Beauce-Sartigan;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, appuie le conseil de la MRC de Beauce-Sartigan.

Adoptée.

2016-03-276

10b. RATIFICATION D'UNE LETTRE D'APPUI POUR LE RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT DE LA FONDATION VILLES, VILLAGES D'ART ET PATRIMOINE (VVAP)

Considérant que le 24 février dernier, le préfet adressait une correspondance au ministre de la Culture et des Communications du Québec, monsieur Luc Fortin, pour appuyer la démarche de la Fondation Villes, villages d'Art et de Patrimoine auprès de celui-ci, afin qu'il renouvelle et maintienne son soutien financier dans une mesure propre à son apport fondamental;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ratifie cet appui.

Adoptée

11. CORRESPONDANCE

- a. Économie, Science et Innovation (participation au financement de la Communauté entrepreneuriale);
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (adoption du règlement 2015-94 modifiant notre schéma d'aménagement et de développement révisé);
- c. Conférence régionale de la Mauricie (versement de la contribution du fonds de développement régional (47 006\$) relativement à l'entente de développement culturel pour les territoires ruraux);
- d. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (rappel concernant les travaux d'aménagement d'habitats fauniques au marais Saint-Éloi);

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Demande de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le financement du développement d'une solution avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) pour l'abattement du zinc dans les sites d'enfouissement;
- b. Accusé réception du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (résolutions 2016-02-253, 2016-02-254 et 2016-02-256);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

13. **AUTRES SUJETS**

2016-03-277

13a. **TRANSPORT COLLECTIF – RAPPORT D'EXPLOITATION 2015 À APPROUVER**

Considérant que le transport collectif sur le territoire de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est réalisé par l'organisme Transport adapté et collectif des Chenaux (TAC des Chenaux);

Considérant qu'annuellement un rapport d'exploitation doit être produit au ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif;

Considérant qu'une copie de ce rapport pour l'année 2015, daté du 3 mars 2016, est déposée à ce conseil en vue d'en obtenir l'approbation;

Considérant que le contenu de ce rapport réalisé par madame Janine Héroux, directrice générale dudit organisme, a été jugé convenable;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude-Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le rapport d'exploitation 2015 produit par TAC des Chenaux au ministère des Transports dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif.

Adoptée.

2016-03-278

13b. **PROJET ENERGIE EST – POSITION DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant que TransCanada projette la construction d'un oléoduc de l'Alberta au Nouveau-Brunswick en passant par le Québec;

Considérant que l'oléoduc traverse le territoire de la Municipalité régionale de comté des Chenaux en empruntant le territoire de sept municipalités sur une distance totale de 50.2 kilomètres traversant quatre cours d'eau;

Considérant que le conseil de la MRC des Chenaux est préoccupé par l'installation d'une telle infrastructure destinée au transport de pétrole;

Considérant que le Gouvernement du Québec a interpellé TransCanada en demandant le respect de sept conditions;

Considérant que ce conseil désire exprimer ses préoccupations par la présente;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu :

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux adopte la même position que celle du Gouvernement du Québec et réclame de TransCanada l'observation des conditions suivantes :

- Les communautés locales devront être consultées afin d'en assurer l'acceptabilité sociale.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- Les plus hauts standards techniques devront être respectés pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement.
- Un suivi devra être assuré par un comité de vigilance permanent.
- Les Premières Nations devront être consultées et prendre part au projet, le cas échéant.
- Le projet devra générer des retombées économiques et fiscales, notamment en matière de création d'emplois, dans les régions où il sera installé.
- Un plan d'intervention et de mesures d'urgence devra être établi selon les standards les plus élevés et TransCanada devra assumer l'entière responsabilité économique et environne-mentale advenant une fuite ou un déversement terrestre et maritime. La compagnie devra prévoir un fonds d'indemnisation et une garantie financière prouvant sa capacité à agir en cas d'accident.
- Les approvisionnements en gaz naturel devront être sécurisés pour les citoyens du Québec et de l'Ontario.

Il est également résolu de demander à TransCanada d'établir des mesures de sécurité supplémentaires à proximité de nappes d'eau souterraines utilisées pour l'approvisionnement en eau potable;

Qu'à défaut de répondre à ces exigences, le conseil s'oppose à ce projet de TransCanada.

Que copie de la présente soit transmise à monsieur Philippe Couillard, premier ministre de la province de Québec, à monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à madame Julie Boulet, ministre du Tourisme et ministre régionale de la Mauricie.

Adoptée.

2016-03-279

13c. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2016-02-251

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude-Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que la résolution 2016-02-251, adoptée par ce conseil lors de la séance publique du 17 février 2016, soit modifiée de sorte qu'on y lise un montant de 500 \$ dans la colonne « montant octroyé » vis-à-vis le projet présenté par les partenaires du PDAAM pour le projet Colloque – activités bilan du service d'accompagnement – relève agricole.

Il est de plus résolu de supprimer la parenthèse inscrite à la suite du mot agricole, ainsi que les mots contenus dans celle-ci.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-03-280

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et quinze minutes (20 h 15), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
20 AVRIL 2016**

MERCREDI, le vingtième jour du mois d'avril deux mille seize (20 avril 2016), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, préfet suppléant de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

ABSENT

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2016-04-281

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en y ajoutant les points suivants :

7e. Rapport du président du comité de sécurité publique.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2016;
4. Gestion du personnel :
 - a. Programmes d'habitation et mouvements de personnel;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. PIIRL – Approbation des routes prioritaires;
 - c. Entente avec la MRC de Mékinac concernant les programmes d'habitation;
 - d. Renouvellement de l'adhésion à l'URLSM;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - i. Conformité au règlement numéro 2016-355 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser une virée à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Large pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
 - b. Règlementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Bécancour (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux usages de services et équipements liés au transport dans les affectations de la MRC);
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – mars 2016;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité publique - Priorité locales
8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Enveloppe dédiée :
 - i. Saint-Luc-de-Vincennes (modification du projet en cours);
 - b. Commandite(s) demandée(s);
9. Développement économique :
 - a. Entente Soutien au travail autonome 2016-2017;
 - b. Financement d'entreprise :
 - i. FLI 2016-03
10. Appuis :
 - a. MRC de Lac-St-Jean-Est (budget supplémentaire pour le programme RénoRégion);
 - b.i Financement Ville de Shawinigan (appui aux dix municipalités concernées);
 - b.ii Financement Ville de Shawinigan (appui aux dix municipalités concernées, demande à la FQM);
11. Correspondance déposée;
12. Pour votre information :
 - a. Fonds soutien Mauricie – Résultats de 2015 (documents disponibles sur demande);
 - b. Transport collectif (rapports pour les trois premiers mois de l'année);
 - c. Parc de la rivière Batiscan et Sentier Transcanadien;
13. Autre(s) sujet(s) :
14. Période de questions;
15. Ajournement de la séance.

Adoptée.

2016-04-282

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2016

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion publique de ce conseil tenue le 16 mars 2016.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

2016-04-283

Résolution modifiée
par la résolution
n° 2016-05-301 en
date du 11 mai 2016

4a. PROGRAMME D'HABITATION ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Considérant que lors du budget 2016-2017. Le gouvernement du Québec n'a pas alloué de crédit pour le nouveau programme RénoRégion offert par la Société d'habitation du Québec;

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux, en tant que partenaire de la SHQ, a, parmi ses ressources, des personnes chargées du traitement des demandes présentées dans le cadre de ce programme ainsi que pour le programme PAD;

Considérant que ce service, offert à la population ainsi qu'à celle de la MRC de Mékinac en vertu d'une entente à cette fin, ne peut être maintenu faute d'activités;

Considérant le besoin pour la Municipalité régionale de comté des Chenaux de maintenir les tâches d'inspection des bâtiments réalisées par ces ressources;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines visant à modifier l'organisation du secteur de l'urbanisme;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux avise la section locale 3832 du Syndicat Canadien de la fonction publique de son intention d'abolir les deux postes suivants à compter du 23 mai 2016 :

- Inspectrice en bâtiment et des programmes d'habitation;
- Adjointe au service d'urbanisme.

Il est de plus résolu :

- 1 - Que soit créé un poste d'inspecteur en bâtiment à temps partiel dont les services sont requis à raison de trente-cinq (35) heures par semaine du 1^e avril au 30 septembre et de vingt et une (21) heures par semaine du 1^e octobre au 31 mars sous réserve de la participation actuelle des huit municipalités desservies selon les termes de l'entente inter-municipale pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement;
- 2 - Que la présente constitue l'avis prévu aux articles 14.10 a) et b) de la convention collective en vigueur.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2016-04-284

5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 9280 à 9370 ainsi que les autres sommes déboursées au 20 avril 2016 totalisant 486 422,19 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5b. PIIRL – APPROBATION DES ROUTES PRIORITAIRES

Ce sujet est reporté à l'ajournement.

2016-04-285

5c. ENTENTE AVEC LA MRC DE MÉKINAC CONCERNANT LES PROGRAMMES D'HABITATION

Considérant que depuis le printemps 2006, la MRC de Mékinac est desservie par notre MRC pour la livraison des différents programmes de l'amélioration de l'habitat offerts par la Société d'habitation du Québec;

Considérant qu'à cette fin une entente avait été conclue selon les dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec;

Considérant que le nombre de dossiers à traiter est réduit à ceux du programme d'adaptation de domicile (PAD) requérant de façon discontinue les besoins d'une ressource même à temps partiel;

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a aboli le poste d'inspectrice des programmes d'habitation;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux informe le conseil de la MRC de Mékinac qu'il met un terme à l'entente pour la livraison, sur le territoire de celle-ci, des différents programmes de l'amélioration de l'habitat offerts par la Société d'habitation du Québec.

Il est de plus résolu que la présente prenne effet à compter du 23 mai 2016.

Adoptée.

2016-04-286

5d. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'URLSM

Sur proposition de monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, il est résolu que la MRC des Chenaux renouvelle son adhésion à l'URLSM de la Mauricie pour la période 2016-2017 au coût de 1 000 \$ pour et au nom des dix municipalités de son territoire et autorise monsieur Pierre St-Onge, directeur général, à faire le paiement requis.

Il est de plus résolu de nommer monsieur Jean-Claude Milot comme délégué, afin de se prévaloir des droits conférés à la Municipalité régionale de comté des Chenaux, en tant que membre régulier, notamment lors de l'assemblée générale annuelle.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-04-287

6a.i. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-355 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Résolution rescinder
par la résolution
n° 2016-05-314 en
date du 18 mai 2016

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude-Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2016-355 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

6b.i. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

MRC de Bécancour (règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux usages de services et équipements liés au transport dans les affectations de la MRC);

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

On rappelle le dossier du traitement du zinc au LET de Saint-Étienne-des-Grès qui oblige la régie à transporter temporairement le lixiviat aux étangs de la ville de Trois-Rivières et des demandes additionnelles du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'égard du projet de nouvelle configuration de la géométrie des cellules de ce LET.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MARS 2016

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel de la MRC, résume les activités culturelles réalisées en mars, telles que citées dans le rapport mensuel préparé par madame Marie-Pier Lemaire.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, rappelle à ses collègues, la tenue d'une réunion de type Lac-à-l'Épaule prévue pour le 22 avril. Il précise les sujets qui y seront discutés. Chaque sujet sera présenté par une mise en contexte suivie d'échanges, d'éléments de décisions et d'orientation.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité de ressources humaines, rappelle à ses collègues que le comité a débuté ses travaux en vue du renouvellement de la convention collective, expirée depuis le 31 décembre 2015. De plus il mentionne que des rencontres sont en cours avec le syndicat suite à l'abolition de deux postes et que des employés utiliseront la clause de supplémentation prévue dans ladite convention collective.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

2016-04-288

7e. PRIORITÉS LOCALES EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux doit annuellement fournir à la Sûreté du Québec trois priorités locales à être considérées dans le cadre de ses activités;

Considérant la recommandation du Comité de sécurité publique;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux demande à la Sûreté du Québec de considérer les activités suivantes comme prioritaires à être réalisées au cours de la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 :

- Porter une attention particulière à l'école secondaire Le Tremplin;
- Porter une attention particulière à la route 352 à Saint-Maurice entre les intersections du rang Saint-Alexis et du rang Saint-Jean.

Il est de plus résolu d'accroître la présence des agents parmi la foule, aux événements organisés pour la population en général.

Adoptée.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-04-289

8a.i. ENVELOPPES DÉDIÉES – SAINT-LUC-DE-VINCENNES

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a approuvé en avril 2015 un projet destiné à l'ajout d'infrastructures et d'équipements et pour un agrandissement pour coin café/rencontre dans la bibliothèque municipale;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes demande que soit modifié ce projet étant donné que les coûts prévus ont été insuffisants;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer dans sa demande un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle, ce qui est confirmé dans la résolution 2016-04-38 du conseil de Saint-Luc-de-Vincennes;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la modification demandée et porte à 33 744 \$ le montant demandé en 2015 pour ce projet :

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
St-Luc-de-Vincennes 2014-2015 2015-2016 2016-2017	Ajout d'infrastructures et d'équipements et agrandissement du coin café/rencontre de la bibliothèque	51 726 \$	33 744 \$

Il est également résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé ainsi :
 - 70% à la signature du protocole requis pour 2014-2015;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- 70 % de l'enveloppe **2015-2016** lors que le montant sera reçu du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - 70 % de l'enveloppe **2016-2017** lors que le montant sera reçu du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2016-04-290

8b. COMMANDITE(S) DEMANDÉE(S)

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un Fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et évènements »;

Considérant qu'un projet a été présenté au comité d'analyse composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant les recommandations de ce comité à l'égard de ce projet;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Bafiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les recommandations qui lui sont faites pour le financement des projets suivants:

Promoteur	Projet	Montant recommandé
Association des loisirs de Saint-Stanislas (canots)	Classique provinciale de canots de la Bafiscan	500 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à aviser l'organisme concerné et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2016-04-291

9a. ENTENTE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME 2016-2017

Considérant qu'en vertu de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (RLRQ, c. M-30.01), une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire;

Considérant qu'à cette fin, la Municipalité régionale de comté des Chenaux entend directement poursuivre l'encadrement et le suivi aux participants à la mesure Soutien au travail autonome;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'offre de service préparée par monsieur Jean Breton et destinée au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux, sous réserve d'une disposition légale habilitante, accepte, comme s'il était ici au long reproduit, le contenu de l'offre de service à coût forfaitaire faite au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la période du premier avril 2016 au 31 mars 2017 et préparée par monsieur Jean Breton.

Il est de plus résolu que monsieur Pierre St-Onge, directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à la signer pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2016-04-292

9b. FINANCEMENT D'ENTREPRISE

i. FLI 2016-03;

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé les demandes de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :
 - accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2016-03 pour un prêt de 25 000 \$;
 - autorise le paiement de ce montant au promoteur;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

10a. MRC DE LAC-ST-JEAN-EST – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PROGRAMME RÉNORÉGION

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-04-293

10b.i. FINANCEMENT VILLE DE SHAWINIGAN – APPUI AUX DIX MUNICIPALITÉS CONCERNÉES

Considérant le litige qui oppose la Ville de Shawinigan aux dix (10) municipalités voisines, dont Notre-Dame-du-Mont-Carmel, pour la participation au financement de certains équipements, infrastructures, services et activités de la ville;

Considérant que l'apport des collectivités voisines est essentiel à la vitalité économique de la Ville de Shawinigan et que les utilisateurs extérieurs de ses services soulagent déjà le fardeau fiscal de ses contribuables;

Considérant que la Ville de Shawinigan et les municipalités interpellées ont fait consensus sur le fait que les services doivent être financés par ceux qui les utilisent;

Considérant le refus de la Ville de Shawinigan de souscrire à l'approche « utilisateur/payeur » mit de l'avant par les municipalités;

Considérant que la Ville de Shawinigan a décidé d'en appeler à l'autorité du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour que la Commission municipale du Québec intervienne, lui fasse ses recommandations et, qu'ultimement, les municipalités concernées soient contraintes, par décret ministériel, de participer à son financement;

Considérant que, selon les municipalités concernées, l'équité fiscale leur interdit de prendre les taxes de l'ensemble de leurs contribuables, ou de réduire leurs services, pour aider la Ville de Shawinigan à financer des services dont se prévaut seulement un faible pourcentage de leur population respective;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité :

1. D'appuyer la lettre produite par les maires des dix (10) municipalités adressée, en date du 18 mars 2016, à monsieur le ministre Martin Coiteux du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour faire valoir leurs points de vue.

Adoptée.

2016-04-294

10b.ii. FINANCEMENT VILLE DE SHAWINIGAN – APPUI AUX DIX MUNICIPALITÉS CONCERNÉES – DEMANDE À LA FQM

Considérant le dépôt en date du 20 octobre 2015, de l'étude du coût de revient du Service loisirs, culture et vie communautaire, préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la Ville de Shawinigan;

Considérant que les municipalités sollicitées n'ont pas l'intention de conclure d'entente sur la base du rapport soumis, le jugeant inapproprié;

Considérant ainsi le litige qui oppose la Ville de Shawinigan aux dix (10) municipalités voisines pour leur participation au financement de certains équipements, infrastructures, services et activités de la ville;

Considérant l'approche envisagée par la Ville de Shawinigan d'exiger une contribution de la part des municipalités sollicitées au lieu que les services soient financés par ceux qui les utilisent selon la formule utilisateur-payeur;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que cette approche a maints effets :

- Elle est injuste parce qu'elle demande aux petites municipalités de taxer l'ensemble des contribuables ou de réduire leurs services, pour aider les villes à financer des services dont se prévaut seulement un faible pourcentage de la population desdites municipalités;
- Elle est contre-productive parce qu'elle permet aux villes d'échapper à la libre concurrence, ce qui peut mener tout droit à l'augmentation des coûts;
- Elle est pernicieuse parce qu'elle permet aux villes d'élargir indirectement leur assiette fiscale, ce qui mène tout droit à l'érosion des juridictions des petites municipalités;

Considérant que cette approche a tendance à se répandre au Québec;

Considérant la résolution R 120-08-03-16 de la Ville de Shawinigan demandant l'intervention du ministre afin de forcer les municipalités à financer certains services de la Ville de Shawinigan par l'intervention de la Commission municipale du Québec;

Considérant que seulement dix (10) municipalités, attachées à trois MRC différentes, doivent, contre leur volonté, faire face à cette demande de la Ville de Shawinigan;

Considérant que les services de proximité sont un enjeu important pour la FQM et que l'approche envisagée par la Ville de Shawinigan va à l'encontre de cette orientation et attaque l'autonomie des petites municipalités;

Considérant que la FQM a comme mission première la défense de ses membres;

Considérant que l'enjeu est majeur en terme d'équité fiscale, de saine gestion des services municipaux et de protection des juridictions municipales;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que la Municipalité régionale de comté des Chenaux demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'intervenir dans ce dossier, en assurant les services de support nécessaires et de procéder aux revendications appropriées auprès des instances gouvernementales.

Il est de plus résolu :

- 1- Que soit reconnu l'apport des collectivités voisines à la vitalité économique des villes et le fait que les utilisateurs extérieurs de leurs services soulagent le fardeau fiscal de leurs contribuables;
- 2- Que l'approche « utilisateur/payeur » soit privilégiée parce qu'elle est plus respectueuse des contribuables des petites municipalités et plus rassurante quant au maintien des coûts de revient à un niveau acceptable par les consommateurs.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé de réception de la résolution 2016-02-255 sur les OMH et la Loi sur la Société d'habitation du Québec);

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- b. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé de réception de la résolution 2016-02-257 sur le programme Réno-Région);
- c. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé de réception de la résolution 2016-02-258 sur les appareils de défibrillation);
- d. Ministère de la Sécurité publique (réponse à la demande du conseil concernant les appareils de défibrillation);
- e. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (invitation à une rencontre d'échanges sur la Politique de réhabilitation des terrains contaminés);
- f. Cabinet du Premier ministre (accusé de réception de la résolution 2016-03-278 concernant le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada);
- g. Ministère des Transports du Québec (aide financière accordée pour le transport collectif);
- h. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (procédure relative à l'entretien de cours d'eau en milieu agricole);
- i. Grand Tour 2016 Desjardins (passage du Vélotour SP 2016);

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Fonds Soutien Mauricie – Résultats de 2015 (documents disponibles sur demande);
- b. Transport collectif (rapports pour les trois premiers mois de l'année);

2016-04-295

12c. PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN ET SENTIER TRANSCANADIEN

Considérant que par la résolution numéro R2016-20, le conseil d'administration du Parc de la rivière Batiscan a accepté de renouveler l'entente avec le club équestre Pégase suivant certaines conditions discutées lors d'une réunion tenue le 29 mars 2016 à laquelle participaient les maires des municipalités de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Narcisse et Saint-Stanislas et des représentants du Club équestre Pégase;

Considérant que cette entente prévoit une implication financière de la MRC des Chenaux provenant du volet « Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie » de son Fonds de développement du territoire et par conséquent la présentation d'une demande en bonne et due forme;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte en principe le contenu du projet d'entente du premier janvier au 31 décembre 2016 à être signée au plus tard le 20 mai 2016 avec le Parc de la rivière Batiscan et le club équestre Pégase.

Adoptée.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'est présenté.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil.

2016-04-296

15. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures et vingt-cinq minutes (19 h 25), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, d'ajourner la présente réunion pour être reprise vers 20 h 05 ce jour même.

Adoptée.

2016-04-297

16. REPRISE DE LA SÉANCE

À vingt heures et six minutes (20 h 06), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, de reprendre la réunion publique du 20 avril 2016.

Adoptée.

2016-04-298

5b. PIIRL – APPROBATION DES ROUTES PRIORITAIRES

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux s'est engagée (rés. 2015-06-101) dans la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales suivant les modalités établies par le ministère des Transports dans le cadre du programme PIIRL;

Considérant que le territoire de la MRC des Chenaux est caractérisé par un vaste réseau de routes locales dont la fonction est d'établir et de maintenir des liens d'importance entre les différentes municipalités de la région;

Considérant que l'objectif du PIIRL est d'identifier les routes municipales stratégiques, d'établir la nature des interventions qui y sont requises et de se doter d'une stratégie de planification afin de procéder à la détermination des besoins et des priorités d'intervention en regard de ce réseau;

Considérant qu'en vertu des modalités d'application du programme PIIRL, la couverture du plan doit exclusivement porter sur les routes locales de niveau 1 et 2, et que le réseau retenu doit correspondre à environ 25 % de l'ensemble des routes locales qui sont comprises dans la région;

Considérant que le mandat de réaliser le plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC des Chenaux a été accordé à la firme CIMA+;

Considérant que la firme CIMA+ a procédé au dépôt de rapports documentant les deux premiers volets de la démarche du PIIRL, soit une description du réseau local et l'élaboration d'un profil socioéconomique régional;

Considérant que la documentation présentée par CIMA+ comprend également la désignation des routes locales stratégiques qui seront retenues dans le cadre du PIIRL de la MRC des Chenaux, et que celles-ci ont été déterminées sur la base de leurs vocations respectives et des caractéristiques fonctionnelles qui leur sont propres;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le conseil est d'accord avec la nature des critères de sélection, de même qu'à l'égard du choix des routes locales devant être retenues dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité :

- 1- Que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le choix du réseau local identifié dans le rapport de la firme CIMA+ sous le numéro Q162108A, figure 3.1 comme étant prioritaire et reconnaît ce réseau comme celui devant être considéré dans le cadre de l'élaboration du plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC des Chenaux;
- 2- Que le conseil autorise la réalisation des travaux d'auscultation nécessaires à l'obtention des informations descriptives et techniques qui serviront à évaluer l'état des chaussées et des ponceaux sur le réseau local retenu dans le cadre du PIIRL de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2016-04-299

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures et sept minutes (20 h 7), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET SUPPLÉANT

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
11 MAI 2016**

MERCREDI, le onzième jour du mois de mai deux mille seize (11 mai 2016), une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de dix-neuf heures et cinq minutes (19 h 5), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2016-05-300

Tous les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux sont présents et renoncent aux formalités prévues par la loi pour la tenue d'une séance extraordinaire comme le permet l'article 157 du Code municipal du Québec.

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité de décréter la tenue de la présente séance extraordinaire afin de traiter de la modification de la résolution 2016-04-283 adoptée par ce conseil lors de la réunion régulière du 20 avril 2016.

Adoptée.

2016-05-301

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2016-04-283 ET CRÉATION D'UN DEUXIÈME POSTE RÉGULIER D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT À TEMPS COMPLET

Considérant que le 20 avril 2016, le conseil a adopté une résolution pour abolir deux postes et en créer un autre, soit celui d'inspecteur en bâtiment à temps partiel;

Considérant qu'un poste à temps partiel d'inspecteur en bâtiment restreint l'efficience de la ressource qui peut l'occuper;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines visant à modifier de nouveau l'organisation du service d'urbanisme;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux modifie la résolution numéro 2016-04-283 par le remplacement complet du paragraphe concernant la création d'un poste d'inspecteur en bâtiment à temps partiel par ce qui suit :

Que la description de fonction définie dans la convention collective en vigueur pour un inspecteur en bâtiment soit remplacée par la suivante :

« Le titulaire de ce poste assure l'émission et le suivi des permis relatifs à la réglementation d'urbanisme propre à chacune des municipalités clientes. Également, il veille à la conformité des installations septiques. Il inclut la réalisation de tâches d'ordre général pour le service d'aménagement du territoire et effectue toute autre tâche relative à cet emploi. »

Il est de plus résolu :

1. Qu'un deuxième poste d'inspecteur en bâtiment à temps complet soit et est par la présente créé en remplacement du poste d'inspecteur en bâtiment à temps partiel créé par ladite résolution;
2. Que cette nouvelle description, pour avoir son plein effet, fasse l'objet d'une lettre d'entente à convenir avec la Section locale 3832 du SCFP dans les meilleurs délais.

Adoptée.

2016-05-302

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures et quinze minutes (19h15), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyée par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère-de-Champlain, il est résolu de clore la présente séance extraordinaire.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
18 MAI 2016**

MERCREDI, le dix-huitième jour du mois de mai deux mille seize (18 mai 2016), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h) au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Paul-Arthur Hamelin, représentant de Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENTE

Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2016-05-303

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2016 et extraordinaire du 11 mai 2016;
4. Gestion du personnel :
 - a. Mouvement de personnel, suivi;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Rapport annuel – sécurité incendie;
 - c. Assemblée des MRC;
 - d. Entente pour le traitement des programmes offerts par la Société d'habitation du Québec;
 - e. Rapport financier 2015;
 - f. Groupe de géomatique Azimut Inc. (licence Godossier);
 - g. SH Environnements Immersifs (soumission pour personnages historiques);
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de 3 règlements municipaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- b. Recommandation à la CPTAQ - dossier 411 752 – Municipalité de Batiscan;
- c. Règlementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Maskinongé (entrée en vigueur du règlement 244-16 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables à la Ville de Louiseville);
 - ii. MRC de Maskinongé (entrée en vigueur du règlement 244-15 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'officialiser la cartographie du périmètre urbain de Saint-Léon-le-Grand, ainsi que de mettre à jour la terminologie);
 - iii. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajouter, dans les tableaux de compatibilité, des conditions permettant certains usages du groupe commercial et services, en affectation agricole active, urbaine et industrielle régionale);
 - iv. MRC de Bécancour (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux infrastructures et équipements liés aux réseaux de télécommunication dans les affectations de la MRC de Bécancour);
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – avril 2016;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Enveloppe régulière;
 - b. Plan d'action PDZA;
 - c. Commandite(s) demandée(s);
- 9. Développement économique :
 - a. Demande de financement annuel – bureau d'information touristique;
 - b. Financement d'entreprise : Projet FJP 2016-03
 - c. PDAAM (utilisation de l'enveloppe provenant de la CRÈM)
- 10. Appuis :
 - a. MRC de Pontiac (dénonciation des modifications apportées au programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II);
 - b. MRC de La Matapédia (chemins municipaux et transport forestier);
 - c. MRC de la Rivière-du-Nord (droits payables par les exploitants de carrières et de sablières);
 - d. MRC de Portneuf (programme d'aide au développement du transport collectif);
- 11. Correspondance déposée;
- 12. Pour votre information :
 - a. États financiers 2015 du Transport adapté de Fran-che-mont;
- 13. Autre(s) sujet(s) :
 - a. Projet orthophotos régional – coordination;
 - b. Mandat pour le renouvellement du contrat d'assurance collective;
 - c. Délégation pour le renouvellement du contrat d'assurance collective;
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-05-304

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
20 AVRIL 2016 ET EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2016**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude-Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 20 avril 2016 ainsi que celui de la séance extraordinaire tenue le 11 mai 2016.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

4a. MOUVEMENTS DE PERSONNEL - SUIVI

Aucune information n'a été produite.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2016-05-305

5a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 9371 à 9440 ainsi que les autres sommes déboursées au 18 mai 2016 totalisant 465 933,48 \$.

Adoptée.

2016-05-306

5b. RAPPORT ANNUEL – SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que le Schéma de couverture de risques en incendie de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a pris effet le 14 août 2011;

Considérant qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur le Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

Considérant qu'un rapport annuel d'activités couvrant la période du 14 août 2014 au 14 août 2015 a été réalisé par monsieur Mathieu Ouellette, coordonnateur-préventionniste de la MRC des Chenaux, et porté à la connaissance du conseil pour être approuvé;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le rapport annuel d'activités 2014-2015 du schéma de couverture de risques en incendie.

Il est de plus résolu que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

2016-05-307

5c. ASSEMBLÉE DES MRC LES 1^{er} et 2 juin 2016

Considérant que la FQM organise une assemblée des MRC les 1^e et 2 juin 2016 à Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est important que notre MRC y soit représentée;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise messieurs Gérard Bruneau et Pierre St-Onge à représenter notre MRC lors de l'assemblée des MRC à Québec les 1^e et 2 juin 2016 et que leurs frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Il est de plus résolu que la MRC des Chenaux défraie les frais d'hébergement du 2 juin de monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain et représentant de la Mauricie à la FQM.

Adoptée.

2016-05-308

5d. ENTENTE POUR LE TRAITEMENT DES PROGRAMMES OFFERTS PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Considérant qu'en raison d'une réorganisation au sein des services offerts par notre MRC, les programmes d'aide à la rénovation de l'habitat ne sont plus traités par notre personnel;

Considérant qu'il y a lieu de respecter les ententes en vigueur signées avec la Société d'habitation du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte l'offre qui lui est faite par SAHA Inc. de Shawinigan pour la gestion et le traitement des dossiers des différents programmes émanant de la Société d'habitation du Québec, dans le respect des politiques et des procédures établies par la Société d'habitation du Québec.

Il est de plus résolu que les contributions de gestion respectives pour chacun des dossiers reçues de la SHQ soient versées intégralement à SAHA Inc. à titre d'honoraires professionnels, tel que prévu au projet d'entente soumis par cette entreprise.

Adoptée.

2016-05-309

5e. RAPPORT FINANCIER 2015

Considérant que l'auditeur de la MRC, Mallette SENCRL, représenté par monsieur Claude Lacombe et madame Joanie Roy, a déposé le rapport financier consolidé 2015 avant la tenue de la présente séance publique;

Considérant que les résultats dudit rapport indiquent un excédent de 199 667 \$ pour cet exercice haussé à 290 732 \$ après les ajustements de la conciliation à des fins fiscales;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte le contenu du rapport financier consolidé 2015 incluant le rapport de l'auditeur indépendant, tel que déposé par la firme Mallette SENCRL, Société de comptables professionnels agréés.

Adoptée.

2016-05-310

5f. GRUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. - LICENCE GODOSSIER

Considérant que l'évaluateur de notre MRC doit être en mesure d'accéder à certaines informations de nos rôles d'évaluation pour la gestion des renseignements descriptifs des terrains agricoles, boisés et généraux;

Considérant qu'il y a lieu de fournir l'outil requis à cette fin et que le Groupe de géomatique Azimut Inc. offre un produit pouvant convenir;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition n° 2016-2250 du Groupe de géomatique Azimut Inc. pour la fourniture de l'élément suivant au coût de 7 575 \$ plus taxes:
 - 1 licence GOdossier – Gestion des renseignements descriptifs des terrains;
 - les frais d'installation et de formation;
- 2- Que les frais d'entretien ainsi que d'utilisation annuelle de 1 668 \$, payables après 90 jours de l'installation, soient également acceptés par la présente résolution.

Adoptée.

2016-05-311

5g. SH ENVIRONNEMENTS IMMERSIFS – SOUMISSION POUR PERSONNAGES HISTORIQUES

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une Politique culturelle en 2006;

Considérant qu'une entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Chenaux est présentement en cours;

Considérant que madame Marie-Pier Lemaire, agente de développement culturel, est mandatée pour la mise en œuvre du projet de développement d'un circuit de personnages historiques à travers les dix municipalités de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Chenaux accepte la soumission de SH Environnements Immersifs pour la réalisation de dix personnages historiques totalisant 11 260 \$ avant taxes.

Il est de plus résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents requis pour cette commande.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-05-312

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 389-07-03-16 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude-Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 389-07-03-16 de la municipalité de Sainte-Genève-de-Batiscan.

Adoptée.

2016-05-313

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-01 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Paul-Arthur Hamelin, représentant de Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2016-01 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

2016-05-314

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-355 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2016-355 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Il est de plus résolu que cette résolution rescinde la résolution 2016-04-287 qui avait été adoptée par ce conseil le 20 avril 2016.

Adoptée.

2016-05-315

6b. RECOMMANDATION À LA CPTAQ - DOSSIER 411 752 – MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

Considérant que la municipalité de Batiscan a présenté à la Commission de protection du territoire agricole une demande d'autorisation pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 5 212 089 situé sur le territoire de cette municipalité;

Considérant que ce projet vise à rendre public le chemin de l'Île Saint-Éloi actuellement existant;

Considérant qu'en raison de sa nature, ce projet ne peut se réaliser ailleurs sur le territoire de la municipalité de Batiscan;

Considérant que ce projet n'apporte aucune contrainte additionnelle sur les activités agricoles de ce secteur;

Considérant que ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux normes du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, que le conseil de la MRC des Chenaux recommande à la Commission de protection du territoire agricole d'autoriser la demande de la municipalité de Batiscan relativement à l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 5 212 089.

Adoptée.

6C. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Maskinongé (entrée en vigueur du règlement 244-16 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation aux normes relatives aux zones inondables à la ville de Louiseville);
- ii. MRC de Maskinongé (entrée en vigueur du règlement 244-15 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'officialiser la cartographie du périmètre urbain de Saint-Léon-le-Grand, ainsi que de mettre à jour la terminologie);
- iii. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'ajouter, dans les tableaux de compatibilité, des conditions permettant certains usages du groupe commercial et services, en affectation agricole active, urbaine et industrielle régionale);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- iv. MRC de Bécancour (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux infrastructures et équipements liés aux réseaux de télécommunication dans les affectations de la MRC de Bécancour);

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et représentant au conseil d'administration de la RGMRM, informe ses collègues que la voie de service qui a été construite à Sainte-Geneviève-de-Batiscan et à Batiscan pour permettre aux véhicules lourds qui se dirigent au site d'enfouissement de Champlain de contourner le village de Champlain, sera bientôt pavée. Il indique que le problème de zinc qui touche actuellement le site de Saint-Étienne-des-Grès n'est toujours pas résolu, pendant ce temps on doit transporter le lixiviat émanant de ce site, aux étangs de la ville de Trois-Rivières.

De plus, l'entente de gré à gré jusqu'ici tolérée avec le groupe RCM pour le traitement des matières résiduelles valorisables devra vraisemblablement faire l'objet d'un appel d'offres public à moins qu'une solution ne soit trouvée à court terme. La prochaine rencontre du CA de la régie aura lieu ce jeudi 19 mai 2016.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – AVRIL 2016

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, résume le rapport de l'agente de développement culturel produit pour le mois d'avril 2016.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, rappelle que le suivi de certains sujets du Lac-à-l'Épaule tenu le 22 avril dernier a déjà été amorcé. Au cours des prochaines semaines, le directeur général verra à assurer la concrétisation des orientations qui ont été convenues.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité indique que les négociations pour le renouvellement de la convention collective débiteront vers la mi-juin.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-05-316

8a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le 13 mai dernier se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre en considération des projets ayant

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants :

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Parc de la rivière Batiscan	Revalorisation de la Via Ferrata	12 920 \$	4 600 \$
Ass. des pourvoyeurs et pêcheurs du poisson des chenaux de la rivière Ste-Anne	Autofinancement – chalets locatifs	28 950 \$	9 000 \$
CDC des Chenaux en partenariat de gestion	Campagne d'achat local	33 900 \$	10 000 \$
Biathlon Mauricie	Initiation biathlon Primaski (montant versé sur présentation de facture d'acquisition)	38 050 \$	10 000 \$
Hockey-balle Mont-Carmel	Amélioration des installations de dek hockey pour la sécurité des utilisateurs (entente étendue requise avec la CS Chemin-du-Roy)	12 000 \$	4 000 \$
Vieux presbytère de Batiscan	Mise en valeur du chemin du Roy – phase 1 (montant versé une fois le dossier complété)	32 500 \$	10 000 \$
CDC des Chenaux	Accompagnement au développement social	20 168 \$	10 000 \$
CAB de la Moraine	Amélioration au comptoir alimentaire des Chenaux	3 750 \$	1 500 \$

Il est de plus résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante :
 - 70 % suite à la signature d'un protocole;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

2016-05-317

8b. PLAN D'ACTION PDZA

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'un Plan de développement de sa zone agricole (PDZA);

Considérant que le PDZA comprend un plan d'actions à être réalisé en lien avec son contenu;

Considérant que ce conseil est d'avis d'utiliser les mêmes critères d'admissibilité que ceux contenus dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie afin de traiter les demandes s'inscrivant dans le plan d'actions du PDZA;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le 13 mai dernier se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre en considération des projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants :

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
Municipalité de Saint-Narcisse	<i>Marché champêtre de Saint-Narcisse</i>	15 808 \$	6 400 \$
Ass. des fromagers artisans du Québec	<i>Festival des fromagers artisans du Québec</i>	106 000 \$	5 000 \$

Il est de plus résolu :

- 1- Que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante :
 - 70 % suite à la signature d'un protocole;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- 2- Que le directeur général soit et est, par le présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun;

Adoptée.

8c. COMMANDITES(S) DEMANDÉE(S)

Aucune demande n'a été présentée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2016-05-318

9a. DEMANDE DE FINANCEMENT ANNUEL – BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant qu'une demande de subvention provenant de l'Association de développement industriel et commercial (A. D. I. C.) de Sainte-Anne-de-la-Pérade est déposée au conseil pour le maintien du bureau d'information touristique situé à Sainte-Anne-de-la-Pérade au cours de la saison touristique 2016;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à la majorité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accorde à l'Association de développement industriel et commercial (A.D.I.C.) de Sainte-Anne-de-la-Pérade une somme de 10 000 \$ qui sera versée après la signature du protocole également déposé à ce conseil pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit et autorise le directeur général à le signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, ainsi qu'à émettre les chèques requis en la manière prévue à l'article 3.1 dudit protocole d'entente.

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, s'est abstenue de participer aux délibérations, ainsi qu'au vote.

Adoptée.

2016-05-319

9b. FINANCEMENT D'ENTREPRISE - PROJET FJP 2016-03

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du Comité d'investissement qui ont analysé les demandes de financement déposées dans le cadre du Fonds Jeunes promoteurs (FJP);

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :
 - Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FJP 2016-03 prévoyant une aide financière non remboursable de 7 500 \$ provenant du Fonds Jeunes promoteurs en faveur de madame Julie Cossette;
 - Autorise le paiement de ce montant au promoteur;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2016-05-320

9c. PDAAM - UTILISATION DE L'ENVELOPPE PROVENANT DE LA CRÉM

Considérant que la Conférence régionale des élus de la Mauricie a versé un montant de 63 187 \$ à chacune des MRC et Villes de la Mauricie, totalisant 379 126 \$ à titre de versement résiduel de l'entente spécifique sur le développement agricole et agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM);

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'en vertu d'une entente entre les différents territoires de la Mauricie, une somme de 35 000 \$ a été réservée et payée pour le maintien des activités du PDAAM sous l'égide de la ville de Trois-Rivières qui intervient en tant que fiduciaire;

Considérant que la différence de 28 187 \$ par territoire doit être utilisée pour des activités admissibles selon l'entente relative au Fonds de développement des territoires signée avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en 2015;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux s'engage à utiliser la différence de 28 187 \$ pour le financement d'activités prévues au plan d'action de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2016-05-321

10a. MRC DE PONTIAC – DÉNONCIATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF - VOLET II

Considérant que la Municipalité régionale de comté de Pontiac sollicite l'appui des MRC du Québec à sa démarche auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust, afin que soient rétablies les modalités antérieures du programme d'aide au développement du transport collectif;

Considérant les motifs invoqués dans la résolution C.M. 2016-04-09 du conseil de ladite municipalité régionale de comté;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le conseil de la MRC de Pontiac.

Il est de plus résolu que copie de la présente soit adressée au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust, ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ.

Adoptée.

2016-05-322

10b. MRC DE LA MATAPÉDIA – CHEMINS MUNICIPAUX ET TRANSPORT FORESTIER

Considérant que la Municipalité régionale de comté de la Matapédia sollicite l'appui des MRC du Québec à sa démarche auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust, du ministre des Ressources naturelles, monsieur Laurent Lessard ainsi que du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux afin que ceux-ci se concertent pour analyser sérieusement la problématique du transport de bois sur les routes municipales et trouver, à courte échéance, une solution acceptable à l'échelle des municipalités et de l'industrie forestière;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant les motifs invoqués dans la résolution CM 2016-104 du conseil de ladite municipalité régionale de comté;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le conseil de la MRC de la Matapédia.

Il est de plus résolu que copie de la présente soit adressée au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, ainsi qu'à la FQM.

Adoptée.

2016-05-323

10c. MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD – DROITS PAYABLES PAR LES EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIERES

Considérant que la Municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord sollicite l'appui des MRC du Québec à sa démarche auprès du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux et du ministre de Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust, afin que soit majoré, de façon significative, le droit payable par les exploitants de carrières et de sablières, prévu à l'article 78.3 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant les motifs invoqués dans la résolution 8885-16 du conseil de ladite municipalité régionale de comté;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillelte, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le conseil de la MRC de la Rivière-du-Nord.

Il est de plus résolu que copie de la présente soit adressée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, et au ministre de Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Jacques Daoust ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ.

Adoptée.

10d. MRC DE PORTNEUF – PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande, mais ont déjà appuyé la demande de la MRC de Pontiac pour ce même sujet.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (entrée en vigueur du règlement 2015-94 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une virée à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Large à Sainte-Anne-de-la-Pérade et une résidence sur l'avenue des Quatorze Soleils à Champlain);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception de la résolution 2016-03-275 appuyant la MRC de Beauce-Sartigan concernant l'utilisation des sommes du Fonds de développement des territoires);
- c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (mesure de transition du programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles);
- d. Ministère des Transports de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports (aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route verte);
- e. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (1^{er} versement de l'enveloppe 2016-2017 du FDT, 25 %).

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. États financiers 2015 du Transport adapté de Fran-che-mont.

13. AUTRES SUJETS

2016-05-324

13a. PROJET ORTHOPHOTOS RÉGIONAL - COORDINATION

Considérant que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) est l'organisme porteur du projet de prise de photographies aériennes numériques (couleur et infrarouge) à une résolution de 20 cm dans la région de la Mauricie;

Considérant que le territoire visé par ce projet concerne 3 MRC et 2 Villes/MRC et une agglomération de la région de la Mauricie pour une superficie estimée à 6 858 km²;

Considérant que le coût d'acquisition pour tout le territoire de la région de la Mauricie est estimé à environ 12 000 \$ plus taxes, soit environ 11% de la facture initiale du projet qui est de l'ordre de 109 000 \$ plus les taxes;

Considérant que d'autres partenaires « privés » pourront bénéficier, moyennant un paiement à cet effet estimé à 2 500 \$ chacun;

Considérant également que d'autres partenaires « organismes sans but lucratif » pourront bénéficier, moyennant un paiement à cet effet estimé à 500 \$ chacun;

Considérant que si tous les territoires participent, le coût d'acquisition par territoire sera de l'ordre de 1 000 \$ plus taxes;

Considérant que la MRC des Chenaux s'est offerte pour agir à titre de gestionnaire principal de l'entente de partenariat financier concernant la production d'orthophotographies pour la région de la Mauricie;

Considérant que la MRC des Chenaux reconnaît l'importance d'obtenir les orthophotographies les plus récentes pour la réalisation de ses mandats;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux confirme son intérêt à participer au projet d'acquisition de photographies numériques 2016 pour la Mauricie initié par le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et, en partenariat avec les cinq autres territoires de la région;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est de plus résolu que la MRC des Chenaux accepte d'être le gestionnaire principal de l'entente de partenariat financier concernant la production d'orthophotographies pour la Mauricie moyennant des frais de gestion de l'ordre de 5 % du coût attribuable au milieu régional, soit 600 \$ et que monsieur Éric Lesage agisse en tant que coordonnateur.

Adoptée.

2016-05-325

13b. MANDAT POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Considérant que le cabinet, ASQ Consultant en Avantages Sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région de la Mauricie et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux adhère à ce regroupement d'assurance collective;

Considérant que le cabinet ASQ Consultant en Avantages Sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

Considérant que la rémunération payable au cabinet ASQ Consultant, soit de 10 %, est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Paul-Arthur Hamelin, représentant de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Il est également résolu :

- 1- Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux confie à ASQ Consultant en Avantages Sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.
- 2- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en Avantages Sociaux.

Adoptée.

2016-05-326

13c. DÉLÉGATION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

Considérant qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débuter le 1^{er} octobre 2016;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultant, cabinet en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

Considérant que la MRC de Mékinac a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

Considérant les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4 du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est de plus résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux délègue à la MRC de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire;
- 2- Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché, du cabinet ASQ Consultant en Avantages Sociaux.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Pascal de Batiscan interroge le préfet afin de savoir de qui relève la responsabilité du personnel de la MRC. Monsieur Bruneau répond que la MRC, en tant qu'employeur, est responsable de tous ses employés.

Adoptée.

2016-05-327

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures (20 h), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
15 JUIN 2016**

MERCREDI, le quinzième jour du mois de juin deux mille seize (15 juin 2016), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h) au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Monsieur Dominique Cossette, représentant de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENT

Monsieur Guy Simon, maire de Champlain.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2016-06-328 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu d'ajouter le point 12d. (dépôt du rapport annuel de TGVnet Mauricie) et d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2016;
4. Gestion du personnel ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. État de la situation financière et rapport budgétaire;
 - c. Congrès 2016 de la FQM;
 - d. Tourisme Mauricie – demande de financement;
 - e. Parc de la rivière Batiscan – entente;
 - f. Fonds Soutien Mauricie, société en commandite, demande de prolongation de la durée de vie du Fonds Soutien Mauricie, s.e.c.;
 - g. Entente en développement social, nomination au comité directeur;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de 3 règlements municipaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande);
 - i. MRC de Bécancour (projet de règlement modifiant le règlement n° 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif);
 - ii. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement n° 364 modifiant le règlement n° 289);
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – mai 2016;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité de sécurité publique;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Enveloppe régulière;
 - b. Enveloppes dédiées;
 - c. Commandite(s) demandée(s);
 - d. Plan d'action PDZA;
- 9. Développement économique :
 - a. Financement d'entreprise;
 - i. Annulation d'offre de financement (modification de la résolution 2016-02-252);
 - ii. Fonds local d'investissement (FLI 2016-06);
- 10. Appuis :
 - a. MRC de Portneuf (projet de modification au règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs);
- 11. Correspondance déposée :
 - a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception de la résolution 2016-04-293 appuyant les municipalités voisines de la ville de Shawinigan);
 - b. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception de la résolution appuyant la MRC de La Rivière-du-Nord concernant les droits payables par les exploitants de carrières et de sablières);
 - c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception de la résolution appuyant la MRC de la Matapédia concernant les chemins municipaux et le transport forestier);
 - d. Conseil des arts et des lettres du Québec – Projet d'entente pour soutenir les artistes, les écrivains et les organismes culturels de la Mauricie);
 - e. MRC de Portneuf (rés. CR 133-05-2016 adoptant le règlement 367 édictant le PGMR révisé 2015-2020, document disponible sur demande);
 - f. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (accusé réception de la résolution 2016-05-321 appuyant la MRC de Pontiac);
- 12. Pour votre information :
 - a. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (copie d'une lettre adressée à M. René Goyette suite à une demande d'intervention dans le cadre de la demande de modification du certificat d'autorisation);
 - b. Ville de La Tuque (invitation pour le souper de Ville de La Tuque);
 - c. ZIP Les Deux Rives (Rapport annuel 2015-2016);
 - d. Dépôt du rapport annuel de TGVnet Mauricie;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

13. Autre(s) sujet(s) :
 - a. Amélioration de la sécurité du serveur géomatique;
 - b. PDAF (approbation des projets 2016-2017);
 - c. Mandat pour le gala des artisans 2016;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2016-06-329

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2016

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 18 mai 2016.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

Aucun dossier n'est présenté.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2016-06-330

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 9441 à 9522 ainsi que les autres sommes déboursées au 15 juin 2016 totalisant 424 548,65 \$.

Adoptée.

5b. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RAPPORT BUDGÉTAIRE

Les documents sont déposés en conformité avec l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

5c. CONGRÈS 2016 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Le directeur général de la MRC des Chenaux invite les membres du conseil à lui transmettre, dès que possible, leur formulaire d'inscription indiquant leurs choix d'ateliers.

2016-06-331

5d. ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME 2016-2020

Considérant la proposition de Tourisme Mauricie nous invitant à participer à une entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) pour les années 2016 à 2020, dont le double objet est d'associer les partenaires locaux à la constitution d'un fonds de promotion et de soutenir financièrement les entreprises touristiques de la Mauricie;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'il y a peu de programmes de financement dédiés aux entreprises touristiques au Québec;

Considérant que le ministère du Tourisme veut y investir 1 \$ pour chaque 1 \$ qu'investira l'Association touristique régionale de la Mauricie (ATR);

Considérant que l'ATR s'engage à y investir la somme de 550 000 \$ sur cette période de 4 ans et s'engage à conclure, avec Tourisme Québec, une entente d'investissement de Tourisme Québec de 550 000 \$;

Considérant qu'à la lumière des projets soutenus sur le territoire de la MRC des Chenaux entre 2012-2015, ce conseil est d'avis qu'il est opportun de maintenir notre participation à cette entente;

Considérant qu'une partie importante du financement de l'EPRT 2012-2015 provenait de la Conférence régionale des élus de la Mauricie;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte l'offre qui lui est faite par Tourisme Mauricie de participer à une entente de partenariat régional en tourisme pour les années 2016 à 2020, dès que ladite entente sera prête, et ce moyennant les contributions suivantes : 25 000 \$ pour le fonds promotion et 10 000 \$ pour l'EPRT 2016-2020, le tout payable en 8 versements semestriels égaux débutant en octobre 2016.

Il est de plus résolu que le préfet, monsieur Gérard Bruneau et/ou le directeur général, monsieur Pierre St-Onge, soient et sont, par la présente, autorisés à signer le protocole d'entente à venir.

Adoptée.

2016-06-332

5e. PROCOLE D'ENTENTE AVEC LE PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN ET LE CLUB ÉQUESTRE PÉGASE

Considérant qu'à la fin de la saison 2015, le Parc de la rivière Batiscan a manifesté son intention de mettre fin au protocole d'entente avec le Club équestre Pégase en ce qui concerne le droit de passage des cavaliers dans les limites du parc;

Considérant que lors d'une récente rencontre entre les représentants du Parc de la rivière Batiscan et ceux de la MRC des Chenaux, ces derniers ont proposé des actions et un soutien financier de 5 000 \$ qui viendraient amoindrir certains inconvénients causés par le passage des cavaliers et de leur monture dans le Parc de la rivière Batiscan;

Considérant que le Parc de la rivière Batiscan nous a transmis une proposition de protocole d'entente, lequel contient plusieurs dispositions relatives aux engagements du Club équestre Pégase, notamment en ce qui concerne le port obligatoire de couche pour les chevaux, le maintien d'une surveillance les samedis et dimanches, une tarification pour tout manquement au protocole ainsi que la fourniture des états financiers de Pégase;

Considérant que la MRC des Chenaux estime que ces conditions imposées au Club équestre Pégase sont excessives et qu'elles ne reflètent pas les discussions préalables qu'elle a tenues avec les dirigeants du Parc de la rivière Batiscan;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que ce droit de passage fait partie du réseau du Sentier Transcanadien à l'égard duquel la MRC des Chenaux s'est positionnée favorablement dans son schéma d'aménagement et de développement;

Considérant que la MRC des Chenaux a déjà consenti à de nombreux efforts et investissements pour maintenir la pérennité des sentiers récréatifs sur son territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que la MRC autorise son préfet, monsieur Gérard Bruneau, à signer avec le Parc de la rivière Batiscan et le Club équestre Pégase un protocole d'entente relatif au droit de passage des randonneurs à chevaux dans les limites du Parc de la rivière Batiscan, et ce, conditionnellement au retrait des conditions ci-haut mentionnées. Suite à la signature de cette entente, il est également proposé de verser une aide financière au montant de 5 000 \$ au Parc de la rivière Batiscan pour réaliser les travaux mentionnés dans la section «Engagement de la MRC des Chenaux» dudit protocole d'entente.

Adoptée.

2016-06-333

5f. DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DURÉE DE VIE DU FONDS SOUTIEN MAURICIE, S.E.C.

Considérant que l'article 2.9.1 de la convention de Société en commandite stipule que :

« Sous réserve du paragraphe 2.9.2, la durée de la Société en commandite commence à courir à la date de la présente Convention, et la Société en commandite demeurera en vigueur jusqu'au premier à survenir des événements suivants : le 30 juin 2016, sujet aux dispositions du paragraphe 2.9.2; ou la terminaison de la Société en commandite conformément aux dispositions de la présente Convention avant la date énoncée au paragraphe 2.9.1 a); ou avec le Consentement unanime des Commanditaires »;

Considérant que l'article 2.9.2 de la convention de Société en commandite stipule que :

« La date de fin de la Société en commandite pourra être reportée par le Commandité, pour au plus deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an chacune (un « Report ») après avoir obtenu le Consentement unanime des Commanditaires à cet effet et pour chacun de ces Reports, à défaut de quoi la Société prendra fin automatiquement sur réception par le Commandité du refus de l'un ou l'autre des Commanditaires de consentir à un tel Report »;

Considérant qu'en date du 28 mars 2016, le commandité ne prévoit pas être en mesure de récupérer les placements encore en portefeuille d'ici le 30 juin 2016 et que des démarches sont en cours afin de les récupérer;

Considérant que le commandité recommande de reporter pour une première période supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2017, la durée de vie de la Société en commandite;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et qu'en tant que commanditaire du Fonds Soutien Maurice société en commandite, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux consent à reporter d'une première période supplémentaire d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2017, la durée de vie du Fonds Soutien Maurice, société en commandite.

Adoptée.

2016-06-334

5g. ENTENTE SECTORIELLE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN MAURICIE 2016-2017

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a accepté d'être partie à une entente sectorielle en développement social visant à contribuer à l'amélioration des conditions de vie individuelles et collectives en soutenant la concertation des acteurs territoriaux et régionaux concernés, en favorisant le développement de compétences et l'échange d'expertises en développement social et en favorisant le développement d'actions concertées avec la participation des communautés;

Considérant que le conseil de la MRC des Chenaux a pris connaissance d'un projet d'entente qui définit les modalités et conditions de participation rattachées à la volonté commune des parties, à leur participation financière et à leur soutien technique afin de soutenir la mise en œuvre de la démarche de développement social en Mauricie, et dans les territoires des MRC/VILLES dans le respect des mesures, programmes et normes de gestion applicables aux parties. Elle vise également à déterminer les rôles et les responsabilités respectives des parties;

Considérant que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), ci-après la LCM, prévoit qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

Considérant qu'en vertu de l'article 126.3 de cette loi, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2 de la LCM, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

Considérant que l'article 9.1 de l'entente prévoit qu'un comité directeur composé des signataires de l'Entente s'assure de l'atteinte des objectifs, de la mise en œuvre, du financement et du suivi budgétaire de l'Entente;

Considérant qu'il y a lieu de nommer par résolution notre représentant au sein dudit comité directeur;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte le contenu de l'entente qui lui a été présentée et désigne monsieur Gérard Bruneau pour le représenter au comité directeur prévu à l'article 9.1 de ladite entente ainsi que pour signer cette entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-06-335

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 191-2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 191-2016 de la municipalité de Batiscan.

Adoptée.

2016-06-336

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-356 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude-Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2016-356 de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2016-06-337

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-02 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2016-02 de la municipalité de Champlain.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Bécancour (projet de règlement modifiant le règlement n° 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif);
- ii. MRC de Bécancour (entrée en vigueur du règlement n° 364 modifiant le règlement n° 289).

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues sur les derniers développements relatifs à l'émission d'un certificat d'autorisation temporaire d'une durée de quatre mois qui permettra à la Régie de reprendre les activités au LET de Saint-Étienne-des-Grès. Une entente a eu lieu entre la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Régie. Le conseil d'administration de cette dernière, lors d'une assemblée spéciale, a entériné l'entente.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MAI 2016

Madame Lemaire ayant été absente durant cette période, aucun rapport n'est déposé au conseil. Cependant, madame Diane Aubut informe ses collègues qu'elle participera, avec madame Lemaire, à la consultation sur le renouvellement de la politique culturelle du Gouvernement du Québec qui aura lieu à Shawinigan le 20 juin pour la Mauricie.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, résume les discussions de la dernière réunion du comité de développement du territoire tenue lundi midi. Il traite également de l'entente entre le Parc de la rivière Batiscan et Pégase au sujet du passage des cavaliers dans le sentier Transcanadien qui traverse le Parc. Il termine en mentionnant que les travaux sur le Plan stratégique de développement durable reprendront au cours de l'été.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Grosleau informe ses collègues que le 21 juin, nous recevrons le dépôt des demandes syndicales dans le cadre du renouvellement de la convention collective expirée le 31 décembre dernier.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité, relate les discussions de la dernière réunion du comité de sécurité incendie. Il a été notamment question du sauvetage hors-route. Les directeurs devront tenter de trouver une façon d'offrir efficacement ce service sans qu'il en coût trop cher aux contribuables.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le président, monsieur Jean-Claude Milot, rappelle certains cas de chiens agressifs qui ont été rapportés au cours de la dernière réunion du comité de sécurité publique et qu'il est important d'encourager l'utilisation de la réglementation municipale afin de permettre aux agents d'intervenir adéquatement lors de plainte. Monsieur Milot a mentionné également la plainte que nous avons reçue de la municipalité de Champlain concernant le terrain de stationnement de la salle du Tricentenaire qui sert à certains automobilistes comme piste d'amusement. On a demandé également que soit apportée une attention particulière sur une section de la rue Courteau à Saint-Maurice entre le viaduc et la limite de Trois-Rivières, où des automobilistes roulent à des vitesses trop élevées en rapport avec la limite permise.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8a. ENVELOPPE RÉGULIÈRE

Aucune demande n'est présentée.

8b. ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande n'est présentée.

2016-06-338

8c. COMMANDITES DEMANDÉES

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et événements »;

Considérant que 4 projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant les recommandations de ce comité à l'égard de deux demandes;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les recommandations qui lui sont faites pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Coût du projet	Montant recommandé
Municipalité de Saint-Narcisse	Agora Desjardins		800 \$
Corporation touristique de Batiscan	Programmation d'activités sur le quai de Batiscan	7350 \$	800 \$
Les ouvrières coop de services	Activités de promotion auprès de la population		200 \$
UPA de la Mauricie	Journée portes ouvertes		0 \$

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu que le secrétaire-trésorier soit et est, par la présente, autorisé à aviser les organismes concernés et à émettre les chèques requis sauf dans les cas où d'autres commanditaires sont prévus et n'ont pas confirmé.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2016-06-339

9a.i. ANNULATION D'OFFRE DE FINANCEMENT – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2016-02-252

Considérant que par sa résolution 2016-02-252 ce conseil acceptait de financer les projets FLI 2016-02 et FJP 2016-02 du même promoteur;

Considérant que le promoteur n'est pas en mesure d'entreprendre la réalisation de son projet;

Considérant la recommandation du coordonnateur du service de développement économique;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Dominique Cossette, représentant de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux modifie la résolution 2016-02-252 adoptée le 17 février 2016 par la suppression, après le montant de 100 000 \$ du premier alinéa du paragraphe 1, des mots « et FLI 2016-02 pour un prêt de 20 000 \$ », ce dernier est combiné au dossier FJP 2016-02 prévoyant une aide financière de 7500 \$ provenant du Fonds Jeunes promoteurs ».

Adoptée.

2016-06-340

9a.ii. FINANCEMENT D'ENTREPRISE – FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI-2016-06)

Considérant que le comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du Comité d'investissement qui ont analysé les demandes de financement déposées dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

1. Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :
 - accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2016 06 prévoyant un prêt de 50 000 \$ provenant du Fonds local d'investissement;
 - autorise le paiement de ce montant au promoteur

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2. Que le directeur général adjoint soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2016-06-341

10a. APPUI À LA POSITION DE LA MRC DE PORTNEUF CONCERNANT LE PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Considérant que par la résolution CR 138-059-2016, le conseil de la MRC de Portneuf a demandé au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de revoir son projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune afin d'exclure de cette tarification les travaux que doit réaliser une MRC pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau en application de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*, et ce, en concertation avec les différents organismes et acteurs susceptibles d'être impactés par cette tarification;

Considérant que les moyens entrepris par les MRC pour prévenir les obstructions menaçant la sécurité des personnes et des biens et pour limiter les interventions récurrentes dans les cours d'eau (nettoyage d'un cours d'eau sans dragage, installation d'un pré-barrage, mesures de contrôle du niveau d'eau en présence d'un barrage de castors) devraient aussi être exempts de frais;

Considérant les motifs invoqués au soutien de cette demande;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie le conseil de la MRC de Portneuf.

Il est également résolu que copie de la présente soit transmise à madame Julie Grignon, sous-ministre associée à la Faune et aux Parcs, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception de la résolution 2016-04-293 appuyant les municipalités voisines de la ville de Shawinigan);
- b. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception de la résolution appuyant la MRC de La Rivière-du-Nord concernant les droits payables par les exploitants de carrières et de sablières);
- c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception de la résolution appuyant la MRC de La Matapédia concernant les chemins municipaux et le transport forestier);
- d. Conseil des arts et des lettres du Québec : projet d'entente pour soutenir les artistes, les écrivains et les organismes culturels de la Mauricie);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- e. MRC de Portneuf (résolution CR 133-05-2016 adoptant le règlement 367 édictant le PFMR révisé 2015-2020, document disponible sur demande);
- f. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (accusé réception de la résolution 2016-05-321 appuyant la MRC de Pontiac).

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (copie d'une lettre adressée à M. René Goyette suite à une demande d'intervention dans le cadre de la demande de modification du certificat d'autorisation);
- b. Ville de La Tuque (invitation pour le souper de Ville de La Tuque);
- c. ZIP Les Deux Rives (rapport annuel 2015-2016);
- d. Dépôt du rapport annuel (TGVnet Mauricie) par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, qui a assisté à l'assemblée générale annuelle, en tant que représentant de la MRC des Chenaux.

13. AUTRES SUJETS

2016-06-342

13a. AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DU SERVEUR INFORMATIQUE

Considérant les besoins constatés afin d'améliorer la performance et la sécurité du serveur destiné à la géomatique;

Considérant la proposition d'Infoteck, service affaires;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère-de-Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la soumission numéro 41028 datée du 27 mai 2016 d'Infoteck, service affaires, totalisant 2207,85 \$ avant taxes.

Adoptée.

2016-06-343

13b. PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) (2016-2017) / ACCEPTATION DES PROJETS (22) POUR UN BUDGET DE 521 726 \$

Considérant que l'enveloppe budgétaire 2016-2017 du programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs n'est toujours pas connue à ce jour, la Ville de La Tuque se base sur le montant disponible de l'année précédente pour les interventions ciblées sur le territoire de la Mauricie, celle-ci sera de 383 550 \$;

Considérant que l'enveloppe budgétaire 2016-2017 du programme d'aménagement durable des forêts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sera bonifiée de 138 176 \$, attribuable au surplus accumulé du budget 2015-2016;

Considérant que 22 projets ont été déposés, représentant un montant total demandé de 696 008 \$;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le Comité de priorisation régionale du PADF a recommandé de prioriser, conditionnellement à l'obtention des crédits disponibles, 20 projets totalisant un montant de 521 726 \$;

Considérant que le Comité de priorisation régionale du PADF pourra modifier le montant des aides financières attribuées, si les crédits disponibles annoncés prochainement par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sont revus à la baisse ou à la hausse;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation conditionnelle du Comité de priorisation régionale du PADF en regard des projets décrits ci-dessous (20 projets) totalisant un montant de 521 726 \$.

Numéro	Promoteur	Titre du projet	Montant accordé
PADF-16-01	Pourvoirie L'Aventurier du Gouin	Réfection du chemin d'accès multi-usage de la pourvoirie L'aventurier du Gouin	24 000 \$
PADF-16-02	Association des villégiateurs du lac Tourouvre	Travaux de réhabilitation et égouttement du chemin d'accès principal lac Tourouvre	35 000 \$
PADF-16-03	Municipalité de Notre-dame-de-Montauban	Rechargement et faire l'installation de trois ponceaux, chemin du lac Seigneur	44 000 \$
PADF-16-04	Municipalité de Notre-dame-de-Montauban	Rechargement chemin des Ballades et secteur Lac Carillon (chemin de secours)	
PADF-16-05	Pourvoirie Oasis du Gouin (2007) inc.	Réparation du chemin de la pourvoirie Oasis du Gouin	6 000 \$
PADF-16-06	Zec-Chapeau-de-Paille	Réfection des routes 5 et 33	30 000 \$
PADF-16-07	Municipalité de Trois-Rives	Travaux d'aménagement de chemins forestiers	11 000 \$
PADF-16-08	MRC de Mékinac	Travaux correctifs chemin des Bêtes Puantes	40 000 \$
PADF-16-09	Zec la Croche	Réfection du chemin menant aux lacs Orignal, Plein Bois, Lawrence, Du Balireau, Petit Duplessis, René et réfection des lacs Bouleau et en Pointe	28 000 \$
PADF-16-10	Zec Borgia	Remplacement du ponceau du lac Gingras et de la Croix Blanche et réfection du chemin su 3 KM	43 000 \$
PADF-16-11	Zec Jeannotte	Réfection de la route 2 du km 3 au km 8 et réparation de la côte du Loup au km 19 de la route 2	30 000 \$
PADF-16-12	Zec de la Bessonne	Réfection du chemin principal Watagamack sur la Zec de la Bessonne en 2016	20 000 \$
PADF-16-13	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	Mise en valeur des forêts de la Mauricie	52 000 \$
PADF-16-14	Club Syroga inc.	Réhabilitation du chemin dans le secteur du lac Syroga	14 000 \$
PADF-16-15	Zec Ménokéosawin	Réfection du chemin principal sur 14 km et pose de ponceaux	51 726 \$
PADF-16-16	Zec Ménokéosawin	Réfection du chemin Girard sur 4 km et pose de ponceaux	
PADF-16-17	Zec Kiskissink	Réfection et remise en forme du chemin principal de la Zec sur 5 km	18 000 \$
PADF-16-18	Zec du Gros-Brochet	Remplacement du pont du Pinson par un ponceau et remplacement du ponceau du Louis-Gill	14 000 \$
PADF-16-19	Zec Wessonneau	Amélioration et développement réseau routier secteur Bellavance	9 000 \$
PADF-16-22	Groupement forestier Champlain	Les traitements sylvicoles en forêt privée sont une composante importante du développement durable de la forêt	52 000 \$
TOTAL			521 726 \$

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-06-344

13c. CONTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE À LA CDC DES CHENAUX POUR LA CAMPAGNE D'ACHAT LOCAL

Considérant que la Communauté entrepreneuriale (CE) de notre MRC a organisé plusieurs activités depuis sa mise en place et que parmi celles-ci, certaines ont généré des recettes excédant les dépenses au cours de l'année 2015;

Considérant que le financement du projet de campagne d'achat local présenté par la Corporation de développement communautaire des Chenaux au Fonds de développement du territoire a été accepté par le conseil;

Considérant que la structure de financement de ce projet prévoyait une contribution de la CE;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Dominique Cossette, représentant de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le directeur général soit autorisé à verser un montant de 3000 \$ à la CDC des Chenaux à titre de contribution supplémentaire de la MRC à la campagne d'achat local 2016.

Adoptée.

2016-06-345

13d. MANDAT POUR L'ORGANISATION DU GALA ARTISAN 2016

Considérant la suspension temporaire des activités prévues de la CE;

Considérant que dans le cadre des activités de la Communauté entrepreneuriale (CE) de la MRC, un gala est tenu le 11 novembre et que ce conseil est d'avis qu'il est important que cet événement soit maintenu;

Considérant l'offre de service de madame Anne-Marie Grondin, datée du 14 juin 2016, pour l'organisation du gala artisan prévu pour être tenu à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, le 11 novembre 2016;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Dominique Cossette, représentant de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC accepte l'offre qui lui a été présentée par madame Anne-Marie Grondin pour l'organisation du gala artisan 2016 moyennant des honoraires de 5000 \$.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2016-06-346

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures quarante-sept minutes (19 h 47), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Annexe au procès-verbal du 15 juin 2016

Liste des chèques et débours

2016-05-25	9441	Municipalité de Champlain <i>Remboursement d'un permis de construction</i>	20,00 \$
2016-05-25	9442	Association des Loisirs de Saint-Stanislas <i>Fonds de développement du territoire - projets spéciaux</i>	500,00 \$
2016-05-25	9443	Municipalité de Saint-Narcisse <i>Remboursement d'un encaissement de taxes</i>	10,00 \$
2016-05-25	9444	Marché Extra <i>Buffet - rencontre du 2016-05-19 - plan d'action culturel</i>	285,05 \$
2016-05-25	9445	Régie de gestion des matières résiduelles Mauricie <i>Enfouissement / Quotes-parts / Fosses septiques</i>	99 328,63 \$
2016-05-25	9446	Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel <i>Remboursement d'un encaissement de taxes</i>	11 194,47 \$
2016-05-25	9447	Multi-Énergie Best inc. <i>Entretien de la bâtisse</i>	494,39 \$
2016-05-25	9448	Mallette, comptables professionnels <i>Examen des opérations du CLD se terminant le 31 décembre 2015</i>	747,34 \$
2016-05-25	9449	Victor & cie <i>Activités de la Communauté entrepreneuriale</i>	603,62 \$
2016-05-25	9450	Vieux presbytère de Batiscan <i>Entente de développement culturel - Location du pavillon</i>	200,00 \$
2016-05-25	9451	CIMA+ s.e.n.c. <i>Honoraires professionnels d'ingénierie pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales</i>	1 437,19 \$
2016-05-25	9452	Croix Bleue Médavie <i>Assurance collective</i>	8 829,31 \$
2016-05-25	9453	Énergies Sonic RN s.e.c. <i>Diesel</i>	1 896,04 \$
2016-05-25	9454	Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie <i>Adhésion 2016-2017</i>	1 000,00 \$
2016-05-25	9455	Association des professionnels en développement économique <i>Inscription de M. Jean Breton au congrès 2016</i>	684,10 \$
2016-05-25	9456	Microtec Sécuri-T commercial <i>Télé-surveillance du 15/06/2016 au 14/07/2016</i>	34,96 \$
2016-05-25	9457	<i>Païement final pour le dossier C04100 PRR 0005 - SHQ</i>	10 355,00 \$
2016-05-25	F803	<i>Paie des employés de la MRC Période 21 : 2016-05-15 au 2016-05-21</i>	12 182,63 \$
2016-05-25	F803	<i>Frais de déplacement des employés de la MRC Période 21 : 2016-05-15 au 2016-05-21</i>	419,84 \$
2016-05-30	F804	<i>Paie des élus de la MRC Période 5 : 2016-05-01 au 2016-05-30</i>	9 104,89 \$
2016-05-30	F804	<i>Frais de déplacement des élus de la MRC Période 5 : 2016-05-01 au 2016-05-30</i>	995,46 \$
2016-05-30	9458	CDC des Chenaux <i>Fonds de développement du territoire - Accompagnement au développement social</i>	7 000,00 \$
2016-05-30	9459	Digital Postage On Call <i>Recharge - machine à timbre Néopost</i>	903,00 \$
2016-05-30	9460	Petite caisse de la MRC des Chenaux <i>Dépenses - Vente pour le non-paiement de taxes</i>	500,00 \$

Annexe au procès-verbal du 15 juin 2016

Liste des chèques et débours

2016-05-30	9461	CDC des Chenaux Fonds de développement du territoire - Campagne d'achat local, phase 2	7 000,00 \$
2016-05-30	9462	Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel Remboursement d'un encaissement de taxes	3 211,07 \$
2016-05-30	9463	Commission scolaire de l'Énergie Remboursement d'un encaissement de taxes	481,69 \$
2016-06-01	F805	Paie des employés de la MRC Période 22 : 2016-05-22 au 2016-05-28	12 040,00 \$
2016-06-01	F805	Frais de déplacement des employés de la MRC Période 22 : 2016-05-22 au 2016-05-28	1 344,10 \$
2016-06-08	F806	Paie des employés de la MRC Période 23 : 2016-05-29 au 2016-06-04	12 097,16 \$
2016-06-08	F806	Frais de déplacement des employés de la MRC Période 23 : 2016-05-29 au 2016-06-04	1 019,27 \$
2016-06-08	9464	Impression Pigale Papeterie	1 793,61 \$
2016-06-08	9465	Xérox Canada ltée Copies du 2016-04-27 au 2016-05-27	292,88 \$
2016-06-08	9466	Municipalité de Champlain Remboursement d'un permis de construction	20,00 \$
2016-06-08	9467	Langlois électrique-La-Pérade Entretien de la bâtisse	557,75 \$
2016-06-08	9468	La Coop Univert Dépenses diverses - collecte des déchets	153,38 \$
2016-06-08	9469	Trépanier pièces autos Entretien des véhicules - collecte des déchets	143,66 \$
2016-06-08	9470	Transport R. Brouillette Inc. Entretien du terrain	86,23 \$
2016-06-08	9471	Centre d'action bénévole Fonds de développement du territoire - résolution # 2016-05-316	1 050,00 \$
2016-06-08	9472	Corporation des officiers municipaux du Québec Inscription à une formation - Nathalie Douville	45,99 \$
2016-06-08	9473	Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan Indemnités pour dommages causés	78,72 \$
2016-06-08	9474	Les Éditions communautaires des Chenaux Publications diverses : page STA - Communauté entrepreneuriale - page agricole - Réseau Biblio	1 614,26 \$
2016-06-08	9475	Municipalité de Batiscan Remboursement d'un permis de construction	10,00 \$
2016-06-08	9476	Fonds d'information foncière Avis de mutation	328,00 \$
2016-06-08	9477	Marché Extra Frais de réunions	33,45 \$
2016-06-08	9478	Télécommunications Xittel inc. Internet	2 529,45 \$
2016-06-08	9479	Ministre des Finances Déductions salariales	458,12 \$
2016-06-08	9480	Syndicat canadien de la fonction publique Cotisations syndicales - mai	818,79 \$
2016-06-08	9481	Le Nouvelliste Promotion et frais de représentation - Cahier régional	754,90 \$
2016-06-08	9482	Marie-Pier Lemaire et Yvan Magny - petite caisse Fonds social - mai	182,89 \$
2016-06-08	9483	Mallette Vérification annuelle	9 531,43 \$
2016-06-08	9484	Commission scolaire du Chemin-du-Roy Service téléphonique	455,69 \$

Annexe au procès-verbal du 15 juin 2016

Liste des chèques et débours

2016-06-08	9485	Anne-Marie Grondin <i>Honoraires professionnels</i>	2 989,35 \$
2016-06-08	9486	Groupe de géomatique Azimut <i>Abonnement Gonet (juillet à septembre)</i>	5 001,41 \$
2016-06-08	9487	Ministre des Finances <i>Déductions salariales</i>	297,56 \$
2016-06-08	9488	Machinerie Des Chenaux inc. <i>Entretien des véhicules de la collecte des déchets</i>	10 329,04 \$
2016-06-08	9489	Commission administrative des régimes retraite et assurances - mai	304,87 \$
2016-06-08	9490	Servitech Inc. <i>Services professionnels en évaluation foncière</i>	18 124,53 \$
2016-06-08	9491	9117-1702 Québec inc. <i>Entente de développement culturel - Transport du Conservatoire</i>	543,73 \$
2016-06-08	9492	Pause café TM inc. <i>Café et lait</i>	104,10 \$
2016-06-08	9493	Centre du ressort T.R. Inc. <i>Entretien des véhicules de la collecte des déchets</i>	1 724,25 \$
2016-06-08	9494	Charles Turcotte et Fils Ltée <i>Entretien des véhicules de la collecte des déchets</i>	658,47 \$
2016-06-08	9495	Julie Cossette <i>Subvention aux jeunes promoteurs</i>	7 500,00 \$
2016-06-08	9496	Bassin versant Saint-Maurice <i>Adhésion 2016-2017</i>	100,00 \$
2016-06-08	9497	Labrie environnemental group <i>Entretien des véhicules de la collecte des déchets</i>	59,84 \$
2016-06-08	9498	Paiement final pour le dossier C04100 PRR 0001 - SHQ	12 000,00 \$
2016-06-08	9499	9023-6928 Québec inc. <i>FLI2016-03 - Financement d'entreprise - résolution # 2016-04-292</i>	25 000,00 \$
2016-06-08	9500	Commission scolaire Central Qc <i>Remboursement d'un encaissement de taxes</i>	318,50 \$
2016-06-08	9501	Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes <i>Remboursement d'un encaissement de taxes</i>	854,88 \$
2016-06-08	9502	Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel <i>Remboursement d'un encaissement de taxes</i>	6 745,53 \$
2016-06-08	9503	Commission scolaire du Chemin-du-Roy <i>Remboursement d'un encaissement de taxes</i>	556,99 \$
2016-06-10	16208- 65356	Revenu Canada <i>Retenues à la source courantes - réguliers</i>	8 273,13 \$
2016-06-10	16208- 42429	Revenu Canada <i>Retenues à la source courantes - temps partiels</i>	1 241,15 \$
2016-06-10	16208- 92954	Revenu Québec <i>Retenues et cotisations de l'employeur</i>	24 629,87 \$
2016-06-10	16208- 77179	Revenu Québec <i>Pension alimentaire</i>	476,32 \$
2016-06-10	16208- 44379	Hydro-Québec <i>Électricité du 2016-05-01 au 2016-05-31 - MRC</i>	2 235,72 \$
2016-06-15	F807	Paie des employés de la MRC <i>Période 24 : 2016-06-05 au 2016-06-11</i>	12 305,60 \$
2016-06-15	F807	Frais de déplacement des employés de la MRC <i>Période 24 : 2016-06-05 au 2016-06-11</i>	523,83 \$
2016-06-15	16710- 82187	Visa Desjardins <i>Registre, hébergement, restaurants...</i>	513,21 \$

Annexe au procès-verbal du 15 juin 2016

Liste des chèques et débours

2016-06-15	9504	Association des Fromagers Artisans du Québec Fonds de développement du territoire - Plan d'actions PDZA - résolution # 2016-05-317	3 500,00 \$
2016-06-15	9505	Parc de la rivière Batiscan Fonds de développement du territoire - résolution # 2016-05-316	3 220,00 \$
2016-06-15	9506	Bell Canada Service téléphonique	184,82 \$
2016-06-15	9507	Association des pourvoyeurs de pêche aux petits poissons des Chenaux Fonds de développement du territoire - résolution # 2016-05-316	6 300,00 \$
2016-06-15	9508	Buffets Isabelle Dupuis enr. Buffet - élus - caucus du 2016-06-08	135,67 \$
2016-06-15	9509	Atelier de Clodet Activités de la Communauté entrepreneuriale	498,60 \$
2016-06-15	9510	Municipalité de Saint-Narcisse Fonds de développement du territoire - Plan d'actions PDZA - résolution # 2016-05-317	4 480,00 \$
2016-06-15	9511	Alain Dessureault Conciergerie	1 129,98 \$
2016-06-15	9512	Fondation du CÉGEP de Trois-Rivières Fonds de développement du territoire - résolution # 2016-03-270	1 000,00 \$
2016-06-15	9513	Ministre du Revenu du Québec Sommaire 2015	72,65 \$
2016-06-15	9514	Victor & cie Activités de la Communauté entrepreneuriale	1 146,88 \$
2016-06-15	9515	Commission scolaire de l'Énergie Remboursement d'un encaissement de taxes	1 661,49 \$
2016-06-15	9516	Parc de la rivière Batiscan Protocole d'entente de partenariat	15 718,00 \$
2016-06-15	9517	Machinerie Des Chenaux inc. Entretien des véhicules de la collecte des déchets	2 160,00 \$
2016-06-15	9518	Commission administrative des régimes retraite et assurances - mai	80,00 \$
2016-06-15	9519	Bell Mobilité Frais de cellulaires	110,33 \$
2016-06-15	9520	Pause café TM inc. Café et lait	106,50 \$
2016-06-15	9521	Charles Turcotte et Fils Ltée Entretien des véhicules de la collecte des déchets	773,44 \$
2016-06-15	9522	Paiement final pour le dossier C04100 PRR 0002 - SHQ	12 000,00 \$

424 548,65 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
17 AOÛT 2016**

MERCREDI, le dix-septième jour du mois d'août deux mille seize (17août 2016), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h) au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENTS

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2016-08-347

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2016;
4. Gestion du personnel :
 - a. Remplacement de l'agente de développement culturel;
 - b. Colloque de l'ADGMRCQ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Règlement édictant le PGMR – avis de motion;
 - c. Contribution - CALQ;
 - d. Acquisition de la licence GoGML du Groupe de géomatique Azimut Inc.;
 - e. PIIRL (adoption d'un budget théorique pour l'amélioration du réseau routier prioritaire);
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité d'un règlement municipal;
 - b. Dossier du pont à Saint-Stanislas, recommandation à la CPTAQ;
 - c. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- i. Ville de Shawinigan (règlement SH-65.3 modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables);
 - ii. MRC de Maskinongé (règlement 245-16 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de mettre à jour des données relatives à l'environnement, aux équipements et infrastructures, aux contraintes anthropiques, d'intégrer de nouvelles réserves naturelles en terre privée, de préciser une disposition sur les maisons mobiles ainsi que de mettre à jour la cartographie correspondante);
 - iii. Ville de Trois-Rivières (règlement n° 74/2015 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé);
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – rapport de juin et juillet 2016;
 - c. Comité des ressources humaines;
 - d. Comité de sécurité publique;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Commandites pour deux projets;
- 9. Développement économique :
 - a. Financement d'entreprise;
 - i. Dossier FLI 2016-07;
 - ii. Dossier FLI 2016-01 annulation de l'offre de financement;
- 10. Appuis demandés :
 - a. Station radiophonique dans la MRC de Portneuf;
 - b. MRC de La Vallée-de-l'Or (appui à la candidature pour la finale des Jeux du Québec - hiver 2019);
 - c. Appartenance Mauricie (calendriers historiques 2017);
 - d. MRC de Beauce-Sartigan (Fonds de développement des territoires – cumuler l'utilisation des fonds);
 - e. MRC de Vaudreuil-Soulanges (appui à la MRC de Matawinie concernant les sommes récoltées sur les territoires municipalisés par l'utilisation des radars photo);
 - f. MRC du Haut-Saint-François (souveraineté alimentaire);
 - g. MRC des Appalaches (reconnaissance des infrastructures numériques);
 - h. MRC du Haut-Richelieu (politique réglementaire de télécommunications);
 - i. MRC Rimouski-Neigette (programme Rénovert);
 - j. Municipalité des Escoumins (obligations prévues à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable / obligation municipale);
- 11. Correspondance déposée :
 - a. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (budget alloué pour le programme RénoRégion 2016-2017);
 - b. Société d'habitation du Québec (budget 2016-2017 Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite, premier montant de 150 000 \$);
 - c. Société d'habitation du Québec (budget 2016-2017 Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite, montant de 225 000 \$ en provenance du gouvernement fédéral);
 - d. Ministère de la Sécurité publique (rapport d'activités 2014-2015 de notre Schéma de couverture de risques en incendie);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- e. Ministère des Transports du Québec (accusé réception de la résolution 2016-05-322 concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – volet des chemins à double vocation);
 - f. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et UMQ (accusé réception de la résolution 2016-06-341 appuyant la MRC de Portneuf à l'égard du projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune;
 - g. Corporation touristique de Batiscan (le tourisme dans la MRC des Chenaux;
 - h. Fondation du CEGEP de Trois-Rivières (remerciements pour la contribution destinée à la réouverture de l'Observatoire à Champlain);
 - i. Mont-Carmel en fête (remerciements pour notre partenariat financier);
 - j. Union des municipalités du Québec (accusé réception de la résolution 2016-06-341 concernant la tarification reliée à l'exploitation de la faune);
12. Pour votre information :
- a. Invitation à la première assemblée d'information de la Table de concertation de l'Estuaire fluvial du Saint-Laurent;
 - b. Offre de services médicaux sur le territoire de la Vallée-de-la-Batiscan
13. Autre(s) sujet(s) :
- a. Code d'éthique et de déontologie – avis de motion;
 - b. Plan directeur de l'eau de la CAPSA (approbation par le MDDELCCC);
 - c. Résolutions reçues de municipalités concernant le PIIRL;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2016-08-348

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2016

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 15 juin 2016.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2016-08-349

4a. REMPLACEMENT POUR UN CONGÉ DE MATERNITÉ

Considérant que madame Marie-Pier Lemaire, agente de développement culturel, sera en congé de maternité pour une période d'une année à compter du 3 octobre 2016 et qu'il y a lieu de combler temporairement ce poste;

Considérant que l'actuelle convention collective prévoit que la MRC doit prioriser pour ce remplacement, une personne salariée mise à pied depuis moins de douze mois pourvu qu'elle réponde aux exigences de ce poste;

Considérant que le comité de ressources humaines rencontrera en entrevue madame Françoise Bouchard le 23 août;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que l'embauche au poste d'agent de développement culturel requiert une intervention du ministère de la Culture et des Communications portant sur les prérequis qu'elle doit rencontrer;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte la procédure proposée par le comité de ressources humaines et dans l'éventualité où l'on doit faire un appel de candidatures à l'externe, que le directeur général soit et est par la présente autorisé à procéder à cette fin;

Que les conditions de travail de la personne salariée à être embauchée soient celles prévues dans la convention collective du personnel de la MRC.

Adoptée.

2016-08-350

4b. COLLOQUE DE L'ADGMRCQ

Considérant que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec organise son colloque d'automne 2016 du 26 au 28 octobre à Alma;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il convient que le directeur général de notre MRC participe à ce genre de rencontre;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise son directeur général à participer au colloque d'automne 2016 de l'ADGMRCQ à Alma et que les frais d'inscription et de participation soient assumés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2016-08-351

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 9523 à 9644 ainsi que les autres sommes déboursées au 17 août 2016 totalisant 910 238,04 \$.

Adoptée.

2016-08-352

5b. RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PGMR – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, à l'effet qu'il présentera à ce conseil, lors d'une prochaine réunion publique, un règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles 2016- 2020.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-08-353

5c. CONTRIBUTION CALQ

Considérant le nouveau Programme de partenariat territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) devant servir de cadre pour la conclusion d'une nouvelle génération d'ententes entre le CALQ et les partenaires d'une région;

Considérant l'invitation reçue de la directrice du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale, madame Céline Lavallée, pour participer à une entente en Mauricie;

Considérant que le CALQ appariera chaque dollar investi par les partenaires de cette entente, publics ou privés;

Considérant que ces sommes seront investies conjointement pour soutenir les artistes, les écrivains et les organismes culturels régionaux;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est important de soutenir et de renforcer la création artistique et sa diffusion en lien avec la collectivité du territoire de la Mauricie;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de participer à une entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Mauricie regroupant le Conseil des arts et des lettres du Québec, les territoires des villes de Trois-Rivières, Shawinigan, La Tuque ainsi que les MRC de Maskinongé et de Mékinac et Culture Mauricie en tant qu'intervenants et d'y contribuer une somme annuelle de 5000 \$ pour trois années à compter de l'année 2016.

Il est de plus résolu que messieurs Gérard Bruneau et Pierre St-Onge soient et sont par la présente autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2016-08-354

5d. ACQUISITION DE LA LICENCE GOGML DU GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.

Considérant qu'afin d'être en mesure de convertir automatiquement nos matrices graphiques en format GML et dans la structure demandée par la norme du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'utilisation d'une licence GOGML du Groupe Azimut s'avère nécessaire;

Considérant l'outil GOGML proposé par notre fournisseur Groupe de géomatique inc.;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition n° 2016-2317 du Groupe géomatique Azimut inc. pour la fourniture de l'élément suivant au coût de 2200 \$ plus taxes:

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 1 licence GOGML– Conversion de GOMatrice au format GML;
- les frais d'installation et de formation.

Adoptée.

2016-08-355

5e. PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) ADOPTION D'UN BUDGET DE PLANIFICATION THÉORIQUE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL PRIORITAIRE

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux s'est engagée (2015-06-101) dans la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales suivant les modalités établies par le ministère des Transports dans le cadre du programme PIIRL ;

Considérant que le territoire de la MRC des Chenaux est caractérisé par un vaste réseau de routes locales dont la fonction est d'établir et de maintenir des liens d'importance entre les différentes municipalités de la région;

Considérant que le mandat de réalisation du PIIRL a été confié à la firme CIMA+ en décembre 2015 et que la désignation des routes locales prioritaires a été déterminée par la MRC des Chenaux (2016-04-298) sur la base de leurs vocations respectives et des caractéristiques fonctionnelles qui leur sont propres;

Considérant que ce réseau stratégique s'étend dans la région sur 86.01 kilomètres et qu'il touche les dix municipalités du territoire;

Considérant que, dans le cadre de l'élaboration du plan, la firme CIMA+ s'apprête à concevoir la stratégie d'intervention, soit une programmation des travaux d'amélioration à réaliser au cours des cinq prochaines années sur le réseau local prioritaire;

Considérant que pour établir un scénario budgétaire qui soit applicable à cette programmation de travaux, la firme CIMA+ a procédé à une analyse de l'historique des investissements en voirie locale révélant un montant moyen global de 3 M \$/année pour l'ensemble des municipalités;

Considérant que sur la base de l'expérience des PIIRL réalisés jusqu'à présent dans d'autres MRC, il serait approprié de fixer à 50 % de ce montant (soit 1,5 M \$) les sommes à investir annuellement afin que le budget alloué concorde avec l'importance socioéconomique que l'on doit attribuer à ce réseau;

Considérant que, sur la base de ce montant annuel, la firme CIMA+ pourra procéder à l'élaboration des stratégies d'intervention qu'il sera nécessaire d'établir sur les routes locales prioritaires compte tenu de l'état de ce réseau;

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux fixe à 1,5 M \$ le budget annuel de planification théorique qui doit être considéré par la firme CIMA+ dans le cadre de la programmation des travaux d'amélioration à établir à l'égard du réseau routier local prioritaire.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-08-356

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 742 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 742 de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Adoptée.

2016-08-357

6b. DEMANDE D'AUTORISATION EN ZONE AGRICOLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT SUR LA RIVIÈRE BATISCAN À SAINT-STANISLAS

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports a transmis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation pour la réalisation des travaux de construction d'un nouveau pont sur la rivière Batiscan à Saint-Stanislas;

Considérant que dans son schéma d'aménagement et de développement révisé, la MRC a exposé ses préoccupations concernant l'état du pont actuellement en place et, qu'à cet égard, la construction d'un nouveau pont s'avère essentielle à la fonctionnalité du réseau routier supérieur dans la MRC des Chenaux;

Considérant que le site de ces travaux ne comporte aucune activité agricole;

Considérant que la construction de ce pont ne peut se réaliser ailleurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Stanislas;

Considérant que ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire accompagnant ce schéma;

En conséquence, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'appuyer la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports pour l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 625 sur le territoire de la municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6c. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. Ville de Shawinigan (règlement SH-65.3 modifiant le règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables);
- ii. MRC de Maskinongé (règlement 245-16 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de mettre à jour des données relatives à l'environnement, aux équipements et infrastructures, aux contraintes anthropiques, d'intégrer de nouvelles réserves naturelles en terre privée, de préciser une disposition sur les maisons mobiles ainsi que de mettre à jour la cartographie correspondante;
- iii. Ville de Trois-Rivières (règlement n° 74/2015 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé).

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe le conseil sur la délivrance prochaine d'un certificat d'autorisation visant à permettre à la régie de réaliser à l'automne, la modification de la géométrie de certaines cellules existantes favorisant ainsi des économies significatives dans la poursuite de ses activités. D'ici là, un certificat d'autorisation temporaire permet à la régie d'enfouir les matières résiduelles de ses clients dans certaines zones précises des cellules 1 et 3 du LET de Saint-Étienne-des-Grès et des travaux d'installation de drains de captation des biogaz, devront être réalisés.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – RAPPORTS DE JUIN ET DE JUILLET 2016

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel, résume les activités mentionnées dans les rapports d'activités réalisées au cours des mois de juin et de juillet par madame Marie-Pier Lemaire, agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Christian Gendron rappelle aux membres du conseil que les rencontres de négociation ont débuté en juin et se poursuivront en septembre. D'ici là, le comité des ressources humaines étudie les demandes syndicales déposées lors de la première rencontre. Le comité se réunira à nouveau le mardi 23 août.

7d. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Suite à la réunion du comité de sécurité publique tenue aujourd'hui, monsieur Jean-Claude Milot, président, informe ses collègues de la nomination d'un nouveau directeur de poste, le lieutenant David Vadnais. De plus, il tient à souligner que le rapport d'activités des mois d'avril et de mai indique une baisse de la criminalité sur notre territoire. Il indique par ailleurs que l'utilisation de radars photo mobiles serait possible, pourvu que la SQ en fasse la demande.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-08-358

8a. COMMANDITES : POUR DEUX PROJETS

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et événements »;

Considérant que deux projets ont été présentés au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Sainte-Anne-de-la-Pérade	Journée culturelle dans les camps de jour de la MRC des Chenaux	1000 \$
Batiscan	Super challenge de pêche écotone	1000 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre les chèques requis (à même le fonds général de la MRC en attendant d'avoir reçu l'enveloppe 2016-2017).

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2016-08-359

9a.i. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT D'ENTREPRISE

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du Comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

Il est en conséquence proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2016-07 prévoyant un prêt de 14 000 \$ provenant du Fonds local d'investissement et détaillé comme suit;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- Type de prêt : prêt sans garantie;
- Montant autorisé : 14 000 \$;
- Durée du prêt : 60 mois;
- Congé de remboursement du capital : pendant les 12 premiers mois;
- Remboursement : mensuel;
- Taux d'intérêt fixe : 6 %;
- Début des remboursements : 1 mois après la signature du contrat de prêt;

2. Autorise le paiement de ce montant au promoteur;

Que le directeur général adjoint soit et est par la présente autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2016-08-360

9a.ii. DOSSIER FLI 2016-01 – ANNULATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT

Considérant que par sa résolution 2016-02-252 ce conseil acceptait de financer le projet FLI 2016-01;

Considérant que le promoteur nous a informés que notre financement n'était plus requis;

Considérant la recommandation du coordonnateur du service de développement économique;

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux rescinde la résolution 2016-02-252 adoptée le 17 février 2016 ainsi que son amendement adopté par la résolution 2016-06-339 en juin 2016.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2016-08-361

10a. APPUI AU PROJET D'UNE NOUVELLE STATION RADIOPHONIQUE FM DANS PORTNEUF

Considérant que Tangram Stratégies sollicite l'appui de la Municipalité régionale de comté des Chenaux afin de présenter au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) une demande pour l'implantation d'une nouvelle station radiophonique sur la bande FM de langue française afin de desservir le comté de Portneuf;

Considérant que la MRC de Portneuf n'est desservie au quotidien depuis que la station CKNU FM a été transférée;

Considérant que la volonté de Tangram Stratégies est de redonner une voix aux gens de Portneuf, dans le contexte où la concentration des médias à Québec fait en sorte que seuls les gros événements tragiques de cette région trouvent écho sur la place publique;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

À ces causes il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux appui Tangram Stratégies dans ses démarches auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Adoptée.

2016-08-362

10b. MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR (APPUI À LA CANDIDATURE POUR LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2019)

Considérant que la MRC de La Vallée-de-l'Or sollicite notre appui pour l'attribution des jeux d'hiver 2019 de Sports Québec;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-l'Or est le seul candidat officiel ayant déposé sa candidature et que Belcourt, Malartic, Rivière-Héva, Senneterre-paroisse, Senneterre-ville et Val-d'Or formant la MRC de La Vallée-de-l'Or, sollicitent notre appui dans le but de supporter et convaincre Sports Québec de leur attribuer les jeux d'hiver 2019;

Considérant que d'importantes retombées socio-économiques se répercuteront partout en région, car ce sont plus de 3000 athlètes, 1200 accompagnateurs, entraîneurs et membres de mission qui nous visiteront en plus d'être supportés par plusieurs milliers de visiteurs;

Considérant que l'impact économique, médiatique, social, touristique ainsi que l'héritage des infrastructures sportives ne peuvent être que bénéfiques pour le territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or, dont le développement du sport, de saines habitudes de vie et l'épanouissement de la jeunesse constituent les objectifs visés par elle.

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appui la candidature de la MRC de La Vallée-de-l'Or dans ses démarches auprès de Sports Québec en vue de l'attribution des Jeux du Québec d'hiver 2019.

Adoptée.

2016-08-363

10c. APPARTENANCE MAURICIE (CALENDRIERS HISTORIQUES 2017)

Sur proposition de monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, il est résolu à l'unanimité d'acheter de la société Appartenance-Mauricie, 25 calendriers historiques 2017.

Adoptée.

10d. MRC DE BEAUCE-SARTIGAN (FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – CUMULER L'UTILISATION DES FONDS)

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-08-364

10e. **MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES (APPUI À LA MRC DE MATAWINIE CONCERNANT LES SOMMES RÉCOLTÉES SUR LES TERRITOIRES MUNICIPALISÉS PAR L'UTILISATION DES RADARS PHOTO)**

Considérant l'implantation des radars photo sur le territoire de certaines MRC du Québec et l'objectif de sécurité routière promu par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

Considérant que par ententes intervenues entre le ministre de la Justice, le directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et ces MRC, les cours municipales régionales ont la compétence d'assurer la poursuite de tous les constats d'infraction délivrés au nom du DPCP en vertu du Code de la sécurité routière ou de la Loi sur les véhicules hors route, sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports, comprises dans le territoire sur lequel elles ont compétence, à l'exception des constats délivrés sur les autoroutes;

Considérant que par cette entente, la MRC qui administre la Cour municipale a le droit de conserver les frais relatifs aux poursuites pénales traitées par et intentées devant cette cour municipale pour les infractions faisant l'objet de cette entente, le tout conformément aux articles 598 et 648 du Code de la sécurité routière;

Considérant que la gestion, par le ministère des Transports, des constats émis suite à une captation par radars photo vient à l'encontre de ladite entente, prive la région d'une part des statistiques en matière de sécurité routière sur le territoire et nuit à la planification régionale de la sécurité routière;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que la MRC des Chenaux appuie les démarches entreprises par les MRC de Vaudreuil-Soulanges et de Matawinie auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, Monsieur Laurent Lessard, afin que soient revues les modalités de gestion des constats d'infraction émis par les appareils radars photo situés sur leur territoire et que les municipalités et leur cour municipale régionale puissent conserver les amendes et les frais générés comme si lesdits constats étaient émis, comme par le passé, par les officiers de la Sûreté du Québec et traités par les cours municipales et de porter le tout à la connaissance du ministère de la Justice, et;

Que copie de la présente soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée.

2016-08-365

10f. **MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS (SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE)**

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ont pris connaissance de la résolution 2016-04-5516 de la Ville de Cookshire-Eaton;

Considérant les énoncés évoqués dans ladite résolution :

- Que la souveraineté alimentaire est présentée comme un droit international qui laisse la possibilité aux populations, aux États ou aux groupes d'États de mettre en place les politiques agricoles les mieux adaptées à leurs populations sans qu'elles puissent avoir un effet négatif sur les populations d'autres pays (source Wikipédia);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- Qu'un État doit prévoir l'approvisionnement alimentaire de sa population en toutes circonstances, année après année;
- Que le pourcentage d'autonomie alimentaire du Québec est à peine de 30 %;
- Que cette obligation devrait être à pourcentage suffisant pour ne pas que la population soit prise en otage (75 % serait un début);
- Que plus il y aura d'ententes de libre-échange avec des pays étrangers, plus il faudra que le gouvernement soit vigilant;
- Que l'État veut développer davantage ses régions rurales avec les Plans de développement de la zone agricole (PDZA) et que le produit intérieur brut (PIB) augmentera d'autant, si on veut vraiment être moins dépendant de l'extérieur;
- Que cette décision est politique et qu'il n'y a pas de conséquences électorales et économiques à prendre une telle décision, seulement des bénéfices à tous les niveaux;
- Que s'il y a plus de production et plus de transformation en région, ceci aura un impact sur les emplois et celles-ci amélioreront leur santé économique;
- Que si chaque famille achetait chaque semaine pour 20 \$ de denrées alimentaires produites au Québec, cette action pourrait générer plus de 100 000 emplois;
- Que les produits alimentaires ne devraient pas être sur le marché boursier pour éviter qu'ils subissent les aléas du marché et la spéculation sur leur valeur;

Considérant que les membres du conseil de la MRC des Chenaux partagent leur position;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité de demander au Gouvernement du Québec d'adopter une Politique nationale de souveraineté alimentaire;

De transmettre cette résolution au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Monsieur Pierre Paradis, aux députés de Champlain et de Saint-Maurice, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

2016-08-366

10g. MRC DES APPALACHES (RECONNAISSANCE DES INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES)

Considérant que cinq ans après le dévoilement du rapport du Groupe de travail provincial sur les collectivités rurales branchées et ses recommandations pour démocratiser l'accès à la téléphonie cellulaire et l'Internet partout sur le territoire, plusieurs représentants politiques de la ruralité dénoncent toujours et encore un sous-développement numérique chronique et persistant loin des grands centres urbains;

Considérant qu'une zone rurale sans cellulaire efficace et un accès à Internet de qualité ne peut plus attirer de familles, d'entreprises, ni même de villégiateurs;

Considérant que pour les résidents des régions rurales et éloignées, l'accès à Internet efficace et plus fiable représente d'énormes avantages, particulièrement en entraînant la création d'emplois et des occasions d'affaires, de meilleurs accès aux services d'éducation et de santé à distance et d'autres services en ligne, étant ainsi les fondements d'une économie innovatrice;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'en lien avec cette problématique, la MRC des Appalaches, représentée par son préfet et sa directrice générale, s'est rendue à Ottawa aux audiences publiques du CRTC pour dénoncer cette situation;

Considérant que jadis, l'économie principale passait par nos routes et celles-ci jouissent de subventions gouvernementales et que nous considérons qu'à présent la voie numérique est la voie de l'avenir;

Considérant qu'à cette époque où nos élus redoublent d'imagination pour occuper nos territoires, il faut être conscient qu'un terrain sans connexion Internet ou cellulaire restera vacant;

Considérant que le télétravail, l'achat et la formation en ligne sont accessibles pour tous les résidents des centres urbains, nous assistons impuissant à l'exode de nos jeunes et moins jeunes en région vers ces noyaux urbains;

Considérant que l'absence ou la faible couverture Internet haute vitesse et cellulaire dans les milieux ruraux menace le développement économique de communautés entières;

Considérant que plusieurs municipalités rurales n'ont aucune couverture cellulaire, ce qui est inconcevable en 2016 et que lorsque celle-ci est disponible, les coûts en sont abusifs;

Considérant qu'il est déplorable de constater la faiblesse de la couverture Internet haute vitesse malgré des années de promesses faites par les compagnies de télécommunications ou des autorités responsables;

Considérant qu'un virage numérique est absolument nécessaire puisque la ruralité au Québec est présentement considérée comme les lieux sous-développés du numérique;

Considérant qu'à ce jour, en 2016, et ce à travers la province, près de 800 000 ménages n'auraient pas accès ou disposeraient d'une connexion médiocre à l'Internet ;

Considérant que l'avènement de l'ère numérique a profondément modifié tous les aspects de la société;

Considérant qu'Internet est un outil qui favorise la croissance économique, les débouchés commerciaux et les liens entre les communautés, les familles et les gens d'un bout à l'autre des régions, du pays et des continents;

Considérant qu'il est impératif que les régions rurales puissent avoir accès à la haute technologie pour que les entreprises locales demeurent concurrentielles par rapport à celles des milieux urbains et pour que les communautés soient en mesure de retenir les familles et même d'en attirer des nouvelles;

Considérant que l'ascension de l'ère numérique est un moteur de développement économique pour l'ensemble du Québec et de ses régions;

Considérant que nous vivons une véritable révolution du savoir, de la communication et de la technologie qui s'inscrit au cœur de la croissance et de la compétitivité;

Considérant qu'au cours de la prochaine décennie, l'émergence des technologies numériques novatrices continuera de bouleverser les façons de faire des entreprises et des consommateurs québécois;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que nous élaborons des stratégies, nous mettons des actions en place pour dynamiser notre territoire, mais sans accès à la solution de base il sera impossible d'atteindre nos objectifs;

Considérant que la démocratisation de l'Internet à haute vitesse et du cellulaire sur l'ensemble de la ruralité du Québec devrait cesser d'être vue comme un coût, mais plutôt être considérée comme un investissement, si l'on veut s'assurer que nos régions soient porteuses de richesse et de développement économique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la MRC des Appalaches dans ses démarches visant à demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de reconnaître les infrastructures numériques au même titre que les infrastructures déjà existantes au Québec, telles que les routes, les ponts ainsi que le traitement et la distribution de l'eau potable et à ce qu'elles puissent bénéficier des mêmes critères d'admissibilités pour l'octroi de subventions au développement et à ce que les municipalités et les MRC y soient admissibles.

Adoptée.

2016-08-367

10h. MRC DU HAUT-RICHELIEU (POLITIQUE RÉGLEMENTAIRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS)

Considérant la situation du Québec en matière de déploiement d'un réseau de fibres optiques public;

Considérant que les programmes publics provinciaux « Villes et villages branchés » ainsi que « Communautés rurales branchées » ont permis de réaliser le déploiement de réseau de fibres optiques au sein de commissions scolaires et bibliothèques municipales et ont facilité le branchement de certains services de santé, villes, municipalités et municipalités régionales de comté (MRC);

Considérant que plusieurs commissions scolaires bénéficient d'une telle infrastructure et peuvent la partager avec des organismes sans but lucratif (OSBL) ou apparentés spécialisés en technologie numérique;

Considérant l'économie substantielle réalisée par le gouvernement fédéral via les programmes québécois « Villes et Villages branchés » (150 M \$) et « Communautés rurales branchées » (20 M \$) pour la mise en place de tel réseau dans le cas où ce dernier appui serait financièrement lesdits OSBL ou apparentés spécialisés en technologie numérique;

Considérant que les OSBL ou apparentés spécialisés en technologie numérique contribuent activement à l'essor des régions, améliorent en technologie numérique la qualité de vie des familles et des jeunes tout en stimulant le développement des entreprises, et ce, tout particulièrement, mais non exclusivement en régions éloignées et rurales;

Considérant que les OSBL ou apparentés spécialisés maintiennent le dynamisme des milieux éloignés et ruraux en implantant la meilleure technologie soit, la fibre optique à la maison;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la démarche de la MRC du Haut-Richelieu :

- pour que soit réservée une partie significative du budget fédéral « en technologies » de 500 M \$ sur cinq (5) ans, ou de tout autre programme futur prévu à cet effet, afin de venir en aide financièrement à des OSBL ou apparentés spécialisés en technologie numérique pour assurer leur soutien financier puisqu'ils n'ont pas les mêmes moyens financiers que les grands fournisseurs de service Internet et télécommunicateurs;
- pour l'instauration d'un programme de garantie de prêt réservé exclusivement auxdits OSBL ou apparentés auprès des institutions bancaires afin de faciliter le financement de projets de déploiement et de services communautaires spécialisés en technologies numériques sur une période s'échelonnant de 5 ans à 25 ans;
- pour demander que soit haussé de façon évolutive, le standard de vitesse afin de satisfaire aux besoins croissants d'utilisation de la bande passante, et ce, en concertation avec les instances concernées en vue d'une décision pancanadienne.

Adoptée.

2016-08-368

10i. MRC RIMOUSKI-NEIGETTE (PROGRAMME RÉNOVERT)

Considérant que le gouvernement du Québec a lancé le programme RénoVert en 2016 afin d'encourager les particuliers à réaliser des travaux de rénovation résidentielle éco responsable;

Considérant que le programme RénoVert limite l'admissibilité des travaux liés à la conservation et à la qualité de l'eau, notamment les travaux liés aux installations septiques et à la restauration de bandes riveraines, aux résidences principales;

Considérant que, dans la MRC, la qualité de l'eau de certains secteurs de villégiature est menacée, notamment en raison d'une contamination par des installations septiques désuètes et la dégradation des bandes riveraines;

Considérant que, dans la MRC, les secteurs de villégiature développés à proximité de plans d'eau sont occupés par des résidents permanents et saisonniers;

Considérant que les installations septiques désuètes et les bandes riveraines dégradées des résidences saisonnières peuvent être tout autant dommageables pour l'environnement que celles des résidences permanentes;

Considérant que les propriétaires de résidences saisonnières sont réticents à investir sur une installation septique;

Considérant que la mise aux normes des installations septiques et la restauration des bandes riveraines font partie intégrante des stratégies permettant de préserver la qualité de l'eau des secteurs de villégiature, et ce, peu importe le statut de résidence;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant les démarches entreprises par la municipalité de Saint-Marcellin auprès du gouvernement du Québec afin que soient élargis les critères afin que les travaux liés à la conservation et à la qualité de l'eau sur des résidences saisonnières puissent être admissibles au crédit d'impôt remboursable RénoVert;

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie les démarches de la municipalité de Saint-Marcellin auprès de monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Que copie de la présente soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités du Québec.

Adoptée.

10j. MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS (OBLIGATIONS PRÉVUES À LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE / OBLIGATION MUNICIPALE

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (budget alloué pour le programme RénoRégion 2016-2017);
- b. Société d'habitation du Québec (budget 2016-2017 Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite, premier montant de 150 000 \$);
- c. Société d'habitation du Québec (budget 2016-2017 Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite, montant de 225 000 \$ en provenance du gouvernement fédéral);
- d. Ministère de la Sécurité publique (rapport d'activité 2014-2015 de notre Schéma de couverture de risques en incendie);
- e. Ministère des Transports du Québec (accusé réception de la résolution 2016-05-322 concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – volet des chemins à double vocation);
- f. Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et UMQ (accusé réception de la résolution 2016-06-341 appuyant la MRC de Portneuf à l'égard du projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune);
- g. Corporation touristique de Batiscan (le tourisme dans la MRC des Chenaux);
- h. Fondation du CEGEP de Trois-Rivières (remerciements pour la contribution destinée à la réouverture de l'Observatoire à Champlain);
- i. Mont-Carmel en fête (remerciements pour notre partenariat financier);
- j. Union des municipalités du Québec (accusé réception de la résolution 2016-06-341 concernant la tarification reliée à l'exploitation de la faune).

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Invitation à la première assemblée d'information de la Table de Concertation de l'Estuaire fluvial du Saint-Laurent;
- b. Offre de services médicaux sur le territoire de la Vallée-de-la-Batiscan.

13. AUTRES SUJETS

2016-08-369

13a. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, à l'effet qu'il présentera pour adoption par ce conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 2012-79 adoptant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Une copie du projet de règlement est déposée au cours de la présente séance.

13b. PLAN DIRECTEUR DE L'EAU DE LA CAPSA (APPROBATION PAR LE MDDELCCC)

Les membres du conseil prennent connaissance d'un communiqué (daté du 11 août 2016) sur ce sujet.

13c. RÉSOLUTIONS REÇUES DE MUNICIPALITÉS CONCERNANT LE PIIRL

Les municipalités de Saint-Maurice, Saint-Stanislas, Saint-Luc-de-Vincennes et Batiscan ont transmis une résolution autorisant l'historique d'investissement pour les cinq dernières années dans le cadre de l'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). La municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a transmis cette information par un courriel qui sera ratifié par le conseil de cette municipalité. La municipalité de Saint-Narcisse a proposé des montants différents à être utilisés (voir résolution n° 2016-08-355 de ce procès-verbal).

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens présents manifestent leur inquiétude au sujet de l'entrée en vigueur du projet de loi 106 (loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives).

2016-08-370

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures trente-cinq minutes (19 h 35), il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
31 AOÛT 2016**

MERCREDI, le trente et unième jour du mois d'août deux mille seize (31 août 2016), une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue à compter de SEIZE HEURES (16 h) au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ABSENTS

Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation pour la tenue de la présente séance extraordinaire a été signifié à tous les membres présents suivant les dispositions du code municipal du Québec.

Sur cet avis, apparaissait le sujet motivant la tenue de la présente, soit :

1. Règlement édictant le PGMR;

2016-08-371

1. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-096 ÉDICTIONT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2016-2020 DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation de ce règlement a été régulièrement donné lors d'une séance antérieure de ce conseil;

Considérant qu'une copie du projet de ce règlement et de son annexe ont été transmises aux membres du conseil le 25 août 2016;

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le règlement numéro 2016-96 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que les membres du conseil présents à cette assemblée publique, déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée.

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES CHENAUX

Règlement 2016-96 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 de la MRC des Chenaux

Attendu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux (MRC) a adopté le règlement sur le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2005-01-28, lequel est entré en vigueur le 22 janvier 2005;

Attendu que l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) prévoit qu'un plan de gestion des matières résiduelles doit être révisé tous les cinq (5) ans;

Attendu la résolution 2013-03-35 en vertu de laquelle la MRC a demandé au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de l'autoriser à déléguer à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie la responsabilité de procéder à la révision de son plan de gestion des matières résiduelles;

Attendu que le ministre a autorisé le 26 juillet 2013 la MRC à déléguer à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) la responsabilité d'élaborer son plan de gestion des matières résiduelles;

Attendu que l'article 53.7 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) prévoit que plusieurs municipalités régionales peuvent s'entendre pour établir conjointement un plan de gestion des matières résiduelles;

Attendu la résolution 2015-03-030 en vertu de laquelle la MRC acceptait d'établir un plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan, la MRC de Mékinac et la MRC de Maskinongé;

Attendu la publication d'un avis public en ce sens le 11 avril 2015;

Attendu que le projet de PGMR conjoint adopté par la MRC le 21 octobre 2015 par sa résolution 2015-10-149;

Attendu que les consultations publiques ont été tenues conformément aux dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2);

Attendu que l'analyse des propos formulés par les citoyens et différents acteurs et l'examen des mémoires déposés lors des assemblées publiques;

Attendu les ajustements faits et la transmission par la RGMRM du projet de PGMR conjoint de ses membres, notamment au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, aux municipalités régionales environnantes, ainsi qu'aux municipalités régionales desservies par une installation d'élimination située sur leur territoire;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Attendu que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis le 19 août 2016 un avis quant à la conformité à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 du projet de plan de gestion des matières résiduelles conjoint avec la MRC des Chenaux, la MRC de Mékinac, la MRC de Maskinongé et la MRC de Trois-Rivières;

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

1. Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.
2. Le Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 et ses annexes tels que déclarés conformes par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, sont adoptés avec changements.
3. Le document joint au présent règlement comme annexe I constitue le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Shawinigan conjoint avec la MRC des Chenaux, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac et la MRC de Trois-Rivières et fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récit.
4. Le présent règlement remplace, à toutes fins que de droit le règlement 2005-01-28 intitulé « *Règlement édictant le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Chenaux* ».
5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2).

Pierre St-Onge, secrétaire-trésorier

Gérard Bruneau, préfet

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2016-08-372

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À seize heures quinze minutes (16 h 15), il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

RÉUNION DU CONSEIL 21 SEPTEMBRE 2016

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois de septembre deux mille seize (21 septembre 2016), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h) au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à laquelle sont présents :

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2016-09-373

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2016 et de la séance extraordinaire du 31 août 2016;
4. Gestion du personnel :
 - a. Remplacement de l'agente de développement culturel;
 - b. Service de collecte des ordures;
 - c. Adoption du règlement modifiant le Code de déontologie et d'éthique des employés;
 - d. Renouvellement du contrat d'assurance collective;
 - e. Nouvelle ressource en développement économique et touristique;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Projet commun d'acquisition d'orthophotos - Mauricie;
 - c. Évaluation foncière : propositions pour les dossiers commerciaux;
 - d. Rapport budgétaire comparé et état de la situation financière au 12 septembre 2016;
 - e. Transport collectif – Demande au Ministère des Transports;
 - f. Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- g. Demande à la MRC de Mékinac concernant la Cour municipale;
- 6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité d'un règlement municipal;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Cours d'eau Groleau;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – rapport d'août 2016;
 - c. Comité des ressources humaines;
 - d. Comité de développement du territoire;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Demande de commandite;
- 9. Développement économique :
 - a) Avenant au contrat de prêt conclu dans le cadre du FLI;
 - b) Financement d'entreprise;
- 10. Appuis demandés :
 - a. FQM (P.L. 106);
 - b. MRC Rimouski-Neigette (PGMR et redistribution);
- 11. Correspondance déposée :
 - a. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (PGMR – MRC de Bécancour);
 - b. Ministère de la Sécurité publique (révision du schéma de couverture de risques en incendie);
 - c. UMQ (modalités de financement du volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif);
 - d. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (conformité de notre projet de PGMR);
 - e. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception de la résolution 2016-08-366);
 - f. Pierre Giguère, député de Saint-Maurice (contribution de 250 \$ au parcours Campagn'Art 2016);
 - g. Pierre-Michel Auger (contribution de 350 \$ au parcours Campagn'Art 2016);
 - h. CSST (Mutuelle de prévention);
 - i. Ministère de la Famille (réseau mondial des villes amies des aînés);
 - j. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (accusé réception de notre résolution 2016-08-365 concernant une Politique nationale de souveraineté alimentaire);
 - k. Ministère des Transports (accusé réception de notre résolution appuyant la MRC de Matawinie concernant l'utilisation des radars photo);
- 12. Pour votre information :
 - a. Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (PIIRL et nomination d'un substitut);
 - b. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (PIIRL);
 - c. Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain (nomination d'un substitut);
 - d. Municipalité de Saint-Stanislas (nomination d'un substitut);
 - e. Statistiques du transport collectif de janvier à juillet 2016;
 - f. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade (PIIRL et nomination d'un substitut);
- 13. Autre(s) sujet(s) :
- 14. Période de questions;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-09-374 **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
17 AOÛT ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2016**

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 août 2016 ainsi que de celui de la séance extraordinaire du 31 août 2016.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2016-09-375 **4a. REMPLACEMENT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

Considérant que suite au départ de madame Marie-Pier Lemaire pour un congé de maternité suivi d'un congé parental se terminant le 18 septembre 2017, la Municipalité régionale de comté des Chenaux a dû référer aux dispositions de la convention collective en vigueur afin de combler temporairement le poste laissé vacant;

Considérant qu'il a été établi que madame Françoise Bouchard rencontre les exigences du poste;

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que la MRC des Chenaux engage madame Françoise Bouchard à titre d'agent de développement culturel à compter du 26 septembre 2016 jusqu'au 15 septembre 2017 aux conditions prévues à la convention collective en vigueur;

Il est également résolu que cet engagement d'un an soit conditionnel à une recommandation favorable du directeur général après une période de probation de six (6) mois;

Adoptée.

2016-09-376 **4b. SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES**

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux et monsieur Normand Germain ont convenu d'un commun accord de mettre fin au lien d'emploi les unissant;

Considérant qu'à cet effet, une entente est intervenue entre monsieur Germain et la MRC à titre d'employeur;

Considérant que ce poste ne sera pas comblé;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le contenu de l'entente intervenue avec monsieur Normand Germain dont la prise d'effet a été fixée au 30 septembre 2016;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est de plus résolu que le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer cette entente qui devra par la suite être consignée au dossier personnel de monsieur Germain.

Adoptée.

2016-09-377

4c. ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation de ce règlement, accompagné du projet de règlement, a été régulièrement donné lors d'une séance antérieure de ce conseil;

Considérant qu'un avis public annonçant la séance au cours de laquelle ce règlement sera adopté a paru au moins sept jours avant la tenue de celle-ci;

Il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le règlement numéro 2016-95 modifiant le règlement 2012-79 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC des Chenaux;

Il est également résolu que les membres du conseil présents à cette assemblée publique, déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-95

Modifiant le règlement 2012-79 établissant un
Code d'éthique et de déontologie pour les employés
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le 10 juin 2016 le projet de loi 83 (L.Q. 2016, c. 17) et que cette loi a été sanctionnée le même jour;

ATTENDU QUE l'article 16.1 de cette loi oblige les municipalités à modifier leur réglementation relative au code d'éthique et de déontologie de leurs employés eut égard aux annonces lors d'activités de financement;

ATTENDU QU'un avis de motion, accompagné du projet de règlement à être présenté, a régulièrement été donné lors de la séance ordinaire du mois d'août;

ATTENDU QU'un avis public annonçant l'adoption de ce règlement a paru au moins sept jours avant la séance au cours de laquelle il a été adopté;

À ces causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux et ledit conseil ordonne et statue, par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Modification de règlement

À l'entrée en vigueur du présent règlement, le règlement 2012-79, entré en vigueur le 12 novembre 2012, est modifié par l'ajout de l'article **5.3.5** tel que ci-après inscrit:

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

5.3.5 Il est interdit à tout membre du personnel de la Municipalité régionale de comté des Chenaux de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE VINGT ET UNIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE SEIZE (21 SEPTEMBRE 2016).

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

2016-09-378

4d. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Considérant que la MRC des Chenaux offre à son personnel, une assurance collective et que suite à un appel d'offres réalisé en notre nom par la MRC de Mékinac, c'est la compagnie d'assurance "Union-vie" qui fournira cette assurance, ayant proposé la meilleure prime conformément au cahier des charges;

Considérant la recommandation de monsieur Pierre Piché courtier, il y a lieu d'adhérer au regroupement des municipalités de la Mauricie moyennant le maintien global des primes au niveau actuel pour les deux prochaines années;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé de madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte les conditions du nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie "Union-vie", pour la période du 1er octobre 2016 au 31 décembre 2017 aux taux ci-après :

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (taux par 1000 \$ d'assurance)	.442 \$.391 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000 \$ d'assurance	.039 \$.038 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	4.43 \$	2.64 \$
Assurance-maladie & médicaments :		
– sans personne à charge	107.32 \$	95.61 \$
– avec personne(s) à charge – familiale	394.70 \$	346.91 \$
– avec personne(s) à charge – couple	214.06 \$	193.57 \$
– avec personne(s) à charge – monoparental	281.76 \$	250.98 \$

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance pour les soins dentaires : sans personne à charge	22.40 \$	19.37 \$
avec personne(s) à charge – familiale	74.31 \$	64.24 \$
avec personne(s) à charge – couple	44.83 \$	38.76 \$
avec personne(s) à charge – monoparental	57.25 \$	49.49 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire	0.92 \$	0.669 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100 \$ de rente mensuelle	2.59 \$	2.368 \$

que monsieur Pierre St-Onge, directeur général, soit et est par la présente autorisé à signer les documents requis le cas échéant.

Adoptée.

2016-09-379

4e. NOUVELLE RESSOURCE EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Considérant qu'à l'issue des travaux réalisés au début de l'année par un comité dont le mandat était d'évaluer l'implication de la MRC des Chenaux dans le secteur touristique, une recommandation d'embaucher une ressource à demi-temps a été présentée lors du Lac-à-l'Épaule du 22 avril dernier;

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil la dotation d'une ressource dans ce secteur d'activité de même que pour combler un besoin dans le service de développement économique;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines et les descriptifs présentés;

Il est en conséquence proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'une ressource partagée entre le développement économique et le développement touristique.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2016-09-380

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 9645 à 9708 ainsi que les autres sommes déboursées au 21 septembre 2016 totalisant 386 439,09 \$.

Adoptée.

5b. PROJET COMMUN D'ACQUISITION D'ORTHOPHOTOS - MAURICIE

Suite à un problème d'ordre technique, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles livrera cet automne seulement 50 % du territoire faisant partie du projet.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Le 50 % restant sera livré à l'automne 2017. Par le fait même, la MRC des Chenaux s'engagera à payer 50 % de la facture totale du projet d'ici la fin octobre 2016, soit environ 8 150 \$.

Par la suite, les partenaires qui ont adhéré au projet payeront leur part à la MRC des Chenaux par l'entremise d'un contrat et d'une licence qu'ils devront signer afin de recevoir le produit final.

Ultimement, la part de la MRC des Chenaux est estimée à plus ou moins 500 \$ pour l'acquisition des orthophotos.

2016-09-381

5c. ÉVALUATION FONCIÈRE – PROPOSITION POUR LES DOSSIERS COMMERCIAUX

Considérant la proposition reçue de la firme Servitech visant à réaliser le suivi de tenue à jour d'une trentaine de dossiers en regard avec l'inspection après-vente et certains permis de construction pour des immeubles institutionnels, commerciaux et industriels;

Considérant que cette proposition se situant entre 8500 \$ et 9500 \$ inclut les honoraires professionnels, les frais de déplacements et autres ainsi que les certificats;

Considérant que cette proposition nous a été adressée afin de pallier au manque d'expertise de notre personnel du service d'évaluation foncière dans le domaine des immeubles I.C.I. et de favoriser l'émission rapide de certificats d'évaluation en faveur des municipalités de notre MRC;

Il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux accepte cette proposition.

Adoptée.

5d. RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARÉ ET ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 12 SEPTEMBRE 2016

Les documents sont déposés en conformité avec l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

2016-09-382

5e. TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux (MRC) offre les services de transport collectif régional depuis octobre 2011 et qu'elle appuie financièrement *Transport adapté et collectif des Chenaux*;

Considérant qu'en 2016, au-delà de 20 000 déplacements seront effectués par ce service;

Considérant que les modalités d'application au Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2016 (volet 2 – Subventions au transport collectif régional) prévoient que la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) correspondra à la base au double de la contribution du milieu (MRC et usagers), et peut atteindre 200 000 \$, lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 20 000 et 49 999 déplacements;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que ces surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

Considérant que pour les services de transport, la MRC des Chenaux prévoit contribuer en 2016 pour une somme de 32 500 \$, à laquelle s'ajoutera un montant prévu de 7500 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 60 000 \$ en 2016;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2016;
Considérant que la contribution financière estimée du MTMDET pour 2016 pourrait être de 200 000 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la MRC des Chenaux s'engage à effectuer 20 000 déplacements au cours de l'année 2016;

Il est de plus résolu que la MRC demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui octroyer une contribution financière pour 2016 de 200 000 \$.

Adoptée.

2016-09-383

5f. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DE LA MAURICIE (PDAAM)

Considérant la demande de participation financière pour le Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM) pour les années 2017-2018-2019 pour un montant de 25 000 \$ par année;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité d'octroyer la somme de 25 000 \$ pour chacune des années (2017-2018-2019), pour le Plan de développement (PDAAM), et ce, conditionnellement au renouvellement du FDT.

Adoptée.

2016-09-384

5g. DEMANDE À LA MRC DE MÉKINAC CONCERNANT LA COUR MUNICIPALE

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux demande une offre de service de la part de la MRC de Mékinac pour assujettir le territoire des municipalités locales composant la MRC des Chenaux sauf celui de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel à la Cour municipale de la MRC de Mékinac. Cette offre inclura également le traitement des infractions à la réglementation de la MRC des Chenaux ainsi que les infractions au Code de la sécurité routière sur les routes provinciales à l'exception de l'autoroute 40.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-09-385

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-06-519 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2016-05-519 de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée.

2016-09-386

6c. COURS D'EAU GROLEAU

Considérant que la municipalité de Saint-Stanislas a transmis à la MRC une demande d'entretien du cours d'eau Groleau;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC détient la compétence sur les cours d'eau de son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé de madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu de mandater le coordonnateur à la gestion des cours d'eau de la MRC, M. Yvan Magny, à procéder aux démarches menant à la réalisation des travaux d'entretien du cours d'eau Groleau.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel rappelle à ses collègues que la date d'échéance du certificat d'autorisation temporaire émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est le 30 septembre. Suite à la réunion de type Lac-à-l'Épaule tenue en septembre, les membres du conseil d'administration de la régie souhaitent un budget stable.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – RAPPORTS D'AOÛT 2016

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et présidente du comité consultatif culturel résume le rapport produit par madame Marie-Pier Lemaire relativement à ses activités durant le mois d'août 2016.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7c. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité, mentionne que les négociations pour le renouvellement de la convention collective vont bon train; deux réunions sont prévues pour le mois d'octobre. Les autres dossiers ont fait l'objet de décisions du conseil au cours de la présente réunion dans la section 4 « Gestion du personnel ».

7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, résume les discussions qui se sont tenues lors de la dernière rencontre, le 14 septembre dernier.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-09-387

8a. DEMANDE DE COMMANDITE

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « *Politique de commandites associées aux activités et évènements* »;

Considérant qu'un projet a été présenté au comité d'analyse composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Maison de la famille des Chenaux inc.	Célébration du 20 ^{ème} anniversaire de fondation	300 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre le chèque requis.

Il est de plus à noter que madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, se retire des délibérations étant donné son implication au sein de cet organisme.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2016-09-388

9a. AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT CONCLU DANS LE CADRE DU FLI

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a conclu un contrat de prêt avec le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation dans le cadre du Fonds local d'investissement;

Considérant qu'en décembre 2015, ledit ministère confirmait que la MRC pouvait poursuivre les investissements de ce fonds jusqu'au 31 décembre 2019 et qu'un avenant précisant certaines modalités suivrait;

Considérant que l'avenant permet un report de quatre années de la date du début de la période de remboursement du prêt, la prise en compte de certains ajustements au contrat rendus nécessaires suite au transfert du FLI à la MRC, la fin des ententes de gestion ainsi que certaines pistes d'améliorations proposées par le Vérificateur général du Québec;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le contenu de l'avenant numéro 2016-1, modifiant le contrat de prêt relatif au Fonds local d'investissement et en particulier les engagements mentionnés à l'article 3;

Il est de plus résolu que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer cet avenant pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2016-09-389

10a. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (PROJET DE LOI 106)

Considérant que le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), M. Pierre Arcand, rendait public le projet de *Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

Considérant que les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable, portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

Considérant que le projet de Loi n° 106 n'introduit que peu de changements impliquant le milieu municipal;

Considérant que les MRC et les municipalités locales n'ont actuellement aucun pouvoir leur permettant de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec d'autres utilisations sur leur territoire;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures échappent complètement à la planification territoriale des municipalités et des MRC et que les industries ont la possibilité d'exproprier des citoyens;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 17 août dernier;

Considérant qu'il nous apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de Loi sur les hydrocarbures;

Considérant que dans son mémoire, la Fédération québécoise des municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- d'abroger l'article 246 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de permettre aux municipalités locales et aux MRC de soustraire certaines zones à l'activité pétrolière et gazière afin d'éviter les conflits avec les autres usages du territoire;
- de décréter un moratoire de 5 ans sur le procédé de fracturation hydraulique;
- de désigner la MRC où le territoire de la licence d'exploration ou de production est circonscrit comme entité responsable de désigner les représentants du comité de suivi;
- de bonifier la partie de la redevance du programme de partage des redevances sur les ressources naturelles du MERN, qui compense les municipalités d'accueil pour l'ensemble des nuisances qu'elles subissent, tout en s'assurant que le développement du secteur des hydrocarbures ne se fasse pas au détriment de l'environnement, des régions et de l'ensemble des citoyens du Québec;

Il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie les revendications du mémoire de la Fédération québécoise des municipalités concernant le projet de *Loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030* et modifiant diverses dispositions législatives.

Transmettre une copie de la présente résolution à Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à Monsieur Alain Therrien, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'énergie et des ressources naturelles, à Madame Chantal Soucy, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'énergie, à Madame Manon Massé, députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques et à Monsieur Richard Lehoux, président de la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée.

2016-09-390

10b. MRC RIMOUSKI-NEIGETTE (PGMR ET REDISTRIBUTION)

Considérant que le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles stipule que, à compter de 2016, une municipalité doit être visée par un PGMR révisé, conforme à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, en vigueur depuis moins de cinq ans au 31 décembre, pour recevoir le versement des subventions;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que, face aux délais de révision des PGMR, le Comité de gestion du Programme de redistribution des redevances ait décidé d'assouplir cette condition pour les municipalités dont le PGMR révisé édicté par règlement est transmis à Recyc-Québec au plus tard le 31 octobre 2016, acceptant ainsi de mettre en réserve les subventions pour l'année 2016 dans le but de les verser à la redistribution suivante, soit en décembre 2017;

Considérant que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette demande un appui à sa démarche auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin que soit accélérée l'entrée en vigueur des PGMR révisés ayant reçu un avis de conformité du ministre;

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC des Chenaux appuie la MRC de Rimouski-Neigette et demande également au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'accélérer le processus de redistribution des redevances pour l'élimination pour l'année 2016 afin de verser les redevances dès l'entrée en vigueur du PGMR révisé.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (PGMR – MRC de Bécancour);
- b. Ministère de la Sécurité publique (révision du schéma de couverture de risque en incendie);
- c. UMQ (modalités de financement du volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif);
- d. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (conformité de notre projet de PGMR);
- e. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (accusé réception de la résolution 2016-08-366, appui à la MRC des Appalaches, infrastructures numériques);
- f. Pierre Giguère, député de Saint-Maurice (contribution de 250 \$ au Parcours campagn'Art 2016);
- g. Pierre-Michel Auger (contribution de 350 \$ au Parcours campagn'Art 2016);
- h. CSST (Mutuelle de prévention);
- i. Ministère de la Famille (réseau mondial des villes amies des aînés);
- j. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (accusé réception de notre résolution 2016-08-365 concernant une Politique nationale de souveraineté alimentaire);
- k. Ministère des Transports (accusé réception de notre résolution appuyant la MRC de Matawinie concernant l'utilisation des radars photo);

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (PIIRL et nomination d'un substitut);
- b. Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan (PIIRL);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- c. Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain (nomination d'un substitut);
- d. Municipalité de Saint-Stanislas (nomination d'un substitut);
- e. Statistiques du transport collectif de janvier à juillet 2016;
- f. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade (PIIRL et nomination d'un substitut);

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est amené.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

2016-09-391

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures quarante minutes (19 h 40), il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
19 OCTOBRE 2016**

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois d'octobre deux mille seize (19 octobre 2016), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h) au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à laquelle sont présents :

Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan;
Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosseau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2016-10-392

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 septembre 2016;
4. Gestion du personnel :
 - a. Direction générale;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Plan d'action culturel triennal;
 - c. Participation à l'entente régionale de développement culturel pour 2017;
 - d. Priorités d'interventions 2016-2017 dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement des territoires;
 - e. P.I.I.R.L. (acceptation du rapport n°3 préliminaire);
 - f. Avis de motion pour l'adoption du règlement d'imposition des quotes-parts 2017;
 - g. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement concernant la collecte des ordures;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal (aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- i. Ville de Shawinigan (entrée en vigueur du règlement SH-65.3 de contrôle intérimaire relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables);
 - ii. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter des modifications concernant les îlots déstructurés et les secteurs mixtes);
 - iii. MRC de Bécancour (règlement 370 modifiant le règlement 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux infrastructures et équipements liés aux réseaux de communication);
 - iv. MRC de Bécancour (projet de règlement modifiant le règlement 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux dispositions relatives aux matières résiduelles fertilisantes et aux grandes affectations du territoire);
 - c. Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel – rapport de septembre 2016;
 - c. Comité des ressources humaines;
 - d. Comité de développement du territoire;
 - e. Comité de sécurité publique;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Demande de commandite;
- 9. Développement économique :
 - a. Financement d'entreprise;
- 10. Appuis demandés :
 - a. Roulons VERT;
 - b. Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours (Loi sur les ingénieurs);
 - c. Corporation Immeuble Multiservices des Chenaux (Projet de réaménagement et d'agrandissement de l'Immeuble multiservices des Chenaux);
- 11. Correspondance déposée :
 - a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire);
 - b. OMH de Sainte-Anne-de-la-Pérade (P.L. 83 : regroupement des OMH);
 - c. Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (tournée de présentation de la TCMFM dans les villes/MRC);
 - d. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2 cours d'eau : La Groleau et La Grenouillère);
 - e. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (rapport financier 2015);
 - f. Ministère des Ressources naturelles (résolution 2016-09-389 concernant le P.L. 106);
 - g. Société de développement économique La Pérade (contribution financière 2017);
 - h. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (suite à la rencontre du 29 septembre 2016);
 - i. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (conformité PGMR de la MRC de Portneuf);
 - j. Ville de Trois-Rivières (schéma de couverture de risques incendie révisé);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12. Pour votre information :
 - a. Transport collectif – statistiques;
13. Autre(s) sujet(s) :
 - a. Représentation à la Table de concertation régionale de l'Estuaire du fleuve Saint-Laurent;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2016-10-393

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 21 septembre 2016.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

4a. DIRECTION GÉNÉRALE

Le conseil prend acte d'une lettre du directeur général, monsieur Pierre St-Onge, annonçant son départ pour la retraite, le 30 juin 2017.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2016-10-394

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 9709 à 9807 ainsi que les autres sommes déboursées au 19 octobre 2016 totalisant 436 104,21 \$.

Adoptée.

2016-10-395

5b. PLAN D'ACTION CULTUREL TRIENNAL

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux s'est donné une politique culturelle à la fin de l'année 2006 et pour la réalisation de ses objectifs, un plan d'action a été élaboré, par un comité formé à cette fin, pour les années 2017 à 2019 inclusivement;

Considérant que ce plan d'actions est une reconduction des activités identifiées au précédent plan d'actions ;

Il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le contenu du plan d'action 2017-2019 relatif à sa politique culturelle pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit et s'engage à intégrer la partie financière dans ses prévisions budgétaires pour ces années, en association avec une participation équivalente du Pacte rural;

Que ce conseil remercie et félicite les membres du comité de développement culturel pour la qualité de leur implication et leur dévouement.

Adoptée.

2016-10-396

5c. PARTICIPATION À L'ENTENTE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR 2017

Considérant que l'entente de développement culturel pour les territoires ruraux est un outil de mobilisation et de concertation qui favorise la prise en compte des particularités locales et régionales et qui place le citoyen au cœur de ses interventions;

Considérant que la mise en application des actions inscrites dans l'entente régionale de développement culturel pour l'année 2017 contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la MRC des Chenaux;

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique culturelle en 2006;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité des représentants présents que :

1. La MRC des Chenaux adresse une demande au ministère de la Culture et des Communications afin de participer à l'entente régionale de développement culturel pour les territoires ruraux 2017 prévoyant des actions dont le coût total est de 27 000 \$ pour notre territoire ;
2. Le conseil confirme sa contribution financière de 13 500 \$ à l'entente, pour la réalisation des actions identifiées sur un tableau ci-après, soit l'équivalent de ce que fournit le ministère de la Culture et des Communications du Québec:

Actions de l'entente de développement culturel	
Action : Animation dans les bibliothèques	7 000 \$
Action : Médiation culturelle à la salle Denis Dupont	10 000 \$
Action : Promotion du circuit de personnages historiques	9 000 \$
Action : Participation au projet patrimonial régional	1 000 \$
SOUS-TOTAL MCC	13 500 \$
TOTAL MRC	13 500 \$
TOTAL	27 000 \$

3. Monsieur Pierre St-Onge, directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, l'entente de développement culturel pour les territoires ruraux 2017 et que la MRC accepte de nouveau d'intervenir à titre de mandataire pour cette entente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-10-397

5d. PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2016-2017 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Considérant que le 20 juillet 2015, le conseil approuvait le contenu d'une entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du nouveau fonds de développement des territoires;

Considérant que pour avoir droit au deuxième versement, équivalant à 55 % de l'enveloppe 2016-2017 prévue à l'entente et suivant l'article 51(b), le conseil doit adopter de nouveau ses priorités d'intervention suivant l'article 9 de ladite entente, les déposer sur son site Web et en transmettre une copie au ministre à titre indicatif;

Considérant les recommandations du comité de développement du territoire;

Il est en conséquence proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les priorités d'intervention pour les années 2016-2017, telles qu'elles apparaissent sur le tableau ci-après :

Mesures de développements local et régional	Priorités d'interventions
a) la réalisation de ses mandats en regard de la planification de l'aménagement et du développement du territoire;	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre une planification stratégique de développement durable incluant un plan d'actions; • Mettre en œuvre des éléments du plan d'actions du Plan de développement de la zone agricole (PDZA); • Mettre à jour le système d'information géographique (SIG) de la MRC; • Amorcer la révision du Schéma d'aménagement et de développement;
b) le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);	<ul style="list-style-type: none"> • En matière de sécurité incendie, poursuivre la mise en œuvre des plans d'actions de la MRC et des municipalités locales émanant du Schéma de couverture de risques en incendie; • Maintenir les interventions courantes avec les intervenants locaux et régionaux dans le domaine de la culture; • Assurer un soutien et un accompagnement par l'agent de développement du territoire;
c) la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir nos politiques de soutien aux entreprises; • Soutenir les investissements et la création d'emplois dans la MRC; • Promouvoir l'entrepreneuriat pour assurer l'avenir économique de la MRC;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

<p>d) la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les enveloppes dédiées aux municipalités pour les projets loisir et culture; • Maintenir l'enveloppe destinée aux projets spéciaux pour assurer le support au dynamisme local;
<p>e) l'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer, en tant que fiduciaire, à une entente régionale en développement culturel; • Participer au nouveau programme d'aménagement durable des forêts; • Participer à l'entente de partenariat en matière de tourisme; • Participer au Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM); • Participer au financement de l'entente de partenariat territorial émanant du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) en lien avec la collectivité de la Mauricie; • Participer au financement de l'Économie du savoir; • Participer à l'entente sectorielle en développement social en Mauricie et à son financement; • Participer à l'entente sectorielle de développement de l'économie sociale en Mauricie et à son financement;
<p>f) le soutien au développement rural, dans le territoire rural défini à cette fin.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le suivi de la politique culturelle; • Maintenir et améliorer l'offre en transport des personnes; • Maintenir le soutien aux projets à portée territoriale (i.e. Parc de la Batiscan);

Adoptée.

2016-10-398

5e. · P.I.I.R.L. (ACCEPTATION DU RAPPORT N° 3 PRÉLIMINAIRE)

Considérant que la firme CIMA+ a été mandatée en décembre 2015 pour réaliser le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) de la MRC;

Considérant qu'une présentation du PIIRL a été faite par la firme CIMA+ le 12 octobre 2016 à tous les membres du conseil de la MRC;

Considérant que les maires présents ont pu prendre connaissance du PIIRL et poser des questions sur la démarche et le contenu;

Considérant que les maires présents ont pris connaissance dudit PIIRL et qu'ils l'acceptent tel quel;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'une résolution du Conseil des maires est requise pour l'approbation du plan d'intervention par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) et pour le paiement final de l'aide financière;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la MRC des Chenaux confirme qu'il a pris connaissance du PIIRL le 12 octobre dernier et qu'il est en accord avec son contenu;

Que cette acceptation n'est pas un engagement à réaliser les travaux recommandés;

Que la présente résolution soit transmise à M. Lesueur du MTMDET afin qu'il puisse procéder à l'approbation finale du PIIRL et verser l'aide financière.

Adoptée.

2016-10-399

5f. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS 2017

Madame Sonya Auclair, mairesse de la municipalité de Batiscan donne un avis à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2017 et de leurs paiements par les municipalités membres.

Adoptée.

2016-10-400

5g. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA COLLECTE DES ORDURES

Monsieur Guy Simon, maire de Champlain, donne un avis à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le règlement 2009-66 relatif à la cueillette et au transport des déchets.

Ce règlement vise à restreindre la collecte des ordures ménagères aux propriétaires, locataires ou occupants d'immeubles utilisant un maximum de quatre (4) bacs roulants de 360 litres sans égard à l'usage qui y est fait. À compter du premier janvier 2017, notre service ne videra plus les conteneurs.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-10-401

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-06-520 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2016-05-520 de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. Ville de Shawinigan (entrée en vigueur du règlement SH-65.3 de contrôle intérimaire relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables);
- ii. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'apporter des modifications concernant les îlots déstructurés et les secteurs mixtes);
- iii. MRC de Bécancour (règlement 370 modifiant le règlement 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux infrastructures et équipements liés aux réseaux de communication);
- iv. MRC de Bécancour (projet de règlement modifiant le règlement 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé en regard aux dispositions relatives aux matières résiduelles fertilisantes et aux grandes affectations du territoire);

2016-10-402

6c. AVIS DE MOTION POUR LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Avis de motion est donné par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation pour la construction d'un pont sur la rivière Batiscan à Saint-Stanislas.

Adoptée.

2016-10-403

6c. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-97 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AC-CORDER UNE DÉROGATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIÈRE BATISCAN À SAINT-STANISLAS

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a transmis à la MRC une demande à l'effet d'apporter une modification au schéma d'aménagement et de développement révisé;

Considérant que cette demande vise à accorder une dérogation en zone à risque d'inondation pour permettre la construction d'un nouveau pont sur la rivière Batiscan à Saint-Stanislas;

Considérant que ce projet rencontre les orientations et objectifs du schéma actuellement en vigueur;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement 2016-97, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation pour la construction d'un pont sur la rivière Batiscan à Saint-Stanislas;

Il est également résolu d'adopter le document intitulé « Document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 2016-97 ».

Adoptée.

2016-10-404

6c. DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2016-97

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2016-97 modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation pour la construction d'un pont sur la rivière Batiscan à Saint-Stanislas ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales son avis sur le projet de règlement 2016-97 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2016-10-405

6c. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2016-97

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet de règlement 2016-97 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC tienne sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2016-97, modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'accorder une dérogation pour la construction d'un pont sur la rivière Batiscan à Saint-Stanislas ;

Que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Guy Simon informe le conseil qu'un certificat d'autorisation permanent a été délivré à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie lui permettant d'effectuer des travaux de reconfiguration de la géométrie des cellules pour la poursuite de ses activités comme prévu.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Cette façon de faire, préconisée par la régie, permettra des économies substantielles.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – RAPPORTS DE SEPTEMBRE 2016

Madame Diane Aubut résume le rapport des activités culturelles du mois de septembre 2016, rédigé par madame Marie-Pier Lemaire et déposé au conseil.

7c. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon indique qu'un descriptif relatif au nouveau poste destiné au développement économique et touristique devra être analysé par le comité. Il rappelle que le comité devra réfléchir sur les modalités à favoriser en vue du remplacement du directeur général. Finalement, monsieur Simon rappelle que les négociations pour le renouvellement de la convention collective se poursuivent.

7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette résume les derniers sujets discutés lors de la réunion du comité de développement de territoire tenue le 11 octobre dernier.

Il a été question de l'entente entre le Parc de la rivière Batiscan et Pégase, du transport collectif et de l'étude en voie de réalisation par des étudiants de l'Université de Sherbrooke, de la Communauté entrepreneuriale et de son plan d'action. Il a de plus été question de la demande produite à la MRC de Mékinac pour adhérer à sa cour municipale.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot résume le rapport d'activités présenté par le nouveau directeur du poste de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le lieutenant David Vadnais. Monsieur Milot informe également ses collègues sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance de la Sûreté du Québec telle que présentée par monsieur Pierre Boisvert, enquêteur en chef du district 04.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-10-406

8a. DEMANDE DE COMMANDITE

Considérant que, par sa résolution numéro 2015-11-185, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de commandites associées aux activités et événements »;

Considérant qu'un projet a été présenté au comité d'analyse composé du directeur général de la MRC, du coordonnateur du service de développement économique, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Les Éditions communautaires des Chenaux	Soirée-bénéfice pour le Bulletin des Chenaux	1 000 \$

Il est de plus résolu que le secrétaire-trésorier, soit et est, par la présente, autorisé à émettre le chèque requis.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun dossier n'est présenté.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

2016-10-407

10a. ROULONS VERT

Considérant que le 12 octobre dernier, le directeur général adressait une correspondance informant monsieur André Lavoie, directeur général de l'organisme Roulons vert, de l'appui de la MRC des Chenaux au projet de mise en place d'un réseau de stationnements incitatifs visant l'inter modalité en Mauricie / Centre-du-Québec;

Considérant que l'appui offert à cet organisme se traduisait par une contribution en ressources humaines estimée à environ 2 000 \$ (40 heures en nature sur les deux ans du projet) et par la fourniture de données numériques et géo localisées de notre territoire pour une valeur estimée à 7 500 \$;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux ratifie cet appui.

Adoptée.

2016-10-408

10b. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS (LOI SUR LES INGÉNIEURS)

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a pris connaissance d'une demande d'appui du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans une démarche auprès du gouvernement du Québec afin que soit modifiée la Loi sur les ingénieurs du Québec;

Considérant que ce conseil est d'accord avec les motifs invoqués dans la résolution 2016-09-20 du conseil de ladite municipalité;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours dans sa démarche auprès du gouvernement du Québec pour la modification de la Loi sur les ingénieurs du Québec, afin que le coût maximal relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructures soit majoré à 25 000 \$ et que cette loi soit également ajustée en fonction des travaux sur les voies publiques à exclure, tel que le chargement et autres...

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que copie de la présente soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée.

2016-10-409

10c. APPUI AU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT ET D'AGRANDISSEMENT DE L'IMMEUBLE MULTISERVICES DES CHENAU

Considérant la demande d'appui en provenance de la Corporation Immeuble multiservices des Chenaux pour son projet de réaménagement et d'agrandissement de l'immeuble multiservices des Chenaux situé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

Considérant que cet organisme a l'intention de déposer un projet de soutien financier dans le cadre du Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC) du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

Considérant que cette entreprise d'économie sociale a pour objet de doter la MRC des Chenaux d'un immeuble afin de loger des organismes communautaires et autres organismes offrant des services à la population;

Considérant que le projet vise principalement à réaménager partiellement et à agrandir l'Immeuble multiservices des Chenaux tout en procédant à la réfection du bardeau de toit;

Considérant que la réalisation de ce projet permettra au Fonds communautaire des Chenaux de rapatrier ses services (suivi budgétaire, cuisines collectives) et de réintégrer l'immeuble;

Considérant que le Fonds communautaire des Chenaux est copropriétaire avec le Soutien à domicile des Chenaux de l'Immeuble multiservices des Chenaux;

Il est en conséquence proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la Corporation Immeuble multiservices des Chenaux dans ses démarches en vue d'obtenir une aide financière dans le cadre du Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC) du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire);
- b. OMH de Sainte-Anne-de-la-Pérade (P.L. 83 – regroupement des OMH);
- c. Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (tournée de présentation de la TCMFM dans les villes/MRC);
- d. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (2 cours d'eau : La Groleau et La Grenouillère);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- e. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (rapport financier 2015);
- f. Ministère des Ressources naturelles (résolution 2016-09-389 concernant le P.L. 106)
- g. Société de développement économique La Pérade (contribution financière 2017);
- h. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (suite à la rencontre du 29 septembre 2016);
- i. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (conformité PGMR de la MRC de Portneuf);
- j. Ville de Trois-Rivières (schéma de couverture de risques incendie révisé).

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Transport collectif – statistiques;

13. AUTRES SUJETS

2016-10-410

a. **REPRÉSENTATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE L'ESTUAIRE DU FLEUVE SAINT-LAURENT**

Considérant qu'en vertu de sa politique de gestion intégrée des ressources en eau, le gouvernement du Québec a confié au Comité ZIP Les Deux Rives le soin de mettre en place la Table de concertation régionale de l'Estuaire du fleuve Saint-Laurent (TCREF);

Considérant que le mandat de la TCREF vise à réaliser, sur une période de cinq ans, un plan de gestion intégrée des ressources en eau;

Considérant que le territoire de la TCREF comprend celui de la ville de Trois-Rivières ainsi que celui des municipalités riveraines au fleuve Saint-Laurent faisant partie des MRC des Chenaux, de Bécancour, de Portneuf et de Lotbinière;

Considérant que les règles de fonctionnement de la TCREF prévoient la mise en place d'un comité stratégique composé notamment de deux représentants de chacune des MRC et ville du territoire de la TRCEF;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de nommer madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan et monsieur Guy Simon, maire de Champlain, comme représentants de la MRC des Chenaux sur la Table de concertation régionale de l'Estuaire du fleuve Saint-Laurent.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-10-411

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures trois minutes (20 h 03), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

**RÉUNION DU CONSEIL
23 NOVEMBRE 2016**

MERCREDI, le vingt-troisième jour du mois de novembre deux mille seize (23 novembre 2016), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan (arrivée à 19h10);
Madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général et environ 35 personnes étaient présentes dans l'assistance.

2016-11-412

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré. Note : le point 14a. (projet Énergie Est) a été ajouté avec l'accord unanime des membres du conseil.

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2016;
4. Gestion des ressources humaines :
 - a. Descriptif du poste d'agent de développement économique et touristique;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Refinancement du règlement d'emprunt 2010-69 pour la construction d'un garage;
 - c. Addenda # 1 à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;
 - d. Date de réunions ordinaires du conseil en 2017;
 - e. Réunion de décembre 2016;
 - f. Nouveau représentant à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- g. Prévisions budgétaires 2017 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;
 - h. Règlement modifiant le règlement 2009-66 relatif à la cueillette et au transport des déchets;
 - i. Prévisions budgétaires 2017 par partie;
 - i. Catégorie I;
 - ii. Catégorie II;
 - iii. Catégorie III;
 - iv. Catégorie V;
 - v. Catégorie VI;
 - j. Règlement d'imposition des quotes-parts et autres charges pour l'année 2017;
 - k. Calendrier 2017 pour la collecte des ordures;
 - l. Assemblée des MRC organisée par la FQM;
 - m. Nouveau moteur dans un véhicule de la collecte;
 - n. Adhésion à la FQM pour 2017;
 - o. Nouveau poste informatique pour la géomatique;
 - p. Renouvellement du schéma de couverture de risques en incendie;
6. Aménagement et développement du territoire :
- a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Maskinongé (entrée en vigueur du règlement 245-16 modifiant le SADR afin de mettre à jour des données relatives à l'environnement, aux équipements et infrastructures, aux contraintes anthropiques, d'intégrer de nouvelles réserves naturelles en terre privée, de préciser une disposition sur les maisons mobiles ainsi que de mettre à jour la cartographie correspondante);
 - ii. MRC de Maskinongé (entrée en vigueur du règlement 246-16 modifiant le SADR afin d'ajouter, dans les tableaux de compatibilité, des conditions permettant certains usages du groupe commercial et services, en affectation agricole active, urbaine et industrielle régionale);
 - iii. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le SADR afin d'apporter des modifications dans la cartographie concernant les limites des îlots déstructurés et des secteurs mixtes);
 - c. Cours d'eau (réfection du barrage du lac Montreuil à Saint-Maurice);
 - d. Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé;
7. Rapports :
- a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel - octobre 2016;
 - c. Comité des ressources humaines;
 - d. Comité de développement du territoire;
 - e. Comité de sécurité incendie;
8. Fonds de développement du territoire :
- a. Projets structurants;
 - b. Rapport annuel d'activités du FDT;
9. Développement économique :
- a. Financement d'entreprises;
10. Demandes d'appuis ou autres :
- a. MRC des Collines-de-l'Outaouais (microbilles en plastique);
 - b. FQM (entente avec la Sûreté du Québec);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

11. Correspondance déposée;
 - a. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Cours d'eau La Grenouillère à Batiscan);
 - b. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (réception des déchets aux lieux d'élimination technique de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain);
 - c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (deuxième versement du Fonds de développement des territoires pour l'année en cours, 55 %);
 - d. MRC de Maskinongé (plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal);
 - e. Maison de la Famille des Chenaux Inc. (remerciements);
 - f. Union des municipalités du Québec (invitation à adhérer);
 - g. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Règlement 2016-97);
 - h. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade (demande de démarches pour internet haute vitesse);
 - i. Ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (Communauté entrepreneuriale);
12. Pour votre information :
 - a. Servitech (examen de l'état des rôles d'évaluation dont l'équilibrage est facultative – municipalités de Batiscan et Saint-Maurice);
 - b. Transport adapté et collectif des Chenaux (prévisions budgétaires 2017);
 - c. Transport adapté et collectif des Chenaux (statistiques);
13. Autre(s) sujet(s) :
 - a. Partenariat – loisir, sport, plein air, activités physiques, saines habitudes de vie;
 - b. Comité de développement social (demande de financement);
14. Période de questions :
 - a. Projet Énergie-Est (point ajouté avec l'accord unanime des membres du conseil);
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2016-11-413

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2016

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 23 novembre 2016.

Adoptée.

4. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

4a. DESSCRIPTIF DU POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

La description du nouveau poste à pourvoir a été portée à la connaissance des membres du conseil et ceux-ci ont été informés qu'un appel de candidatures a paru dans le quotidien Le Nouvelliste du 19 novembre et sur le site d'Emploi-Québec, le 21 novembre.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2016-11-414

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 9808 à 9888 au 23 novembre 2016 totalisant 676 896,15 \$.

Adoptée.

2016-11-415

5b. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-69 POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE

Il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu unanimement :

Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte l'offre qui lui est faite de La Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 30 novembre 2016 au montant de 242 400 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2010-69. Ce billet est émis au prix de 98.23900 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

13 600 \$	1.50000 %	30 novembre 2017
13 900 \$	1.60000 %	30 novembre 2018
14 200 \$	1.80000 %	30 novembre 2019
14 600 \$	2.00000 %	30 novembre 2020
186 100 \$	2.15000 %	30 novembre 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

Adoptée.

2016-11-416

5b. REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-69 POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de celui-ci, la Municipalité régionale de comté des Chenaux souhaite emprunter par billet un montant total de 242 400 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de :
2010-69	242 400 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Qu'un emprunt par billet au montant de 242 400 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2010-69 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le préfet et le secrétaire trésorier;

Que les billets soient datés du 30 novembre 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Adoptée.

2016-11-417

5c. ADDENDA # 1 À L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a conclu en août 2015 avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, une entente relative au Fonds de développement des territoires;

Considérant qu'un addenda à cette entente est présenté afin de faire suite à l'Accord de partenariat avec les municipalités, notamment en la prolongeant jusqu'au 31 mars 2020;

Considérant que cet addenda permettra aussi à la MRC des Chenaux de reporter les montants non utilisés d'une année à l'autre jusqu'en 2020 et de bénéficier d'une année supplémentaire pour dépenser les montants qui auront été engagés avant le 1^e avril 2020, en plus d'assouplir certaines règles dont l'utilisation du Fonds à l'intérieur de la règle de cumul des programmes gouvernementaux de subvention;

Il est en conséquence proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le contenu de l'addenda numéro 1 modifiant l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;

Il est de plus résolu que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer cet addenda pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2016-11-418

5d. DATE DES RÉUNIONS ORDINAIRES DU CONSEIL EN 2017

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Établissement du calendrier 2017

*Le conseil municipal doit établir, **avant le début de chaque année civile**, le **calendrier** de ses **séances ordinaires** pour cette année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune (art. 148 C.M. et 319 L.C.V.). Une fois le calendrier adopté par résolution du conseil, le secrétaire-trésorier ou le greffier devra donner un avis public du contenu du calendrier (art. 148.0.1 C.M. et 320 L.C.V.).*

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le mercredi et qui débiteront à dix-neuf heures (19h00):

- 18 janvier • 15 février • 15 mars • 19 avril • 17 mai • 21 juin • 16 août
- 20 septembre • 18 octobre • 22 novembre • 13 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi.

Adoptée.

2016-11-419

5e. RÉUNION DE DÉCEMBRE 2016

Considérant que la résolution 2015-11-171 adoptée en novembre 2015 indique qu'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux sera tenue le 14 décembre 2016;

Considérant le court délai entre la séance du 23 novembre 2016 et celle du 14 décembre qui doit être précédée d'une réunion préparatoire le 7 décembre;

Il est en conséquence proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux décrète par la présente, l'annulation de la séance ordinaire de décembre 2016.

Adoptée.

2016-11-420

5f. NOUVEAU REPRÉSENTANT À L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES MAURICIENNES

Considérant que pour cause de disponibilité, madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, ne peut plus représenter la Municipalité régionale de comté des Chenaux au sein de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes;

Sur proposition de monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, il est résolu que ce conseil désigne monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, afin qu'il remplace madame Sonya Auclair comme délégué représentant la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-11-421 **5g. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Considérant que le 10 novembre dernier, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté par la résolution numéro 2016-11-4631, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2017;

Considérant les dispositions de l'article 603 du Code municipal du Québec;

Il est en conséquence proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé de monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les prévisions budgétaires 2017 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie totalisant 26 079 135 \$.

Adoptée.

2016-11-422 **5h. RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-66 RELATIF À LA CUEILLETTE ET AU TRANSPORT DES DÉCHETS**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-98

**Modifiant le règlement 2009-66
relatif à la cueillette et au transport des déchets**

Attendu que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 19 octobre 2016 ;

À ces causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

À l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 8 du règlement 2009-66 adopté le 16 décembre 2009 est remplacé par le suivant :

Article 8 **Dépôt des déchets**

À compter du 1^{er} juillet 2010, les déchets doivent être déposés dans un contenant autorisé.

Les déchets déposés dans un contenant non autorisé, de même que les déchets déposés uniquement dans des sacs et ceux déposés à l'extérieur du contenant autorisé ne seront pas enlevés par le service de cueillette des déchets de la MRC.

Afin de pouvoir bénéficier du service de collecte de la MRC des Chenaux, il est de la responsabilité de l'occupant de tout immeuble de se doter d'un nombre maximum de quatre (4) contenants de 360 litres pour recevoir l'ensemble des déchets qu'il produit.

ARTICLE 2

À l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 11 du règlement 2009-66 adopté le 16 décembre 2009 est remplacé par le suivant :

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 11 **Rues publiques ou privées**

Les rues desservies par le service de collecte des matières résiduelles non valorisables de la MRC des Chenaux doivent rencontrer les conditions suivantes :

- La chaussée doit être carrossable et suffisamment résistante pour supporter le poids du camion affecté à la cueillette des déchets.
- Le camion peut circuler dans le chemin en marche avant et une virée doit être aménagée à l'extrémité pour permettre les changements de direction.
- En aucun temps le camion ne doit être obligé de circuler en marche arrière pour effectuer la collecte des déchets.
- Le chemin doit être libre d'obstacles tels les arbres et les branches. Ceux-ci doivent être coupés ou émondés sur une largeur suffisante pour permettre le libre passage du camion.
- Durant la période hivernale, la rue doit être déneigée de façon à ce que les conditions précédentes soient respectées.
- Toute rue ne rencontrant pas les conditions précitées n'est pas desservie.

ARTICLE 3

À l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 12 du règlement 2009-66 adopté le 16 décembre 2009 est remplacé par le suivant :

Article 12 **Immeubles desservis par des conteneurs**

Les immeubles commerciaux, industriels ou institutionnels ainsi que les immeubles résidentiels multilogements ou à logement unique peuvent être desservis par des conteneurs lorsque la quantité de déchets produits le justifie. Dans ce cas, tout propriétaire, locataire ou occupant doit prendre entente avec l'entreprise de son choix afin de s'assurer de la collecte, du transport et de l'enfouissement des déchets contenus dans de tels conteneurs.

Le contenu des conteneurs, une fois vidé par l'entrepreneur choisi, doit obligatoirement être dirigé pour être enfoui dans un des sites opérés par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur le premier mars deux mille dix-sept.

Fait et adopté lors d'une séance du conseil de la MRC des Chenaux tenue le 23 novembre 2016.

Adoptée.

2016-11-423

5i. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 – CATÉGORIE I

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités	1 685 381 \$
- Autres recettes de sources locales	45 100 \$
- Transferts	1 222 944 \$
- Affectation du surplus non-affecté	50 000 \$
- Affectation du surplus réservé au développement du territoire	107 251 \$
Total des recettes	3 110 676 \$

DÉPENSES ET AFFECTATIONS	
- Législation	173 732 \$
- Application de la loi	1 750 \$
- Gestion financière et administrative	266 807 \$
- Évaluation foncière	540 755 \$
- Autres dépenses en administration	97 657 \$
- Édifice, dépenses d'opération	109 532 \$
- Sécurité incendie	76 143 \$
- Transport collectif	240 000 \$
- Santé et bien-être	2 500 \$
- Développement économique	420 794 \$
- Développement touristique	100 831 \$
- Fonds de développement du territoire	219 953 \$
- Quote-part à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie – compétence II	530 770 \$
- Gestion des cours d'eau	3 000 \$
- Aménagement du territoire	199 004 \$
- Développement culturel	97 127 \$
- Affectations aux immobilisations	5 000 \$
- Amortissement des immobilisations	(59 324 \$)
- Service de la dette	84 645 \$
Total des dépenses	3 110 676 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est finalement résolu que toute aide financière additionnelle en provenance du gouvernement du Québec soit entièrement appliquée en vue de réduire le montant affecté au surplus disponible pour l'année 2017.

Adoptée.

2016-11-424

5i. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 : CATÉGORIE II

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie II (Application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement)** d'adopter les prévisions budgétaires deux mille dix-sept relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quote-part des municipalités parties à l'entente	145 250 \$
- Affectation du surplus réservé à cette catégorie	0 \$
Total des recettes	145 250 \$

DÉPENSES	
- Salaires	93 430 \$
- Contributions d'employeur	24 391 \$
- Frais de déplacement	3000 \$
- Frais de repas	200 \$
- Frais d'hébergement	650 \$
- Frais d'inscriptions	1 500 \$
- Frais d'envoi par poste recommandé	200 \$
- Frais de recrutement	800 \$
- Assurance responsabilité professionnelle	3 280 \$
- Assurance-auto, affaires	250 \$
- Cotisation et abonnements	610 \$
- Accessoire de sécurité pour le personnel	300 \$
- Matériel et équipement	500 \$
- Imputations internes (12.5 %)	16 139 \$
- Amortissement des immobilisations – 541 \$	
Total des dépenses	145 250 \$

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2016-11-425

5i. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 : CATÉGORIE III

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie III (toutes les municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille dix-sept relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités (Sécurité publique)	3 191 \$
Total des recettes	3 191 \$

DÉPENSES	
- Rémunération des membres	2 127 \$
- Allocation non imposable	1 064 \$
Total des dépenses	3 191 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-11-426

5i. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 : CATÉGORIE V

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie V (Collecte des ordures)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille dix-sept relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités membres	439 430 \$
Total des recettes	439 430 \$

DÉPENSES	
- Salaires des employés	120 864 \$
- Contributions de l'employeur	30 315 \$
- Frais de déplacements	2 000 \$
- Communications autres	250 \$
- Service téléphonique	1 125 \$
- Vêtements et équipements de sécurité	1 250 \$
- Assurance incendie	1 585 \$
- Assurance des véhicules	2 000 \$
- Système d'alarme	165 \$
- Immatriculation des véhicules	4 800 \$
- Autres permis et droits	150 \$
- Services externes	6 000 \$
- Entretien du bâtiment et du terrain	5 150 \$
- Entretien des véhicules	75 000 \$
- Diesel	60 000 \$
- Article de nettoyage	250 \$
- Dépenses diverses	7 000 \$
- Électricité	4 575 \$
- Compensation tenant lieu de taxes	2 750 \$
- Indemnité pour dommages causés	500 \$
- Imputation interne	16 780 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

DÉPENSES (SUITE)	
- Amortissement des immobilisations – 82 597 \$	
- Intérêts sur l'emprunt pour les camions	5 591 \$
- Intérêts sur l'emprunt pour le garage	7 530 \$
- Remboursement en capital - camions	71 100 \$
- Remboursement en capital – garage	12 700 \$
Total des dépenses	439 430 \$

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2016-11-427

5i. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 : CATÉGORIE VI

Considérant qu'en vertu de l'article 975 du Code municipal de la province de Québec, le budget d'une municipalité régionale de comté doit être adopté séparément, par résolution, pour chacune des catégories regroupant l'ensemble des fonctions à l'égard desquelles les représentants des mêmes municipalités locales sont habilités à participer aux délibérations et au vote;

Considérant qu'en vertu de l'article 976 du même code, le directeur général doit, avec l'approbation du conseil, répartir entre toutes les municipalités locales concernées, les sommes payables à la municipalité régionale de comté en vertu des ordres municipaux de même que transmettre une copie certifiée conforme de cette répartition;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu, par les représentants des municipalités regroupées à l'intérieur de la **catégorie VI (Enfouissement sanitaire)**, d'adopter les prévisions budgétaires deux mille dix-sept relatives aux recettes, dépenses et affectations de cette catégorie ci-après inscrites :

RECETTES	
- Quotes-parts des municipalités membres	550 459 \$
Total des recettes	550 459 \$

DÉPENSES	
- Enfouissement sanitaire	550 459 \$
Total des dépenses	550 459 \$

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, requis de transmettre une facturation à chacune des municipalités locales concernées par cette catégorie, accompagnée d'une copie certifiée conforme de cette répartition, selon les dispositions du règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux et de leur paiement par les municipalités membres de cette catégorie.

Adoptée.

2016-11-428

5j. RÈGLEMENT D'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS ET AUTRES CHARGES POUR L'ANNÉE 2017

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-99

Prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2017 et de leur paiement par les municipalités membres

Attendu que l'article 205.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* habilite une municipalité régionale de comté à prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts de ses dépenses et de leur paiement par les municipalités de son territoire;

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Attendu que le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

Attendu qu'avis de motion a été donné régulièrement lors de la réunion du 19 octobre 2016;

À ces causes, il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Article 1 Dépenses de la catégorie I

Les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la catégorie I des prévisions budgétaires 2017 de la Municipalité régionale de comté des Chenaux proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* en référant leur sommaire du rôle d'évaluation 2017 déposé le 15 septembre 2016, sauf à l'égard :

- 1.1 des quotes-parts relatives à la rémunération de base des membres du conseil qui sont réparties également selon le nombre de municipalités;
- 1.2 des dépenses relatives à la participation aux assises annuelles du congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui sont réparties également selon le nombre de municipalités dont les représentants sont susceptibles d'y assister;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 1.3 de la contribution à la journée de la famille des Chenaux qui est répartie également selon le nombre de municipalités;
- 1.4 des dépenses relatives à l'évaluation foncière dont les données, servant à établir la base de répartition des dépenses inscrites aux prévisions budgétaires 2017 de la Municipalité régionale de comté des Chenaux, sont celles apparaissant dans la case « valeurs totales » du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2017 respectif de chaque municipalité, multipliées par le facteur comparatif approuvé par le ministre des Affaires municipales pour le même exercice financier;
- 1.5 de la contribution à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLS) qui est répartie en proportion de la population respective de chaque municipalité de la MRC telle qu'établie par le dernier décret du gouvernement du Québec;
- 1.6 des coûts d'utilisation et d'entretien du réseau de fibres optiques desservant les municipalités et du service Internet « haute vitesse » qui sont répartis également selon le nombre de municipalités;
- 1.7 d'une partie de la contribution au Parc de la rivière Batiscan qui sera équivalente à un dollar par habitant de chacune des municipalités participantes dont le nombre respectif est présenté au plus récent décret gouvernemental sur la population du Québec;
- 1.8 de la quote-part payable à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie qui est répartie en proportion de la population respective de chaque municipalité de la MRC telle qu'établie par le dernier décret du gouvernement du Québec.

Article 2 Dépenses de la catégorie II (Entente pour l'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement)

Catégorie II : Pour l'ensemble des municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel et Saint-Maurice

La part relative de chaque municipalité est chargée annuellement par une quote-part référant pour le tiers aux nombres de permis émis au cours de l'année qui précède l'année où est adopté le budget, pour un tiers à la richesse foncière uniformisée de l'année du budget et pour le tiers à la population apparaissant au plus récent décret annuel du gouvernement, le tout imposé par règlement du conseil de la MRC.

Article 3 Dépenses de la catégorie III (Comité de sécurité publique)

Catégorie III : Pour l'ensemble des municipalités sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Les données servant à établir la base de répartition des dépenses de la catégorie III relatives à la tenue des réunions du comité de sécurité publique de la Municipalité régionale de comté des Chenaux proviennent de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

Article 4 Cours d'eau

Toute dépense relative à un ou plusieurs cours d'eau qui aura été supportée par la Municipalité régionale de comté des Chenaux fera l'objet d'une quote-part spécifique équivalente au montant que celle-ci a dû déboursier et devra être produite à la (aux) municipalité(s) concernée(s) pour être remboursée par celle(s)-ci dans les trente (30) jours.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Article 5 Cueillette et transport des ordures ménagères

Les quotes-parts relatives aux dépenses, autres que celles du service de la dette, du service de cueillette et de transport des ordures ménagères sont réparties, parmi les municipalités bénéficiant du service suivant:

- le nombre d'adresses postales pour chacune de celles-ci tel qu'indiqué sur le site internet de Postes Canada dans le tableau intitulé « Application Cibleur précis » de la section « Nombre et cartes des secteurs de livraison » valide pour les envois du 14 octobre au 17 novembre 2016;
- le nombre d'unités spéciales définies par la quantité et la fréquence des déchets produits par les ICI ramenées à l'équivalent d'un bac roulant de 360 litres;
- le nombre total de kilomètres des routes du territoire respectif de chacune des municipalités.

Article 6 Enfouissement des déchets

Toute dépense relative à l'enfouissement des déchets en provenance du territoire des municipalités de Batiscan, Champlain, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Sainte-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et de Saint-Stanislas et transportés sous la responsabilité de la municipalité régionale de comté des Chenaux sera partagée en proportion des déchets enfouis pour les neuf premiers mois de l'année 2016 en provenance du territoire respectif de chacune d'elles.

Article 7 Date des paiements

Le montant total des quotes-parts de chacune des municipalités établi aux articles 1 à 6 du présent règlement est payable en quatre versements. Le premier versement est exigible trente jours suivant la date d'envoi de la demande de paiement.

L'échéance du deuxième versement des répartitions est fixée au 30 avril 2017.

L'échéance du troisième versement des répartitions est fixée au 30 juin 2017.

L'échéance du quatrième et dernier versement des répartitions est fixée au 31 août 2017.

Article 8 Pénalité

Après l'échéance, un intérêt annuel au taux de 18 % est chargé sur toute somme exigible en vertu du présent règlement et sur tout compte réclamé par la Municipalité régionale de comté des Chenaux.

Article 9 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

FAIT ET ADOPTÉ À SAINT-LUC-DE-VINCENNES, CE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE (23 NOVEMBRE 2016).

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-11-429

5k. CALENDRIER 2017 POUR LA COLLECTE DES ORDURES

Considérant que le service d'hygiène du milieu de la Municipalité régionale de comté des Chenaux intervient sur tout son territoire à l'exception du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Considérant qu'afin de bien gérer la qualité du service offert, un calendrier annuel est produit et soumis aux représentants;

Il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité des représentants des municipalités parties à l'entente d'approuver le calendrier 2017 préparé pour la collecte des matières résiduelles non valorisables qui indique que les collectes hebdomadaires auront lieu du 22 mai au 28 septembre inclusivement, que les collectes pour les encombrants auront lieu dans les semaines du 8 et du 15 mai, du 3 juillet et du 2 et 9 octobre;

Il est de plus résolu qu'aucune collecte spéciale pour les feuilles mortes ne soit réalisée par notre service.

Adoptée.

2016-11-430

5l. ASSEMBLÉE DES MRC ORGANISÉE PAR LA FQM

Considérant que La Fédération québécoise des municipalités tiendra une assemblée regroupant les MRC du Québec les 30 novembre et 1^{er} décembre prochains dans la région de Québec;

Considérant que ce conseil est d'avis qu'il est important que notre MRC y soit représentée;

Il est en conséquence proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux autorise le préfet suppléant et le directeur général à participer à l'assemblée des MRC organisée par la FQM et que leurs frais d'inscription et de participation soient défrayés par la MRC suivant la politique actuelle.

Adoptée.

2016-11-431

5m. NOUVEAU MOTEUR DANS UN VÉHICULE DE LA COLLECTE

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux opère un service de collecte des ordures en utilisant trois véhicules;

Considérant que le moteur du véhicule numéro 2 doit être remplacé;

Considérant la proposition de ADF Diesel de Saint-Stanislas;

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte la proposition de l'entreprise ADF Diesel de Saint-Stanislas pour remplacer le moteur du véhicule 2, International 2010, par un moteur Maxxforce 9 neuf incluant une garantie d'une année ou 2000 heures pour la somme de 23 000 \$ plus taxes.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-11-432

5n. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux a toujours été membre de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du fait de l'adhésion annuelle de l'ensemble des municipalités de son territoire;

Considérant que la FQM a modifié ses règlements généraux et désormais, les municipalités régionales de comté, qui doivent contribuer annuellement au Service en ressources humaines et relations de travail ainsi qu'au Fonds de défense;

Il est en conséquence proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte de contribuer 406 \$ plus les taxes, au Service en ressources humaines et relations de travail ainsi qu'au Fonds de défense de la FQM pour l'année 2017.

Adoptée.

2016-11-433

5o. NOUVEAU POSTE INFORMATIQUE POUR LA GÉOMATIQUE

Considérant que le poste informatique actuellement utilisé pour la réalisation de travaux en géomatique est obsolète;

Considérant la proposition d'Infoteck, centre de l'ordinateur;

Considérant que le budget 2016 prévoit un montant suffisant au chapitre des immobilisations;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux achète de la compagnie Infoteck, le centre de l'ordinateur, un nouvel ordinateur possédant les caractéristiques suivantes : F5W13AV-NEX44, HP Z440 Processeur Intel MT XEON E5-1660v4 3.2Ghz, 8 Cœur/ 16 threads, 16GB de mémoire, 512GB SSD, DVDRW GB NIC, Carte vidéo ATI FIREPRO W7100 8G W10 pro avec une garantie de trois ans. Prix : 2 378.00 \$ + taxes.

Adoptée.

2016-11-434

5p. RENOUVELLEMENT DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

Considérant que le schéma de couverture de risques en incendie de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est entré en vigueur le 14 août 2011 et doit être révisé au cours de la sixième année qui suit cette date;

Considérant que la MRC compte parmi son personnel un coordonnateur en protection incendie et que ce conseil est d'avis que cette ressource pourrait réaliser la révision du schéma de couverture de risques en incendie;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que le conseil mandate monsieur Mathieu Ouellette pour la réalisation de la révision du schéma de couverture de risques en incendie de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)

Aucun règlement n'est présenté.

6b. RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Maskinongé (entrée en vigueur du règlement 245-16 modifiant le SAADR afin de mettre à jour des données relatives à l'environnement, aux équipements et infrastructures, aux contraintes anthropiques, d'intégrer de nouvelles réserves naturelles en terre privée, de préciser une disposition sur les maisons mobiles ainsi que de mettre à jour la cartographie correspondante);
- ii. MRC de Maskinongé (entrée en vigueur du règlement 246-16 modifiant le SADR afin d'ajouter, dans les tableaux de compatibilité, des conditions permettant certains usages du groupe commercial et services, en affectation agricole active, urbaine et industrielle régionale);
- iii. MRC de Maskinongé (projet de règlement modifiant le SADR afin d'apporter des modifications dans la cartographie concernant les limites des îlots déstructurés et des secteurs mixtes);

2016-11-435

6c. TRAVAUX DE RÉFECTION DU BARRAGE DU LAC MONTREUIL À SAINT-MAURICE

Considérant que la municipalité de Saint-Maurice entend réaliser des travaux de réfection du barrage au lac Montreuil;

Considérant qu'en vertu de l'article 95.1 de la Loi sur les compétences municipales, de tels travaux doivent être autorisés par la MRC;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que la MRC des Chenaux autorise la municipalité de Saint-Maurice à procéder aux travaux de réfection du barrage du lac Montreuil.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6d. PROJET D'AMENDEMENT DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

2016-11-436

6d. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'ACCORDER UNE DÉROGATION EN ZONE À RISQUE D'INONDATION À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Avis de motion est donné par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, à l'effet que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC, il sera présenté un règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

Adoptée.

2016-11-437

6d. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'ACCORDER UNE DÉROGATION EN ZONE À RISQUE D'INONDATION À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a transmis à la MRC une demande à l'effet d'apporter une modification au schéma d'aménagement et de développement;

Considérant que cette demande vise à permettre l'agrandissement d'une résidence en zone à risque d'inondation;

Considérant que ce projet rencontre les orientations et objectifs du schéma actuellement en vigueur;

En conséquence, il est proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que la MRC des Chenaux adopte le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone à risque d'inondation à Sainte-Anne-de-la-Pérade ;

Il est également résolu d'adopter le document intitulé « Document qui indique la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme » pour se conformer au règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone à risque d'inondation à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2016-11-438

6d. DEMANDE D'AVIS AU MINISTRE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'ACCORDER UNE DÉROGATION EN ZONE À RISQUE D'INONDATION À SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu que conformément à l'article 50 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC des Chenaux demande au ministre des Affaires municipales son avis sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone à risque d'inondation à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2016-11-439

6d. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le projet règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone à risque d'inondation à Sainte-Anne-de-la-Pérade;

En conséquence, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC tienne sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone à risque d'inondation à Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Que le secrétaire-trésorier fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANTS À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler rappelle que le budget de la régie a été adopté le 10 novembre dernier suite à une année tumultueuse. Les tarifs nous ont été communiqués dans la documentation relative aux prévisions budgétaires 2017. Finalement les nouvelles cellules du LET de Saint-Étienne-des-Grès pourront être aménagées avec la géométrie proposée par la régie entraînant des économies substantielles aux municipalités membres. Monsieur Guy Simon précise que le renouvellement de l'entente de gré à gré avec RCM a été autorisé préservant un certain nombre d'emplois occupés par des personnes ayant une limitation.

7b. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – OCTOBRE 2016

Madame Diane Aubut, présidente du comité consultatif culturel résume le premier rapport produit par madame Françoise Bouchard, agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon informe ses collègues sur les démarches en cours visant à embaucher une nouvelle ressource en développement économique et touristique. Les négociations pour le renouvellement de la convention collective sont au ralenti puisque les rencontres prévues pour novembre ont été annulées pour être tenues en janvier 2017.

7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette résume les discussions de la dernière rencontre du comité s'étant tenue à Sainte-Anne-de-la-Pérade le 15 novembre. Il a été notamment question d'une rencontre avec des représentants de la Corporation de développement communautaire de la MRC au cours de laquelle une demande de financement pour trois années a été présentée. Le conseil de la MRC statuera sur celle-ci au cours de 2017.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Un appel d'intérêt paraîtra dans la prochaine édition du Bulletin des Chenaux afin de recevoir des manifestations d'intérêt pour l'obtention d'un contrat attribué pour la coordination de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Messieurs Gendron et Simon rappellent qu'une réunion a eu lieu au cours des dernières semaines et les discussions ont porté sur le renouvellement du schéma de couverture de risques en incendie. Il a été recommandé d'en confier la réalisation à monsieur Mathieu Ouellette, coordonnateur en sécurité incendie. On rappelle aux municipalités qu'il est très important de transmettre à la MRC, dans les meilleurs délais, les copies de factures qui ont été produites suite à des interventions de leur service de sécurité incendie respectif dans le cadre de l'entente de déploiement automatique.

8. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-11-440

8a. PROJETS STRUCTURANTS ET COMMANDITES

Considérant que la municipalité régionale de comté des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que le 10 novembre dernier se réunissaient les membres du comité de développement rural pour prendre en considération des projets ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant les recommandations dudit comité;

Il est en conséquence proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les projets suivants:

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
AQDR des Chenaux	<i>Vivre en harmonie</i>	30 000 \$	11 950 \$
SADC de la Vallée-de-la-Batiscan	<i>Prog. leadership en dév. durable</i>	49 000 \$	2 500 \$
Municipalité de Batiscan	<i>Projet de réaménagement de la Place Jacques-St-Cyr</i>	Une lettre d'intention sera envoyée à la municipalité	

que le montant ainsi autorisé soit versé de la manière suivante:

- 70 % suite à la signature d'un protocole;
- 30 % suite à la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun;

Adoptée.

2016-11-441

8b. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU FDT

Considérant que la première année du Fonds de développement des territoires 2015-2016 a pris effet le 1^{er} janvier 2015 pour se terminer le 31 mars 2016;

Considérant que suivant le protocole signé en août 2015, à chaque année la MRC doit déposer auprès du ministre un rapport des activités reliées audit fonds pour la dernière année;

Considérant que le rapport annuel des activités de 2015-2016, préparé par l'agent de développement du territoire, monsieur Lionel Arsenault, a été porté à la connaissance des membres du conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits;

Il est en conséquence proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé de madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve ce rapport annuel d'activités du Fonds de développement des territoires tel que préparé par monsieur Lionel Arsenault, agent de développement du territoire;

Que ce document fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2016-11-442

9a. FINANCEMENT D'ENTREPRISES

Considérant que le Comité d'investissement a traité et analysé trois demandes reçues d'un promoteur sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du Comité d'investissement qui ont analysé les demandes de financement déposées dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

Il est en conséquence proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux :

1. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier **FLI 2016-09** prévoyant un prêt de 25 000 \$ provenant du Fonds local d'investissement et détaillé comme suit;
 - Type de prêt : prêt sans garantie ;
 - Montant autorisé : 25 000 \$;
 - Durée du prêt : 66 mois ;
 - Remboursement : mensuel ;
 - Congé de remboursement du principal : 6 mois ;
 - Paiements mensuels des six premiers mois : 125 \$, ensuite 483,22 \$;
 - Taux d'intérêt fixe : 6 %.
2. accepte la demande de financement portant le numéro de dossier **FLI 2016-11** prévoyant un prêt de 36 750 \$ provenant du Fonds local d'investissement et détaillé comme suit;
 - Type de prêt : prêt sans garantie ;
 - Montant autorisé : 36 750 \$;
 - Durée du prêt : 84 mois ;
 - Remboursement : mensuel ;
 - Congé de remboursement du principal : 12 mois, avec possibilité d'en accorder un second de 12 mois après l'évaluation du dossier après 1 an ;
 - Taux d'intérêt fixe : 3 %.
3. refuse la demande de financement portant le numéro **FLI 2016-12**, vu la recommandation négative du comité d'investissement;
4. autorise le paiement de ces montants aux promoteurs dont les projets ont été acceptés;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. APPUIS ET AUTRES

10a. MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS (MICROBILLES EN PLASTIQUE)

Les membres du conseil prennent connaissance de la résolution # 16-10-375 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sans toutefois y donner suite.

2016-11-443

10b. FQM (ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

Considérant que l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a adopté, lors de sa tenue à Québec les 29 septembre et 1^{er} octobre 2016, la résolution AGA-2016-09-29/23, par laquelle il a été demandé au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que cette demande vise à ce que soit plafonnée au niveau de l'inflation, toute hausse de la facturation globale, pour les services de la Sûreté du Québec et que l'entente à être conclue soit d'une durée minimale de dix années;

Considérant les motifs invoqués au soutien de cette demande;

Il est en conséquence proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-de-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la démarche de la Fédération québécoise des municipalités auprès du ministère de la Sécurité publique.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (Cours d'eau La Grenouillère à Batiscan);
- b. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (réception des déchets au lieu d'élimination technique de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain);
- c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (deuxième versement du Fonds de développement des territoires pour l'année en cours, 55 %);
- d. MRC de Maskinongé (plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal);
- e. Maison de la Famille des Chenaux inc. (remerciements);
- f. Union des municipalités du Québec (invitation à adhérer);
- g. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (Règlement 2016-97);
- h. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade (demande de démarches pour internet haute vitesse);
- i. Ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (Communauté entrepreneuriale);

12. POUR VOTRE INFORMATION

- a. Servitech (examen de l'état des rôles d'évaluation dont l'équilibrage est facultative – municipalités de Batiscan et Saint-Maurice);
- b. Transport adapté et collectif des Chenaux (prévisions budgétaires 2017);
- c. Transport adapté et collectif des Chenaux (statistiques);

13. AUTRES SUJETS

2016-11-444

13.a. PARTENARIAT – LOISIR, SPORT, PLEIN AIR, ACTIVITÉS PHYSIQUES, SAINES HABITUDES DE VIE

Considérant les mandats ministériels dévolus par le ministère de l'Éducation / direction du Loisir et du Sport à l'URLSM;

Considérant le rôle dévolu à l'URLSM dans la coordination et la mise en œuvre de stratégies du Plan d'action régional en saines habitudes de vie;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la démarche « Prendre soin de notre monde » vise la création de partenariat pour favoriser la qualité de vie des communautés et la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie;

Considérant que la MRC des Chenaux a pris connaissance du cadre de référence Hop des Chenaux présenté par l'URLSM et ActiV;

Il est en conséquence proposé par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, appuyée par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux s'engage à participer à la mise en place de mesures et d'activités contenues dans la Démarche Prendre soin de notre monde, Hop des Chenaux, en y contribuant, selon ses capacités et ses moyens.

Que le préfet et/ou le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, l'entente de partenariat entre l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie et la MRC des Chenaux concernant la mise en place de la Démarche Prendre soin de notre monde, Hop des Chenaux, étant entendu que cette démarche impliquera plusieurs partenaires dont les municipalités de la MRC des Chenaux, le Regroupement local de partenaires ActiV, la Société d'aide au développement des collectivités et le Centre intégré universitaire Santé et services sociaux de la Mauricie et Centre-du-Québec.

Adoptée.

13.b. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DEMANDE DE FINANCEMENT)

Les membres du conseil ont pris connaissance de la demande et y donneront suite au cours des prochaines semaines, d'autres informations étant à venir.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-11-445

14a. OPPOSITION AU PROJET ÉNERGIE-EST

Considérant la préoccupation antérieurement exprimée par la Municipalité régionale de comté des Chenaux, relative au passage éventuel de l'oléoduc Énergie Est au Québec en empruntant notamment le territoire de 7 municipalités de ladite MRC et ce, sur une distance totale de 50,2 kilomètres en traversant 4 cours d'eau;

Considérant également le souci de la MRC concernant l'installation de l'infrastructure qui serait requise notamment pour le transport du pétrole ou sables bitumineux de l'Alberta sur son territoire et sur celui d'autres MRC au Québec;

Considérant ces faits, la MRC adoptait, le 16 mars 2016, la Résolution # 2016-03-278 intitulée : « PROJET ÉNERGIE EST - POSITION DE LA MRC DES CHENAUX », laquelle posait les mêmes conditions à son acceptation du projet précité, soit les 7 conditions fixées à l'époque par le Gouvernement du Québec, dont celle stipulant comme suit : « Les communautés locales devront être consultées afin d'en assurer l'acceptabilité sociale »;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant maintenant l'actuel projet de loi 106 (P.L. 106) ou « Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives » (incluant l'encadrement sur le développement des hydrocarbures), prévalant aux 7 conditions privilégiées alors par le Gouvernement du Québec, désormais devenues inopérantes, parce que n'étant pas réitérées expressément dans cette Loi, dont celle prévoyant que : « Les communautés locales devront être consultées afin d'en assurer l'acceptabilité sociale », condition d'acceptation dont la MRC avait, entre autres, fait sienne comme condition à son acceptation du projet susdit;

Considérant le souci que la MRC a, du bien commun de ses communautés et que sa volonté alors exprimée d'une acceptation conditionnelle au PROJET ÉNERGIE EST en mars 2016, ne tient plus;

Il est en conséquence proposé par madame Sonya Auclair, mairesse de Batiscan, appuyée par madame Lise Déry, mairesse de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux réitère son opposition au projet d'Oléoduc Énergie Est sur son territoire, sans le respect des 7 conditions initiées dans un passé récent par le Gouvernement du Québec, mentionnées dans la résolution # 2016-03-278 adoptée le 16 mars 2016 et rappelées ci-après:

1. Les communautés locales devront être consultées afin d'en assurer l'acceptabilité sociale;
2. Les plus hauts standards techniques devront être respectés pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement;
3. Un suivi devra être assuré par un comité de vigilance permanent;
4. Les Première Nations devront être consultées et prendre part au projet, le cas échéant;
5. Le projet de pipeline Énergie-Est devra générer des retombées économiques et fiscales notamment en matière de création d'emplois dans les régions où le pipeline sera installé;
6. Un plan d'intervention et de mesures d'urgence devra être établi selon les standards les plus élevés et TransCanada devra assumer l'entière responsabilité économique et environnementale advenant une fuite ou un déversement terrestre et/ou maritime.

La compagnie devra prévoir un fonds d'indemnisation et une garantie financière prouvant sa capacité à agir en cas d'accident;

7. Les approvisionnements en gaz naturel devront être sécurisés pour les citoyens du Québec et de l'Ontario.

Que ce conseil s'oppose également à ce projet en l'absence de ces conditions expresses dans la Loi à venir, soit la *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives* (incluant l'encadrement sur le développement des hydrocarbures);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, à monsieur David Heurtel, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à madame Julie Boulet, Ministre du Tourisme et Ministre régionale de la Mauricie.

Adoptée.

2016-11-446

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À vingt heures quarante-trois minutes (20 h 43), il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET